

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2011

SÉCURITÉ





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2011 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

**Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2011-2013.**

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2011 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2010, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2010 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2011.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### ■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2011 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

**SÉCURITÉ** 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 14

Programme 176

**POLICE NATIONALE** 17

Présentation stratégique du projet annuel de performances 18

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 20

Présentation du programme et des actions 24

Objectifs et indicateurs de performance 32

Justification au premier euro 42

Opérateurs 68

Analyse des coûts du programme et des actions 74

Programme 152

**GENDARMERIE NATIONALE** 79

Présentation stratégique du projet annuel de performances 80

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 83

Présentation du programme et des actions 87

Objectifs et indicateurs de performance 94

Justification au premier euro 108

Analyse des coûts du programme et des actions 129

# MISSION

---

**MISSION****SÉCURITÉ**

Présentation de la programmation pluriannuelle  
Récapitulation des crédits

8  
14

## PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

### PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Les orientations stratégiques de la mission « Sécurité » pour 2011 développent la stratégie ministérielle empreinte de pragmatisme et de détermination initiée en juin 2009 : la police et la gendarmerie nationales resteront mobilisées en priorité contre toutes les formes d'insécurité afin d'assurer la sécurité pour tous et partout. En 2011, les efforts investis dans la lutte contre la délinquance seront poursuivis, en apportant à chaque phénomène émergent des solutions concrètes et adaptées.

#### Une politique ciblée sur les priorités opérationnelles

Les plans opérationnels ciblés sur les phénomènes délinquants les plus préoccupants ont fait la preuve de leur efficacité. Leur mise en application sera poursuivie et amplifiée.

En 2011, les objectifs seront déterminés selon cette logique permettant de faire porter les efforts sur les enjeux majeurs identifiés en termes de sécurité.

Ces plans nationaux seront déclinés dans chaque département afin d'adapter les efforts aux réalités locales.

La **lutte contre les bandes violentes** bénéficiera du développement de la vidéo protection et de l'application des mesures de la loi « anti-bandes » du 2 mars 2010 renforçant la lutte contre les violences de groupe. L'action sera également poursuivie de façon résolue contre les hooligans.

La **lutte contre l'économie souterraine** et le trafic de drogue sera renforcée par une collaboration accrue entre les services de police et de gendarmerie et les services fiscaux, notamment au sein des groupes d'intervention régionaux (GIR).

La **lutte contre la violence en milieu scolaire** sera améliorée par la création d'équipes mobiles de sécurité et la généralisation des correspondants « sécurité-école » dans les établissements sensibles. Les services de police et de gendarmerie seront mobilisés pour appliquer la loi du 2 mars 2010 renforçant les dispositions du code pénal concernant la protection des élèves et des personnes travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire.

Le **plan national pour la sécurisation des transports en commun** présenté le 14 avril 2010 montera progressivement en puissance. La « task force pour la sécurité des transports », créée en juin, permettra une meilleure coordination des forces de sécurité pour une action plus efficace et plus ciblée. Des « cartes des menaces » seront systématiquement dressées pour permettre la multiplication des opérations « coup de poing » sur les lignes et dans les gares sensibles. La surveillance sera renforcée en Ile-de-France où 25000 nouvelles caméras de vidéosurveillance seront déployées d'ici 2013.

Une attention particulière sera portée aux **personnes âgées** avec le développement d'actions d'information et de sensibilisation des personnes vulnérables, la mise en place d'opération « tranquillité seniors », prévoyant notamment des patrouilles ciblées et des prises de plainte à domicile.

La **lutte contre les cambriolages** sera améliorée par des opérations coordonnées de surveillance organisées dans les secteurs géographiques et sur les créneaux horaires les plus pertinents. La police technique et scientifique sera systématiquement sollicitée, dans le cadre du plan PTS (police technique et scientifique) de masse.

Enfin, la lutte contre l'insécurité routière mobilisera les personnels autour de trois priorités : la baisse de la mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés, la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants et les vitesses excessives. Les contrôles de deux-roues motorisés seront systématiquement recherchés lors des créneaux

correspondant aux déplacements quotidiens domicile-travail et aux sorties de fins de semaine, en favorisant un large recours aux véhicules banalisés. Le cadre légal du contrôle des stupéfiants, élargi par la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), favorisera un recours accru aux kits de dépistages salivaires. L'optimisation des moyens de contrôle de la vitesse dans les créneaux les plus sensibles permettra d'écarter de la route les conducteurs particulièrement dangereux.

Le déploiement du procès verbal électronique dégagera des marges de manœuvre pour permettre aux forces de sécurité de se concentrer sur leurs missions prioritaires de dissuasion et de répression. L'efficacité des contrôles routiers sera également accrue grâce à la création d'une unité de coordination de lutte contre l'insécurité routière (UCLIR) ayant pour objectif d'optimiser l'emploi, les synergies et la lisibilité des forces de sécurité intérieure sur les routes.

### **2011 marquera une nouvelle étape dans l'adaptation du dispositif de sécurité aux évolutions de la délinquance.**

Le déploiement de la police d'agglomération sera poursuivi : l'organisation de la police d'agglomération parisienne sera perfectionnée et cette réforme territoriale ambitieuse sera déclinée à d'autres métropoles régionales comme Lille, Lyon et Marseille.

Dans le même temps, la gendarmerie mettra en place une police des territoires. Elle repose notamment sur une meilleure adaptation aux mutations des territoires et à une optimisation de la maîtrise des flux de circulation et de populations. Enfin, elle s'appuie sur le développement d'un partenariat renforcé avec tous les acteurs de la sécurité.

La création de 26 brigades spécialisées de terrain (BST) qui sont des unités territoriales de quartier de nouvelle génération s'ajoutent aux 34 existantes (ex-Uteq).

D'autre part, un engagement accru des escadrons de gendarmerie mobile en mission de sécurisation parallèlement aux CRS déjà mobilisées permettra de renforcer la présence de l'État dans les secteurs les plus sensibles.

### **La coopération de l'ensemble des acteurs œuvrant à la sécurité des Français sera renforcée.**

La recherche de complémentarité et de synergies accrues permises par le rattachement de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur sera poursuivie : structures communes, à l'instar de la direction de la coopération internationale (DCI) ou du service des technologies et des systèmes d'information de sécurité intérieure (ST SI<sup>2</sup>) ; fonctions associées, à l'exemple de la mission d'information générale, des unités de coordination mises en place pour lutter contre l'insécurité routière et coordonner les forces d'intervention ou des cellules créées afin de lutter contre les cambriolages.

Un nouvel élan sera donné à l'effort de modernisation adossé à la LOPPSI 2. Un effort significatif sera réalisé en matière de police technique et scientifique de masse et de déploiement des outils vidéo. Les premiers véhicules équipés du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) seront livrés début 2011. Le plan de vidéoprotection de la préfecture de police (PVPP), prévoyant 1000 caméras supplémentaires à l'horizon 2013, sera lancé. L'amélioration de la protection et de l'armement des fonctionnaires se traduira notamment par le déploiement de la nouvelle tenue de maintien de l'ordre et des moyens de force intermédiaire, comme le lanceur de balles de défense de 40mm.

Le développement de nouvelles synergies en matière de sécurité et de la coproduction de sécurité, notamment avec les polices municipales et les entreprises de sécurité privée, participera également de cette dynamique d'efficacité et de performance.

### **La modernisation des moyens des forces de sécurité intérieure sera poursuivie.**

La LOPPSI contribuera à la modernisation des moyens techniques et à l'acquisition de nouveaux outils. Les forces de sécurité accompagneront le développement de la vidéo-protection sur l'ensemble du territoire national pour améliorer la protection des lieux particulièrement exposés, notamment les transports en commun. Un effort particulier sera consacré au grand Paris, dans le cadre du plan de vidéoprotection de la Préfecture de police (PVPP). De même, le déploiement des premiers équipements de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) accentuera les capacités d'observation des patrouilles de surveillance et le signalement de véhicules suspects.

La généralisation du recours à la police technique et scientifique et le déploiement de logiciels de rapprochements judiciaires permettront d'améliorer significativement l'élucidation et de faciliter la mise hors d'état de nuire des délinquants.

### Une meilleure appréciation des résultats obtenus en matière de délinquance

La nouvelle présentation de la statistique de la criminalité adoptée en février 2010 facilite l'interprétation des phénomènes de délinquance en se concentrant sur des indicateurs mieux ciblés (atteintes aux biens, atteintes à l'intégrité physique des personnes, escroqueries et infractions économiques et financières). Elle permet de mieux distinguer l'évolution constatée de la délinquance et la performance des services.

Les indicateurs de ce projet annuel de performance ont ainsi été adaptés pour tenir compte de cette réforme et permettre au Parlement d'avoir une meilleure appréciation de l'atteinte des objectifs.

Ces objectifs constituent pour la police et la gendarmerie nationales un projet ambitieux, reposant sur un niveau d'exigence élevé, au service de la sécurité de tous les Français. Les résultats qui ont été déjà obtenus seront consolidés grâce à l'engagement exceptionnel des hommes et des femmes du ministère de l'intérieur dont le courage, la disponibilité et le professionnalisme font honneur à la confiance que leur accordent leurs concitoyens.

### ■ ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2011-2013

Numéro et intitulé du programme		PLF 2011		2012		2013	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
176	Police nationale	9 142 604 485	9 088 266 756	9 046 095 472	9 151 885 467	9 369 032 714	9 348 241 592
152	Gendarmerie nationale	7 675 499 371	7 731 220 243	7 864 166 718	7 850 042 797	7 918 866 745	7 911 036 070
<b>Total (plafond pour la mission)</b>		<b>16 818 103 856</b>	<b>16 819 486 999</b>	<b>16 910 262 190</b>	<b>17 001 928 264</b>	<b>17 287 899 459</b>	<b>17 259 277 662</b>

La programmation budgétaire 2011-2013 s'inscrit dans le contexte de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI). Conçue comme un document général d'orientation et de programmation sur cinq ans (2009-2013), la LOPPSI s'inscrit dans la programmation triennale du budget de l'État. La programmation initiale qui avait été faite en mars 2009 sera ainsi amendée au cours du débat parlementaire pour être mise en cohérence avec les arbitrages budgétaires de la loi de programmation des finances publiques.

Les réformes engagées dans le cadre de la RGPP permettent de ne pas remplacer une partie des départs à la retraite sur le périmètre de la mission « Sécurité » en 2011, sans pour autant affecter le potentiel opérationnel du fait du recentrage des forces de sécurité sur leur cœur de métier.

Les crédits alloués pour le budget triennal à la mission « Sécurité » reflètent les priorités suivantes : la rénovation et l'amélioration des équipements (déploiement de dispositifs de géolocalisation et de vidéo mobile, amélioration des équipements embarqués et des moyens de la police technique et scientifique...), l'immobilier (en particulier la maintenance lourde des commissariats de police et des casernes de gendarmerie) et l'informatique et les réseaux (notamment via le développement de la vidéo-protection).

Le montant des crédits alloués pour le budget triennal à la mission « Sécurité » permet par ailleurs de mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la condition des personnels. La mise en œuvre du « Plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées » (PAGRE) pour la gendarmerie et des protocoles « Corps et carrières » pour la police sera poursuivie. L'application aux forces de sécurité du nouvel espace statutaire de la catégorie B sera aussi l'occasion d'une revalorisation de la grille des gradés et gardiens de la paix, dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord signé le 21 septembre 2010 entre le ministre de l'Intérieur et les représentants des trois organisations syndicales de police. Cette nouvelle grille sera transposée pour les sous-officiers de gendarmerie dans le cadre de la parité entre les deux forces de sécurité.

## INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Les indicateurs retenus sont au cœur de la mission des forces de sécurité et permettent d'évaluer la qualité du service de la police et de la gendarmerie nationales en matière de lutte contre l'insécurité.

Les indicateurs d'évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes rendent compte de la mobilisation des policiers et des gendarmes et de leur adaptation constante aux évolutions des formes de la délinquance.

Les indicateurs retenus en matière de sécurité routière permettent de suivre l'évolution de l'objectif principal, la réduction du nombre des accidents, tués et blessés.

L'élucidation des crimes et délits contribue directement au recul de la délinquance. Elle permet l'exercice de l'autorité judiciaire et facilite l'indemnisation des victimes. Aussi le taux d'élucidation des crimes et délits est un indicateur important de l'activité des services.

### OBJECTIF : Réduire l'insécurité

#### Indicateur 176-1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2011
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police	%	-1,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police	nombre	1 552 133
Taux de délinquance en matière d'atteintes aux biens en zone police (pour 1000 habitants)	%	49,5

#### Indicateur 176-1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2011
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police	%	-0,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police	nombre	356 511

### OBJECTIF : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

#### Indicateur 176-3.1 : Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 3 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2011
Evolution du nombre d'accidents	%	-4
Nombre d'accidents	Nombre	45 337
Evolution du nombre de tués	%	-2,5
Nombre de tués	Nombre	1 024
Evolution du nombre de blessés	%	-5
Nombre de blessés	Nombre	54 741

**Sécurité**

Mission | PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

**OBJECTIF :** Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délitsIndicateur 176-4.1 : **Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 4 du programme n° 176)</i>	Unité	Prévision 2011
Atteintes aux biens	%	15
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	58
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	47

**OBJECTIF :** Réduire l'insécuritéIndicateur 152-1.1 : **Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2011
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie	%	-1,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie	Nombre	631 130
Taux de délinquance en matière d'atteintes aux biens en zone gendarmerie (pour 1000 habitants)	‰	20,96

Indicateur 152-1.2 : **Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2011
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie	%	-0,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie	Nombre	94 852

**OBJECTIF :** Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routièreIndicateur 152-3.1 : **Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 3 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2011
Évolution du nombre d'accidents	%	-4
Nombre d'accidents	Nombre	17 561
Évolution du nombre de tués	%	-7
Nombre de tués	Nombre	2 597
Évolution du nombre de blessés	%	-5
Nombre de blessés	Nombre	23 607

**OBJECTIF :** Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

Indicateur 152-4.1 : **Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)**

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 4 du programme n° 152)</i>	Unité	Prévision 2011
Atteintes aux biens	%	17,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	80
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	70

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
176	<b>Police nationale</b>	8 886 993 085	9 142 604 485	22 700 000	8 750 500 124	9 088 266 756	22 700 000
01	Ordre public et protection de la souveraineté	1 102 916 874	1 236 609 087	11 500 000	1 101 316 874	1 217 663 994	11 500 000
02	Sécurité et paix publiques	2 823 398 833	2 963 333 165		2 823 398 833	2 921 695 149	
03	Sécurité routière	554 200 134	586 655 793		554 200 134	578 059 339	
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	612 565 391	686 699 669		612 565 391	674 492 324	
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 266 770 317	2 447 944 805		2 266 770 317	2 410 772 630	
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 527 141 536	1 221 361 966	11 200 000	1 392 248 575	1 285 583 320	11 200 000
152	<b>Gendarmerie nationale</b>	7 743 783 121	7 675 499 371	23 862 500	7 633 800 333	7 731 220 243	23 862 500
01	Ordre et sécurité publics	3 007 273 694	3 004 469 222		3 007 273 694	3 004 469 222	
02	Sécurité routière	791 171 832	800 145 575		791 171 832	800 145 575	
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 506 760 082	1 657 653 650		1 506 760 082	1 657 653 650	
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 322 418 167	2 072 509 841	23 862 500	2 212 435 379	2 128 230 713	23 862 500
05	Exercice des missions militaires	116 159 346	140 721 083		116 159 346	140 721 083	

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
<b>176 / Police nationale</b>	8 886 993 085	9 142 604 485	22 700 000	8 750 500 124	9 088 266 756	22 700 000
Titre 2. Dépenses de personnel	7 717 769 783	8 121 272 564		7 717 769 783	8 121 272 564	
Autres dépenses :	1 169 223 302	1 021 331 921	22 700 000	1 032 730 341	966 994 192	22 700 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	721 653 271	886 060 727	18 450 000	766 606 406	762 722 107	18 450 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	404 498 417	90 903 886	4 250 000	223 048 417	159 904 777	4 250 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	43 071 614	44 367 308		43 075 518	44 367 308	
<b>152 / Gendarmerie nationale</b>	7 743 783 121	7 675 499 371	23 862 500	7 633 800 333	7 731 220 243	23 862 500
Titre 2. Dépenses de personnel	6 366 860 977	6 500 565 711		6 366 860 977	6 500 565 711	
Autres dépenses :	1 376 922 144	1 174 933 660	23 862 500	1 266 939 356	1 230 654 532	23 862 500
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 094 566 144	1 046 230 031	5 156 250	1 078 777 706	1 057 582 031	5 156 250
Titre 5. Dépenses d'investissement	267 334 000	114 051 000	18 706 250	172 153 650	160 805 000	18 706 250
Titre 6. Dépenses d'intervention	15 022 000	14 652 629		16 008 000	12 267 501	
<b>Total pour la mission</b>	<b>16 630 776 206</b>	<b>16 818 103 856</b>	<b>46 562 500</b>	<b>16 384 300 457</b>	<b>16 819 486 999</b>	<b>46 562 500</b>
Dont :						
Titre 2. Dépenses de personnel	14 084 630 760	14 621 838 275		14 084 630 760	14 621 838 275	
Autres dépenses :	<b>2 546 145 446</b>	<b>2 196 265 581</b>	<b>46 562 500</b>	<b>2 299 669 697</b>	<b>2 197 648 724</b>	<b>46 562 500</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 816 219 415	1 932 290 758	23 606 250	1 845 384 112	1 820 304 138	23 606 250
Titre 5. Dépenses d'investissement	671 832 417	204 954 886	22 956 250	395 202 067	320 709 777	22 956 250
Titre 6. Dépenses d'intervention	58 093 614	59 019 937		59 083 518	56 634 809	



## PROGRAMME 176

**POLICE NATIONALE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRICE HORTEFEUX, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	20
Présentation du programme et des actions	24
Objectifs et indicateurs de performance	32
Justification au premier euro	42
Opérateurs	68
Analyse des coûts du programme et des actions	74

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Frédéric PECHENARD

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

La mobilisation des services de police contre toutes les formes de délinquance s'est traduite par une nouvelle amélioration de la sécurité des personnes et des biens fin 2009 et dans les premiers mois de 2010, permettant de consolider les résultats acquis depuis 2002.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'amélioration des performances de la police nationale passe par l'optimisation de son organisation et par la mobilisation de nouvelles ressources apportées dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) et les mutualisations en cours avec la gendarmerie nationale.

### **La police poursuivra son effort d'adaptation aux besoins de la population et aux évolutions de la délinquance.**

Le déploiement de la police d'agglomération, qui permet une meilleure intégration de la chaîne hiérarchique et opérationnelle, sera poursuivi. A Paris, où ce concept a été mis en place avec succès le 14 septembre 2009, une deuxième phase se traduira par une réorganisation de la direction de la sécurité de proximité pour affecter plus de personnel aux missions de voie publique et d'investigation. En province, la police d'agglomération sera déclinée à Lille au dernier trimestre 2010 et à Lyon dès le 1er janvier 2011. Les consultations en cours seront finalisées pour son extension à Marseille dès que possible.

La présence de l'État dans les quartiers sensibles sera renforcée par le déploiement de 26 brigades spécialisées de terrain, « Unités territoriales de quartier (Uteq) de nouvelle génération » à la doctrine d'emploi renouvelée, qui sont venues, dès l'automne 2010, s'ajouter aux 34 déjà existantes. L'organisation, les missions et les modalités d'intervention des **compagnies de sécurisation** seront revues pour renforcer leur efficacité.

**La mobilisation de la police contre les formes les plus préoccupantes de délinquance s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre des plans opérationnels ciblés définis par le ministre de l'Intérieur** : la lutte contre les bandes violentes, la lutte contre les hooligans, la lutte contre l'économie souterraine et le trafic de drogue, la lutte contre la violence en milieu scolaire, la lutte contre les cambriolages, la sécurisation des transports en commun et des personnes âgées.

### **La police nationale poursuivra l'optimisation de ses structures pour en augmenter l'efficacité.**

La rationalisation du réseau de formation mise en œuvre dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) se traduira par la fermeture des écoles de Vannes et de Marseille et la transformation des sites de Paris et de Draveil en centres régionaux de formation continue. Un nouvel effort sera effectué pour recentrer les policiers sur les missions de lutte contre la délinquance en réduisant les missions périphériques par un recours accru aux moyens alternatifs, comme la vidéoprotection.

Parallèlement, la création de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN), regroupant les actuelles directions de l'administration (DAPN) et de la formation (DFPN), permettra un renouvellement de la gestion des ressources humaines.

Grâce à la détermination et à la compétence de ses personnels, la police poursuivra, au bénéfice de nos concitoyens, sa lutte contre toutes les formes de délinquance, avec le souci permanent de l'emploi optimal des ressources qui lui sont allouées.

**RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- OBJECTIF 1 Réduire l'insécurité**
  - INDICATEUR 1.1 Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police
  - INDICATEUR 1.2 Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police
  - INDICATEUR 1.3 Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone police
  - INDICATEUR 1.4 Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services
  - INDICATEUR 1.5 Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens
  - INDICATEUR 1.6 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
- OBJECTIF 2 Optimiser l'emploi des forces mobiles**
  - INDICATEUR 2.1 Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale
  - INDICATEUR 2.2 Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre
- OBJECTIF 3 Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**
  - INDICATEUR 3.1 Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police
  - INDICATEUR 3.2 Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
  - INDICATEUR 3.3 Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants
  - INDICATEUR 3.4 Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes
- OBJECTIF 4 Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**
  - INDICATEUR 4.1 Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)
  - INDICATEUR 4.2 Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
  - INDICATEUR 4.3 Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause
- OBJECTIF 5 Optimiser l'emploi des ressources**
  - INDICATEUR 5.1 Taux de disponibilité des véhicules
  - INDICATEUR 5.2 Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

## Police nationale

Programme n° 176 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 <b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	1 121 413 119	105 195 968	10 000 000		<b>1 236 609 087</b>	11 500 000
02 <b>Sécurité et paix publiques</b>	2 796 326 982	167 006 183			<b>2 963 333 165</b>	
03 <b>Sécurité routière</b>	547 579 702	39 076 091			<b>586 655 793</b>	
04 <b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	642 085 355	44 614 314			<b>686 699 669</b>	
05 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 284 293 298	153 151 507		10 500 000	<b>2 447 944 805</b>	
06 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	729 574 108	377 016 664	80 903 886	33 867 308	<b>1 221 361 966</b>	11 200 000
<b>Total</b>	<b>8 121 272 564</b>	<b>886 060 727</b>	<b>90 903 886</b>	<b>44 367 308</b>	<b>9 142 604 485</b>	<b>22 700 000</b>

## 2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01 <b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	1 121 413 119	86 250 875	10 000 000		<b>1 217 663 994</b>	11 500 000
02 <b>Sécurité et paix publiques</b>	2 796 326 982	125 368 167			<b>2 921 695 149</b>	
03 <b>Sécurité routière</b>	547 579 702	30 479 637			<b>578 059 339</b>	
04 <b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	642 085 355	32 406 969			<b>674 492 324</b>	
05 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 284 293 298	115 979 332		10 500 000	<b>2 410 772 630</b>	
06 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	729 574 108	372 237 127	149 904 777	33 867 308	<b>1 285 583 320</b>	11 200 000
<b>Total</b>	<b>8 121 272 564</b>	<b>762 722 107</b>	<b>159 904 777</b>	<b>44 367 308</b>	<b>9 088 266 756</b>	<b>22 700 000</b>

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	1 014 724 567	75 992 307	12 200 000		<b>1 102 916 874</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 723 873 136	99 503 197		22 500	<b>2 823 398 833</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	530 819 506	23 375 628		5 000	<b>554 200 134</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	584 298 835	28 266 556			<b>612 565 391</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 155 377 214	93 362 103		18 031 000	<b>2 266 770 317</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	708 676 525	401 153 480	392 298 417	25 013 114	<b>1 527 141 536</b>	10 875 000
Total		<b>7 717 769 783</b>	<b>721 653 271</b>	<b>404 498 417</b>	<b>43 071 614</b>	<b>8 886 993 085</b>	<b>20 275 000</b>

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	<b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	1 014 724 567	75 992 307	10 600 000		<b>1 101 316 874</b>	9 400 000
02	<b>Sécurité et paix publiques</b>	2 723 873 136	99 503 197		22 500	<b>2 823 398 833</b>	
03	<b>Sécurité routière</b>	530 819 506	23 375 628		5 000	<b>554 200 134</b>	
04	<b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	584 298 835	28 266 556			<b>612 565 391</b>	
05	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 155 377 214	93 362 103		18 031 000	<b>2 266 770 317</b>	
06	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	708 676 525	446 106 615	212 448 417	25 017 018	<b>1 392 248 575</b>	10 875 000
Total		<b>7 717 769 783</b>	<b>766 606 406</b>	<b>223 048 417</b>	<b>43 075 518</b>	<b>8 750 500 124</b>	<b>20 275 000</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	7 717 769 783	8 121 272 564	7 717 769 783	8 121 272 564
Rémunérations d'activité	4 786 429 211	4 965 642 160	4 786 429 211	4 965 642 160
Cotisations et contributions sociales	2 883 370 382	3 107 677 540	2 883 370 382	3 107 677 540
Prestations sociales et allocations diverses	47 970 190	47 952 864	47 970 190	47 952 864
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	721 653 271	886 060 727	766 606 406	762 722 107
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	704 553 271	870 060 727	749 506 406	746 722 107
Subventions pour charges de service public	17 100 000	16 000 000	17 100 000	16 000 000
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	404 498 417	90 903 886	223 048 417	159 904 777
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	404 498 417	90 903 886	223 048 417	159 904 777
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	43 071 614	44 367 308	43 075 518	44 367 308
Transferts aux autres collectivités	43 071 614	44 367 308	43 075 518	44 367 308
<b>Total hors FDC et ADP prévus</b>	<b>8 886 993 085</b>	<b>9 142 604 485</b>	<b>8 750 500 124</b>	<b>9 088 266 756</b>
FDC et ADP prévus	20 275 000	22 700 000	20 275 000	22 700 000
<b>Total y.c. FDC et ADP prévus</b>	<b>8 907 268 085</b>	<b>9 165 304 485</b>	<b>8 770 775 124</b>	<b>9 110 966 756</b>

DÉPENSES FISCALES<sup>1</sup>**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffage pour 2009	Chiffage pour 2010	Chiffage pour 2011
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les familles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 0 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 796-I-9° et 10°</i>	-	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>2</sup></b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

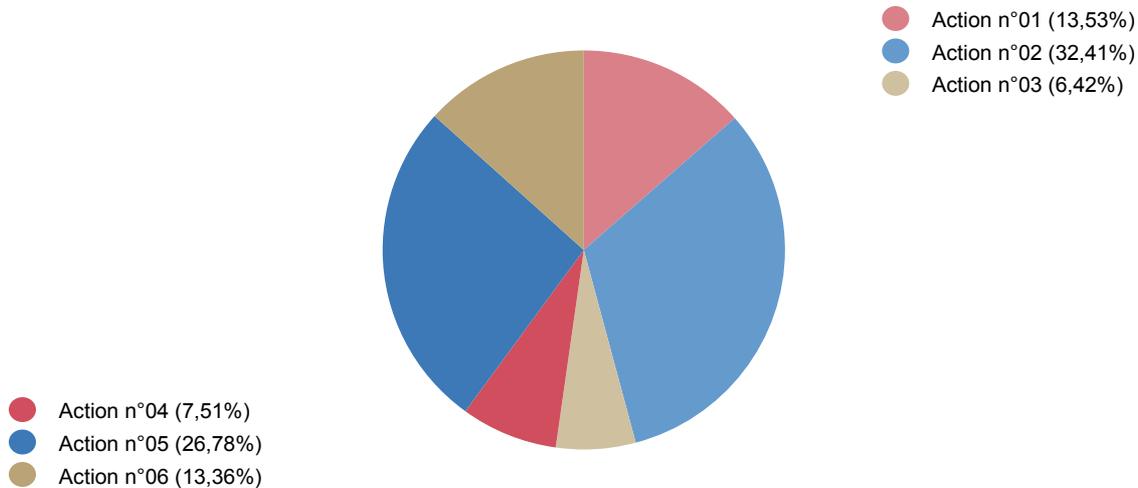
<sup>2</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre public et protection de la souveraineté	1 236 609 087	1 217 663 994
02	Sécurité et paix publiques	2 963 333 165	2 921 695 149
03	Sécurité routière	586 655 793	578 059 339
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	686 699 669	674 492 324
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 447 944 805	2 410 772 630
06	Commandement, ressources humaines et logistique	1 221 361 966	1 285 583 320
<b>Total</b>		<b>9 142 604 485</b>	<b>9 088 266 756</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme police nationale est placé sous la responsabilité du directeur général de la police nationale. Il a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et se donne pour objectif d'inscrire dans la durée les résultats de cette politique publique.

La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur les compétences générales ou spécialisées des directions, et sur leur organisation territoriale.

Le programme s'articule autour de 6 actions :

- l'action 01, **Ordre public et protection de la souveraineté**, a pour objectif de maîtriser les troubles à l'ordre public et de réduire les menaces ;
- l'action 02, **Sécurité et paix publiques**, s'articule autour de quatre grands axes : sauvegarde des personnes et des biens, sécurité générale et prévention, police et action administratives, accueil du public et encadrement ;
- l'action 03, **Sécurité routière**, vise à améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles du code de la route ;
- l'action 04, **Police des étrangers et sûreté des transports internationaux** a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière et de garantir le passage transfrontière dans des conditions optimales de sécurité. La direction générale de la police nationale est placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution des missions relevant de la lutte contre l'immigration clandestine. Une partie des crédits relatifs à cette action (ceux nécessaires à l'éloignement des étrangers en situation irrégulière et ceux relatifs à la rétention administrative) a été transférée en 2008 du programme « police nationale » vers le programme « immigration et asile » ;
- l'action 05, **Missions de police judiciaire et concours à la justice** comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et de leurs complices, leur arrestation et leur défèrement aux autorités judiciaires compétentes ;
- l'action 06, **Commandement, ressources humaines et logistique**, a pour objectif d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à l'efficacité des services opérationnels dans leur lutte contre la délinquance.

L'école nationale supérieure de police (ENSP), opérateur du programme « police nationale », contribue à sa mise en œuvre dans le cadre du volet " formation " de l'action 06. L'institut national de la police scientifique (INPS), également opérateur de ce programme, contribue à l'action 05.

Le programme « police nationale » participe :

- dans le cadre de son action 03 et en qualité de « programme partenaire » à la politique transversale de sécurité routière, dont le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est le chef de file ;
- dans le cadre de son action 04 « police des étrangers et sûreté des transports internationaux » à la politique française d'immigration et d'intégration.
- à la politique transversale « action extérieure de l'État », dont le pilotage est assuré par le ministère des affaires étrangères et européennes ;
- au document de politique transversale relatif à l'action de l'État outre-mer ;
- au document de politique transversale « prévention de la délinquance » piloté par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) ;
- au document de politique transversale « politique de la ville » dont la coordination est assurée par la délégation interministérielle à la ville ;
- au document de politique transversale « égalité hommes femmes » dont le chef de file est le service des droits des femmes et de l'égalité ;
- au document de politique transversale « drogues et toxicomanie » piloté par la mission interministérielle lutte contre les drogues et toxicomanie ;

- au document de politique transversale « défense et sécurité nationale » dont le chef de file est le secrétariat général de la défense nationale (service du Premier ministre) ;
- au document de politique transversale « justice des mineurs » dont le chef de file est le ministère de la justice et des libertés ;
- au document de politique transversale « politique en faveur de la jeunesse » dont le chef de file est le ministre de la jeunesse et des solidarités actives ;

### Objectifs et indicateurs

Cinq objectifs et dix-sept indicateurs, pour la plupart communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale, synthétisent l'objectif général de sécurité et de protection des personnes et des biens, et reflètent l'ensemble des actions des deux programmes. Les indicateurs reprennent les données habituellement utilisées pour dresser le bilan de l'action des forces de l'ordre. Il convient toutefois de préciser que les résultats obtenus ne dépendent pas de la seule action des services de police et de gendarmerie ; la mise en œuvre d'autres politiques ministérielles et la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels contribuent à ces résultats, en particulier dans le domaine de la sécurité routière. Il est alors difficile d'anticiper à long terme l'adaptation des objectifs et donc la détermination de cibles précises pour 2013. La réalisation exacte de ces objectifs sera retracée dans le RAP 2011.

S'inscrivant dans la démarche visant à améliorer la lisibilité du programme, ce projet annuel de performance se caractérise par une harmonisation et une convergence du suivi de la performance au sein des deux programmes relevant de la mission « sécurité ».

### RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté
- ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques
- ACTION n° 03 : Sécurité routière
- ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux
- ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

### ACTION n° 01 Ordre public et protection de la souveraineté

13,5 %



Cette action rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ; la protection, sous ses différentes formes (protection des autorités et de personnalités, protection de bâtiments officiels et de lieux sensibles), qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement** qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

L'action mobilise essentiellement les effectifs de la direction centrale de sécurité publique (DCSP), de la préfecture de police (PP), de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI), de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion (RAID) et de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

#### Maintien de l'ordre et service d'ordre

*Activités concernées* : maintien de l'ordre, service d'ordre à l'occasion de rassemblements importants (épreuves sportives, grands événements comme les visites de chefs d'État et de gouvernement, sommets internationaux, grandes manifestations), formation au maintien de l'ordre.

*Finalité recherchée* : contenir les troubles à l'ordre public par un usage limité et proportionné de la force.

#### Protection spécialisée

*Activités concernées* : sécurité des autorités et de personnalités, gardes de bâtiments officiels, surveillance des centrales nucléaires, escortes diverses (hors transports exceptionnels), contrôle d'accès de certains sites sensibles (hors palais de justice).

*Finalité recherchée* : éviter tout incident majeur ou mineur contre les personnes ou les sites protégés par les forces de l'ordre.

#### Renseignement

*Activités concernées* : renseignement en milieu fermé et ouvert, à vocation générale ou spécialisée, en particulier anti-terroriste.

*Finalité recherchée* : informer les autorités de l'État sur les risques d'atteinte à la souveraineté du pays et sur les menaces contre les institutions.

### ACTION n° 02 Sécurité et paix publiques

32,4 %



Cette action regroupe :

- les **missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance) ;
- l'exercice de la **police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

- les **fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes**. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la Préfecture de Paris ainsi que les compagnies de service général des CRS.

### Sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens

*Activités concernées* : évacuations sanitaires, recherche et sauvetage de personnes, préparation des plans et exécution des missions de secours (par exemple, plans ORSEC, plan Rouge, plan intempéries).

*Finalité recherchée* : prévenir les accidents et réagir avec célérité et efficacité à l'occasion de catastrophes et d'accidents.

### Sécurité générale et prévention

*Activités concernées* : surveillance générale et patrouilles, réponse aux appels des usagers (police secours), renforts saisonniers, opérations de prévention et de sensibilisation.

*Finalité recherchée* : améliorer la sécurité de nos concitoyens par une présence de terrain réactive et adaptée à la criminalité.

### Police et actions administratives

*Activités concernées* : participation à des activités administratives et contrôles de police administrative.

*Finalité recherchée* : faire respecter la réglementation par une action de contrôle appropriée.

### Accueil des victimes et du public

*Activités concernées* : accueil des victimes et du public et assistance dans leur dépôt de plainte ou leurs démarches administratives.

*Finalité recherchée* : organiser l'accueil afin de répondre aux attentes des victimes et du public. La prise en compte des victimes est au cœur des missions des services de police.

**ACTION n° 03** 6,4 %  
Sécurité routière



Cette action, dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers.
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (scolaires).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité et les services de la préfecture de police.

Elle participe à la politique transversale « sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des nouvelles technologies et des négociations sur le climat est chef de file.

### Prévention et information routière

*Activités concernées* : actions d'information routière auprès du public (établissements scolaires, entreprises), campagnes de prévention sur les dangers de la route et de sensibilisation des usagers (semaines de la sécurité routière).

*Finalité recherchée* : améliorer le civisme routier et le respect des règles.

### Surveillance, contrôle et régulation

*Activités concernées* : interventions consécutives à des accidents de la route, contrôles routiers (vitesse, alcoolémie, conduite sous l'emprise de stupéfiants, port de la ceinture), escortes routières des transports exceptionnels.

*Finalité recherchée* : réprimer les infractions aux règles du code de la route ; sécuriser les voies de circulation routière; contrôler « plus et mieux ».

#### ACTION n° 04

Police des étrangers et sûreté des transports internationaux



Cette action rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent.**
- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Depuis 2008, les activités d'éloignement et de rétention des étrangers en situation irrégulière ne figurent plus dans le programme « police nationale ». La création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, s'est accompagnée du transfert des crédits et des indicateurs relatifs à ces activités vers le programme "immigration et asile". La direction générale de la police nationale est donc placée sous l'autorité du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire pour l'exécution de ces missions.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et des renseignements généraux de la préfecture de police qui concourent à cette action.

#### Contrôle des flux transfrontières

*Activités concernées* : contrôle aux frontières et non admission.

*Finalité recherchée* : prévenir, repérer et empêcher l'entrée sur le territoire de personnes étrangères qui ne remplissent pas les conditions d'accès.

#### Sûreté des transports internationaux

*Activités concernées* : sûreté des ports, aéroports et trains internationaux.

*Finalité recherchée* : assurer la sécurité des zones de transports internationaux et permettre le passage des frontières dans des conditions optimales de sûreté.

#### ACTION n° 05

Missions de police judiciaire et concours à la justice



Cette action rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

Cette action concerne essentiellement la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (100% de son activité), la direction centrale de la sécurité publique (un tiers environ de son activité), la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et, à Paris, la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

#### Investigations, enquêtes et recherche

*Activités concernées* : constatations, plans de recherche, auditions, perquisitions, interpellations, confrontations.

*Finalité recherchée* : élucider les crimes et délits, interpellier leurs auteurs, lutter contre la criminalité organisée et la délinquance sous toutes ses formes.

### Expertise technique et scientifique

*Activités concernées* : recueil et analyse criminalistique réalisés essentiellement par la police technique et scientifique, les services locaux de police technique et par l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public placé sous tutelle de la DGPN.

*Finalité recherchée* : apporter une meilleure contribution à l'élucidation des crimes et délits en développant le recours à l'expertise technique et scientifique.

### Coopération internationale opérationnelle en police judiciaire

Ces travaux, conduits par des agents des unités de police judiciaire, impliquent des recherches identiques à celles réalisées dans le cadre d'enquêtes nationales.

*Activités concernées* : concours (commissions rogatoires, mandats d'arrêt, renseignements, échanges d'informations) apportés par les forces de police françaises dans le cadre des organisations EUROPOL et INTERPOL et en application des accords de Schengen ; participation aux centres de coopération policière et douanière (CCPD).

*Finalité recherchée* : renforcer la coopération internationale et améliorer les échanges d'informations opérationnelles.

### Appui à l'autorité judiciaire et à l'administration pénitentiaire

Activités d'appui à l'administration pénitentiaire et à la justice, qui revêtent une dimension importante tant pour les forces de police que de gendarmerie.

*Activités concernées* : transferts et escortes de détenus (dans un cadre judiciaire, administratif ou sanitaire), garde des palais de justice, police des audiences, garde des dépôts, exécution de décisions de justice (mandats d'arrêt, notifications), remises de pièces.

*Finalité recherchée* : répondre efficacement aux demandes de concours présentées par la Justice.

**ACTION n° 06**

**Commandement, ressources humaines et logistique**

13,4 %



Cette action comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de l'action 6 : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines, financières et sociales.

### Commandement, études et coopération internationale

Cette sous-action rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). La coordination est assurée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 par la Direction de la coopération internationale qui réunit le service de coopération technique international de police (SCTIP) et la sous-direction de la coopération internationale de la gendarmerie. Rattachée administrativement à la DGPN, elle devrait être pleinement opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle inclut aussi les activités du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'Inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

*Activités concernées* : activités d'administration centrale et de commandement non imputables à une action opérationnelle (organisation de l'institution et des services, études et prospective, transmissions) ; relations de la police nationale avec les autres administrations nationales et internationales, contacts avec les élus locaux.

*Finalité recherchée* : optimiser l'emploi des ressources au bénéfice des missions opérationnelles des services de police ; faire connaître la police en promouvant son image et en favorisant ses recrutements.

### Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels

Cette sous-action regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Le service concerné est la nouvelle direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) qui réunit dorénavant la direction de l'administration de la police nationale (DAPN) et la direction de la formation de la police nationale (DFPN).

S'y ajoutent leurs services territoriaux, respectivement les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP), les directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) et les écoles de police.

*Activités concernées* : gestion des ressources humaines, contacts avec les organisations syndicales, formation initiale et continue.

*Finalité recherchée* : recruter, former, gérer les ressources humaines nécessaires à la réalisation des missions de police.

### **Gestion des moyens**

Il s'agit des activités centrées sur les équipements et les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Le service concerné est principalement la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN).

*Activités concernées* : gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la police nationale, équipement des services en matériels (informatique et réseaux, moyens logistiques et immobiliers, soutien technique).

*Finalité recherchée* : programmer et mettre à disposition les moyens nécessaires aux missions des forces de police.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Réduire l'insécurité

La baisse de l'insécurité est la première mission de la police nationale. La circulaire du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 12 février 2010 fixe une nouvelle architecture de la statistique de la criminalité et de la délinquance. L'objectif principal est de se doter d'un outil lisible et permettant un pilotage fin des actions entreprises aussi bien au niveau national que local, ainsi que de distinguer l'évolution constatée de la délinquance et la performance des services.

Les six indicateurs rattachés à cet objectif permettent d'évaluer la qualité du service de la police nationale en matière de lutte contre l'insécurité. Compte-tenu de l'évolution de la mesure de la performance en matière de criminalité et de délinquance, cinq d'entre eux n'étaient pas renseignés en PAP 2010.

Les indicateurs **d'évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens, en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières** constatés en zone police rendent compte de la mobilisation des policiers et de leur adaptation constante aux évolutions des formes de la délinquance.

L'indicateur **d'évolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services** rend compte de l'efficacité de l'action engagée et de l'efficacité de l'ensemble de la chaîne policière et pénale.

L'indicateur **d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens** met en relation l'évolution de la part d'activité que les policiers consacrent aux missions de surveillance générale sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés en matière d'atteintes aux biens. Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique en matière de délinquance et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression. L'efficacité recherchée implique une présence policière aux heures et dans les lieux où les faits de délinquance sont les plus nombreux.

L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens suppose une présence plus importante des policiers sur le terrain et doit également se traduire par des temps d'intervention raccourcis et comparables d'un espace à l'autre.

Le **taux d'engagement des effectifs sur le terrain** rapporte l'ensemble des activités réalisées hors des locaux à l'activité totale. Les activités réalisées à l'extérieur des locaux sont susceptibles d'augmenter l'effet dissuasif de la présence policière sur le terrain et peuvent contribuer à l'amélioration des délais d'intervention. Il convient néanmoins de préciser que la constatation des infractions, réalisée lors des opérations de surveillance à l'extérieur des locaux de service, s'accompagne d'une augmentation du travail procédural réalisé à l'intérieur des locaux.

## INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

Indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police	%	-6,34	-1,03		-0,5	-1,5	-1,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police	nombre	1 600 173	1 583 688		1 575 770	1 552 133	en baisse
Taux de délinquance en matière d'atteintes aux biens en zone police (pour 1000 habitants)	‰	49,78	50,60		50	49,5	49

**Précisions méthodologiques**

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

La diminution de cette délinquance reflète très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie.

**Sources des données :**

Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de la sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (PAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent la métropole (hors outre-mer).

Pour l'indicateur "**taux de délinquance en matière d'atteintes aux biens (1 000 habitants)**" : les données sur la population proviennent des enquêtes de recensement de la population menées par l'INSEE au 1er janvier 2010 sur la base de la population de 31 296 939 habitants en zone police (Paris compris).

### INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

**indicateur de la mission**

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police	%	0,92	3,24		-0,5	-0,5	-1
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone police	nombre	348 800	360 103		358 302	356 511	en baisse

**Précisions méthodologiques**

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes**, regroupent 31 index de l'état 4001 : les violences physiques non crapuleuses, les violences physiques crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violences.

La diminution de cette délinquance reflète très directement la mobilisation des services de police pour garantir à nos concitoyens une meilleure sécurité dans leur cadre de vie.

**Source des données :**

Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (DCPAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent la métropole (hors outre-mer).

### INDICATEUR 1.3 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone police	%	5,87	-1,73		-2	-2,5	en baisse
Nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone police	nombre	250 316	245 976		241 056	235 030	en baisse

## Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Précisions méthodologiques

**Les escroqueries et infractions économiques et financières** regroupent 19 index de l'état 4001 dont les faux en écritures, les contrefaçons, les falsifications, le travail clandestin et l'emploi d'étranger sans titre de travail, les fraudes fiscales et les autres délits économiques et financiers...

## Source des données :

Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (DCPAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent la métropole (hors outre-mer).

## INDICATEUR 1.4 : Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services	%	6,60	0,18		1	3	3
Nombre d'infractions révélées par l'action des services	nombre	290 556	291 073		293 984	302 803	en hausse
Evolution du nombre de personnes mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services	%	8,54	-3,47		1	3	4
Nombre de personnes mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services	nombre	302 970	292 456		295 381	304 242	en hausse

## Précisions méthodologiques

**Les infractions révélées par l'action des services** regroupent 21 index de l'état 4001 : les recels, le proxénétisme, les infractions à la législation sur les stupéfiants, les délits à la police des étrangers, le port ou la détention d'armes prohibées, les délits de courses et jeux, les atteintes à l'environnement, les faux documents d'identité, le travail clandestin, l'emploi d'étranger sans titre de travail, le prêt de main-d'œuvre et les délits d'interdiction de séjour et de paraître.

**Les personnes mises en cause** : concernent des personnes à l'encontre desquelles sont réunis, lors de l'enquête préliminaire, de l'enquête de flagrance ou sur commission rogatoire, des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elles aient pu participer, comme auteurs ou complices, à la commission d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5e classe prévue aux articles R. 625-1 à R. 625-3, R. 625-7, R. 625-9, R. 635-1, R. 635-3 à R. 635-5, R. 645-1, R. 645-2, et R. 645-4 à R. 645-12 du code pénal, ou les victimes de ces infractions.

## Source des données :

Les données sont collectées auprès des circonscriptions et directions départementales de sécurité publique (DDSP), puis agrégées par la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) avant transmission à la direction centrale de la police judiciaire qui les agrège à son tour avec les données des autres directions (DCPAF, DCCRS et PP).

Les données sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). La justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué).

Les données concernent la métropole (hors outre-mer).

## INDICATEUR 1.5 : Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens	indice	1,03	0,97		>1	>1	>1

## Précisions méthodologiques

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part d'activité que les agents consacrent aux missions de surveillance générale (index MCI de la sécurité publique et de la Préfecture de Paris : 230 à 236, 240 à 243, 270 à 275 et 277) sur l'ensemble de leurs missions et l'évolution du nombre de faits délictueux constatés en matière d'atteintes aux biens (index STIC-FCE 4001). Il permet de mesurer l'impact de la présence policière sur la voie publique et d'évaluer l'efficacité des opérations de prévention et de répression.

**Sources des données :**

DCSP et PP. L'indicateur est renseigné à partir de l'état 4001 (index de l'agrégat de l'indicateur des atteintes aux biens) et de la MCI (main courante informatisée - ETP consacrés à la surveillance générale).

**INDICATEUR 1.6 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	39,72	40,75	41,50	41,5	41,5	42

**Précisions méthodologiques**

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) (données centralisées depuis janvier 2005) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1.mis au point par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance)

Dans la mesure où le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi font qu'ils ne sont jamais engagés sur le terrain, est également incluse dans les calculs de cet indicateur. Le dénominateur (potentiel horaire utilisé) se trouve alors sur-doté, ce qui a pour conséquence de minorer le résultat de l'indicateur.

Enfin, la part d'activité à l'extérieur des locaux trouve ses limites notamment dans l'obligation de traiter au service un volume important de rédaction d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et des délits.

**Source des données :** DCSP et PP

**Mode de calcul :** Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

**L'indicateur d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale** permet d'évaluer l'activité judiciaire des compagnies républicaines de sécurité (interpellations des auteurs d'infractions) par rapport aux effectifs réellement engagés sur le terrain, en sécurisation, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences urbaines.

**L'indice de disponibilité** des forces de maintien de l'ordre rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité de l'intervention.

Ce seuil minimum correspond aux 3/5 de ses effectifs totaux. Pour garantir une capacité opérationnelle optimale, une compagnie de service général doit en effet disposer, chaque jour de l'année, d'un effectif employable (sur le terrain) correspondant à 60% de ses effectifs. Les 2/5 restants correspondent aux personnels qui assurent la sécurité du casernement et le fonctionnement minimum des services, ainsi que les fonctionnaires indisponibles (stages individuels, arrêts maladie, congés annuels).

Pour compléter l'analyse, un sous-indicateur "**taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public**" a été retenu. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de formation collective des unités au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines. Maintenir un haut niveau de technicité des unités de service général sur ce type de mission est en effet une priorité de la DCCRS, tout particulièrement dans un contexte d'emploi opérationnel élevé.

**INDICATEUR 2.1 : Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi des CRS en sécurité générale	ratio	89	93,81	85	85	90	90

**Précisions méthodologiques**

L'indicateur rapporte le nombre d'auteurs d'infractions interpellés et mis à disposition des officiers de police judiciaire territorialement compétents, par mois, sur le nombre moyen d'unités C.R.S assurant des missions de sécurisation et de lutte contre les violences urbaines.

## Police nationale

Programme n° 176 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cet indicateur reflète l'efficacité de l'emploi des unités sur ces missions et leur activité judiciaire. Le sens de l'évolution souhaitée est à la hausse.

Source des données : DCCRS

## INDICATEUR 2.2 : Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre	%	63,18	65,30	65	65	65	65
Taux de formation pour le maintien en capacité opérationnelle des unités CRS en ordre public	%	99,40	100	95	95	95	100

## Précisions méthodologiques

L'indicateur rapporte le nombre de fonctionnaires actifs réellement disponibles pour un emploi sur l'effectif théorique de la compagnie. Il rend compte de la capacité des CRS à améliorer la gestion des ressources humaines pour assurer, dans chaque compagnie de service général, une disponibilité supérieure, ou au moins égale, au minimum compatible avec la sécurité d'une intervention.

Pour maintenir un niveau de technicité optimal en matière de maintien de l'ordre et de lutte contre les violences urbaines, chaque compagnie de service général doit effectuer 3 journées de formation en unités constituées (PRU) par an.

Les résultats doivent être examinés au regard du niveau d'emploi opérationnel des unités qui conditionne le temps disponible pour effectuer ces formations collectives.

Sources des données : DCCRS

## OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

La police nationale est un des acteurs de la politique de sécurité routière. Elle contribue par ses missions de prévention et ses actions de contrôle, ciblées sur les zones les plus accidentogènes, à prévenir la commission d'infractions et donc à réduire le nombre d'accidents de la route. L'évolution globale de l'insécurité routière en zone police est mesurée par l'indicateur sur **le nombre des accidents corporels de la circulation, le nombre de blessés graves et le nombre de tués** comptabilisés par les forces de police.

La lutte contre l'insécurité routière passe notamment par la dissuasion et la répression des comportements accidentogènes.

La police et la gendarmerie nationales sont donc attachées à étendre leur contrôle et à renforcer leur efficacité dans trois domaines que sont la conduite en état d'ébriété et sous l'emprise de produits stupéfiants ainsi que les dépassements de la vitesse maximale autorisée, infractions comptant parmi les causes principales de l'accidentologie.

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique est à l'origine de 10% des accidents corporels et 28% des accidents mortels. Ce phénomène est amplifié durant les nuits des fins de semaine, aux abords de lieux festifs. Le **taux de dépistage positif d'alcoolémie** mesure les résultats obtenus par les policiers lors des opérations de contrôle systématique où sont privilégiées les zones et périodes à risques.

**Le taux de dépistage positif de produits stupéfiants** traduit l'expertise acquise par les policiers dans l'analyse comportementale des usagers lors des contrôles qu'ils effectuent d'initiative (hors accident) : 6141 délits ont ainsi été relevés en 2008, soit une augmentation de 36% par rapport à 2005. Simultanément, les forces de police ont bénéficié depuis l'été 2008 du déploiement opérationnel des tests salivaires (24 000 distribués sur l'ensemble du territoire métropolitain en 2008), dont la simplicité de mise en œuvre est susceptible de faciliter la généralisation de ces contrôles au même titre que ceux de l'alcoolémie.

Ces deux axes complémentaires de la dissuasion sont assortis d'un indicateur spécifique prenant en compte le **nombre d'infractions relevées par le volume heures-fonctionnaires consacré aux contrôles de la vitesse**.

En effet, les dépassements de la vitesse maximale autorisée sont à la fois une cause mais également un facteur d'aggravation des accidents. L'implication croissante des forces de l'ordre permet de réaliser des progrès considérables. Les unités se sont appropriées les nouvelles générations d'équipements : les équipements embarqués du contrôle automatisé ont été utilisés comme outil de contrôle systématique pour faire baisser les vitesses moyennes

dans les zones accidentogènes. Les contrôles traditionnels permettent de compléter le champ du contrôle (poids lourds, véhicules immatriculés à l'étranger...) et de cibler les comportements les plus graves.

Les indicateurs ci-après permettent, d'une part, de suivre l'évolution de l'objectif principal, la réduction du nombre des accidents, tués et blessés (ATB) et, d'autre part, d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre ces infractions majeures. Compte-tenu de l'évolution de la mesure de la performance en matière de sécurité routière, deux d'entre eux n'étaient pas renseignés en PAP 2010.

### INDICATEUR 3.1 : Nombre d'accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre d'accidents	%	-8,62	-9,38	-7	-7	-4	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	56 039	50 781	en baisse	47 226	45 337	en baisse
Evolution du nombre de tués	%	-11,56	-2,25	-8,5	-7	-2,5	en baisse
Nombre de tués	Nombre	1 155	1 129	en baisse	1 050	1 024	en baisse
Evolution du nombre de blessés	%	-11,27	-8,90	-6	-6	-5	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	67 288	61 300	en baisse	57 622	54 741	en baisse

#### Précisions méthodologiques

Le décompte des ATB (accidents/tués /blessés) est fourni par les services d'ordre et collationné par l'observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le décompte des personnes accidentées, tuées ou blessées, qui s'effectue à compter de la date de l'accident, est de 30 jours pour les personnes tuées et de 6 jours pour les personnes blessées.

#### Source des données:

ONISR, tout accident corporel de la circulation routière doit faire l'objet d'un BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés par les services de police et sont ensuite envoyés à l'ONISR pour de nouveaux contrôles s'ajoutant à ceux déjà intégrés aux logiciels de saisie utilisés par les services de police.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est constitué et géré par l'ONISR.

Les données concernent la métropole et les DOM.

### INDICATEUR 3.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	non disponible	non disponible		>1	>1	>1

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. L'alcool reste le premier facteur d'accidents mortels de la circulation. 1 497 854 dépistages d'alcoolémie ont été effectués par les services de la police nationale en 2009 parmi ceux-ci, 96 804 se sont révélés positifs.

Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Indice : évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

#### Sources des données :

DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

### INDICATEUR 3.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	non disponible	non disponible		>1	>1	>1

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents mortels. 24 399 dépistages ont été effectués par les services de la police nationale en 2009 parmi ceux-ci, 10 840 se sont révélés positifs.

Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Indice : évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

#### Sources des données :

DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

### INDICATEUR 3.4 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	1,18	1,07	1,2	1,2	1,2	1,2
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	14,74	16,52	18	17	18	18

#### Précisions méthodologiques

Il s'agit de la prise en compte de tous les types de contrôle : systèmes embarqués de contrôle automatisé pour lesquels les résultats sont disponibles dans l'infocentre géré par la délégation de projet interministériel au contrôle automatisé (DEPICA) ; systèmes conventionnels dont les données, pour la sécurité publique, sont extraits du logiciel « contrôles spécifiques vitesse/alcoolémie » (CSPVITAL).

Les données relatives aux heures fonctionnaires dédiées à tous les types de contrôle sont exploitables depuis la main courante informatisée (MCI) pour tous les services relevant de la sécurité publique. Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité des opérations de contrôle vitesse.

Source de données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle – tout type d'appareils de contrôle hors radars fixes de contrôle automatisé.

### OBJECTIF n° 4 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

L'élucidation des crimes et délits contribue directement au recul de la délinquance. Elle permet l'exercice de l'autorité judiciaire et facilite l'indemnisation des victimes. Aussi le **taux d'élucidation des crimes et délits** est un indicateur important de l'activité des services. Il est présenté sous une forme détaillée, selon la nature de l'infraction, et pour chacune des grandes catégories de l'état 4001, qui regroupe l'ensemble des infractions. L'item « atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) » a été retenu (les données ont été reconstituées pour les années antérieures) pour mieux prendre en compte les violences physiques exercées contre les personnes (violences physiques non crapuleuses, violences physiques crapuleuses, violences sexuelles) et les menaces de violence. Ces trois sous-indicateurs n'étaient pas renseignés en PAP 2010.

L'amélioration de ce taux d'élucidation passe par un recours accru aux nouvelles technologies et à la police technique et scientifique, ce qui explique la présence des deux indicateurs suivants :

- le **taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction** qui renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige que les efforts du plan d'action en faveur de la police technique et scientifique interviennent conjointement sur tous ces maillons (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation en signalisations de la base de référence du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED), performance technique du FAED et de ses spécialistes). L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2012 un taux global (police et gendarmerie) supérieur à 20%.
- le **taux de signalisation au fichier national des empreintes génétiques des individus mis en cause** traduit l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause. Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires.

En outre, depuis l'entrée en vigueur des applications d'investigation (ARIANE et ARDOISE) les services disposent d'outils d'élucidation supplémentaires des affaires criminelles.

#### INDICATEUR 4.1 : Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Atteintes aux biens	%	13,87	14,25		14,5	15	15,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	56,95	57,20		58	58	59
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	45,65	45,78		47	47	50

##### Précisions méthodologiques

Les prévisions des taux d'élucidation des grandes catégories d'infractions ont été calculées sur la base d'une part constante des catégories dans l'ensemble des faits constatés et d'une répartition également constante des taux d'élucidation des catégories concernées dans le taux global d'élucidation. Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en 2009 ne sera pas systématiquement élucidé la même année mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

**Source des données** : la collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement.

Les données concernent la métropole (hors outre-mer).

#### INDICATEUR 4.2 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	17,86	19,34	18,5	18,5	20	25

##### Précisions méthodologiques

Le taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction correspond au rapport entre le nombre d'identifications de traces réalisées par le FAED et le nombre de traces papillaires exploitées au FAED sur les différents sites existants, parmi les traces exploitables recueillies par les services sur les scènes d'infraction couvertes par l'investigation technique. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur l'élucidation des crimes et délits. Il est directement lié à tous les maillons de la chaîne criminalistique et exige que les efforts du plan d'action PTS interviennent conjointement sur tous ces maillons (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation en signalisations de la base de référence du FAED, performances techniques du FAED et de ses spécialistes).

**Formule de calcul**: nombre de traces identifiées au FAED/Nombre de traces exploitées au FAED

**Source des données**: DCPJ

**INDICATEUR 4.3 : Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de signalisation au Fichier National des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause	%	23,68	25,35	55	25,5	27,5	32

**Précisions méthodologiques**

Le taux de signalisation au FNAEG des individus mis en cause correspond au rapport entre le nombre de personnes signalisées par prélèvement biologique et le nombre de personnes mises en cause (MEC) donc faisant l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit des personnes " à l'encontre desquelles il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elles ont commis l'une des infractions visées à l'article 706-55 (du code de procédure pénale) ". Pour les mis en cause dont le profil génétique est déjà renseigné, au FNAEG, la mise à jour effectuée par l'OPJ, qui a pour effet de relancer le délai de prescription de la conservation du profil, est comptabilisée comme une signalisation à part entière.

Il renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques et, en l'occurrence, du FNAEG.

Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires.

Source de données: DCPJ

**OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des ressources**

L'objectif est d'offrir aux services de police les meilleures conditions de formation, d'équipement et de sécurité pour mener à bien leurs missions opérationnelles.

Le **taux de disponibilité des véhicules** de la police nationale mesure la capacité d'entretien et de maintenance des moyens mobiles et leur mise à disposition au profit des services opérationnels. L'évolution de cet indicateur dépend également du taux de renouvellement du parc.

Un sous-indicateur complémentaire est utilisé : le taux d'immobilisation.

L'amélioration de la disponibilité des véhicules est recherchée à travers l'amélioration de la productivité des ateliers des SGAP (un des moyens étant la certification " QUALICERT " des structures), la mutualisation interservices des moyens d'entretien et de réparation automobile, en particulier avec la gendarmerie nationale, et enfin, quand il est économiquement avantageux, le recours à l'externalisation de l'entretien.

Le **taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires** traduit la performance de la police nationale dans le domaine des formations continues prioritaires. Ces formations sont mises en œuvre afin de professionnaliser les compétences des policiers (par exemple, la formation à la qualification d'officier de police judiciaire, la formation aux nouvelles qualifications de " brigadier " dans le cadre de la réforme des corps et carrières, ou les formations spécialisées dans la lutte contre l'économie souterraine ou la cybercriminalité), faciliter leur adaptation à de nouvelles fonctions (en particulier le contrôle de gestion) et accompagner leur promotion (par exemple, le stage de franchissement de grade). Les formations prioritaires sont sélectionnées par la direction de la formation de la police nationale en liaison avec l'ensemble des directions de police. Elles correspondent à des besoins impératifs des services ou de l'institution prise dans son ensemble (stage de franchissement de grade, formation ACROPOL). Le volume des formations prioritaires rapporté à l'ensemble des heures de formation continue programmées dans l'année traduit l'effort de l'institution pour se réformer et améliorer les compétences indispensables à la bonne exécution de ses missions.

**INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité des véhicules**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	98,27	98,20	98,5	98,2	98,2	98,5
Taux d'immobilisation	%	6,08	6,33	6,8	6,3	6,3	6

**Précisions méthodologiques**

Ces deux sous-indicateurs sont nationaux et font l'objet d'une synthèse trimestrielle par la sous-direction de la logistique (SDL) de la DAPN. Les taux présentés concernent uniquement les directions actives de la police. Depuis 2008, dans un souci de convergence avec les indicateurs de la gendarmerie nationale, c'est le taux de disponibilité qui est indiqué.

Cet indicateur correspond à la moyenne par trimestre du nombre de jours d'indisponibilité d'un véhicule moins le prêt d'un véhicule de remplacement inclus.

**Sources des données :** DAPN/SDL

**INDICATEUR 5.2 : Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires	%	99,22	92,52	95	95	95	95

**Précisions méthodologiques**

L'indicateur mesure la performance de la DFPN dans la préparation et l'organisation des formations prioritaires (formation des formateurs, élaboration du calendrier des formations) mais repose également sur la capacité des directions d'emploi à suivre le plan de formation de leurs personnels et à s'assurer de leur participation effective aux stages. Les actions de formation continue prioritaires sont désormais programmées en début d'année par la DFPN. L'élaboration de l'indicateur passe par la constitution du panel des formations institutionnelles prioritaires, le calcul de la durée prévue des formations, exprimée en jours fonctionnaires et le calcul de la durée effective des formations réalisées.

**Source des données :** DFPN

## Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Ordre public et protection de la souveraineté</b>	1 121 413 119	115 195 968	<b>1 236 609 087</b>	1 121 413 119	96 250 875	<b>1 217 663 994</b>
02 <b>Sécurité et paix publiques</b>	2 796 326 982	167 006 183	<b>2 963 333 165</b>	2 796 326 982	125 368 167	<b>2 921 695 149</b>
03 <b>Sécurité routière</b>	547 579 702	39 076 091	<b>586 655 793</b>	547 579 702	30 479 637	<b>578 059 339</b>
04 <b>Police des étrangers et sûreté des transports internationaux</b>	642 085 355	44 614 314	<b>686 699 669</b>	642 085 355	32 406 969	<b>674 492 324</b>
05 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	2 284 293 298	163 651 507	<b>2 447 944 805</b>	2 284 293 298	126 479 332	<b>2 410 772 630</b>
06 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	729 574 108	491 787 858	<b>1 221 361 966</b>	729 574 108	556 009 212	<b>1 285 583 320</b>
<b>Total</b>	<b>8 121 272 564</b>	<b>1 021 331 921</b>	<b>9 142 604 485</b>	<b>8 121 272 564</b>	<b>966 994 192</b>	<b>9 088 266 756</b>

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/ 2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs	13 627	12 767	-860	567 427 135
Personnels techniques	4 139	4 081	-58	164 924 820
Ouvriers d'Etat	892	703	-189	35 600 620
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	12 024	12 007	-17	1 102 386 836
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	102 896	103 252	+356	5 920 642 679
Personnels scientifique (police nationale)	1 735	1 579	-156	80 504 996
Adjoints de sécurité (police nationale)	9 477	11 115	+1 638	249 785 478
<b>Total</b>	<b>144 790</b>	<b>145 504</b>	<b>+714</b>	<b>8 121 272 564</b>

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	4 965 642 160
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	3 107 677 540 2 462 596 712
Prestations sociales et allocations diverses	47 952 864

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	524	185	727	359	282	-203
Personnels techniques	97	20	206	95	100	-109
Ouvriers d'Etat	5	0	36	34	2	-31
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	191	60	420	403	11	-229
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	984	250	2 909	2 523	339	-1 925
Personnels scientifique (police nationale)	45	15	40	4	31	5
Adjoints de sécurité (police nationale)	4 159	4 075	2 379	0	2 130	1 780
<b>Total</b>	<b>6 005</b>	<b>4 605</b>	<b>6 717</b>	<b>3 418</b>	<b>2 895</b>	<b>-712</b>

La police nationale participe donc en 2011 à l'effort de diminution des emplois publics à hauteur de 712 emplois.

Le programme comprend 145 504 ETPT, répartis dans sept catégories par métier et/ou par statut :

- la catégorie "hauts fonctionnaires de police, corps de conception et de direction, corps de commandement", qui regroupe les personnels actifs de la police nationale relevant du corps de commandement (officiers de police), du corps de conception et de direction (commissaires de police) et les fonctionnaires nommés sur des emplois de contrôleurs généraux, inspecteurs généraux ou directeurs des services actifs de police ;
- la catégorie "corps d'encadrement et d'application" de la police nationale (gradés et gardiens de la paix), dont tous les fonctionnaires ont le statut actif ;
- la catégorie "personnels administratifs", regroupe les personnels appartenant aux différents corps administratifs du ministère de l'intérieur ;
- la catégorie "personnels techniques", regroupe les personnels appartenant aux différents corps techniques du ministère de l'intérieur ainsi que les ouvriers-cuisiniers de la Police nationale;
- la catégorie "personnels scientifiques" regroupe les personnels appartenant aux corps des ingénieurs, des techniciens et des agents spécialisés de police technique et scientifique;
- la catégorie "ADS", à savoir les adjoints de sécurité, y compris les adjoints de sécurité suivant le parcours de cadets de la République, option police nationale, et les ADS recrutés sous contrats d'accompagnement dans l'emploi en application de l'article 150 de la loi de finances pour 2006, s'inscrivant dans le cadre du plan banlieue. Les ADS sont des contractuels de droit public ;
- la catégorie "ouvriers d'État".

Les personnels non titulaires de la police nationale (contractuels hors ADS et vacataires) sont compris dans les catégories « personnels administratifs » et « personnels techniques ».

Par rapport à 2010, le plafond d'emploi fait l'objet d'une augmentation de 714 ETPT qui se répartissent comme suit :

- +790 ETPT correspondant à l'impact en 2011 sur les ETPT du schéma d'emploi de l'année 2010 (modifié par le recrutement, arbitré en cours d'année, de 1500 adjoints de sécurité supplémentaires), et de celui de l'année 2011 ;
- -59 ETPT correspondant au solde des transferts vers d'autres programmes ;
- -17 ETPT correspondant à un ajustement technique au titre de la comptabilisation des agents non indicés dans Chorus.

## Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les transferts se répartissent de la manière suivante :

OBJET	EMPLOIS EN ETPT	PROGRAMME BENEFICIAIRE
Transfert d'emplois concernant des personnels administratifs mis à la disposition du MIINDS	-10	303
Transfert d'emplois dédiés à la gestion des crédits d'éloignement au MIINDS	-1	303
Transfert lié à la mutualisation de la gestion des personnels des corps fusionnés de la filière administrative	-13	216
Transfert lié au regroupement des emplois du bureau des cabinets sur un programme soutien unique	-11	216
Transfert des emplois des personnels de fonds communs et des services communs de gestion du SCTIP vers le MAEE	-13	105
Transfert au profit de l'académie du renseignement	-1	129
Transfert depuis l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	+1	104
Transfert interne au ministère vers le programme CPPI pour la réorganisation du suivi de la masse salariale	-2	216
Transfert vers les services du Premier Ministre pour les nouvelles structures interdépartementales	-7	129
Transfert vers le ministère de la jeunesse et des solidarités actives	-2	124
TOTAL	-59	

Par ailleurs, une enveloppe de 11M€ hors CAS est consacrée en 2011 au développement de la réserve civile de la police nationale ce qui représente une augmentation de la dotation de 1 M€ par rapport à 2010. Ces crédits ont été positionnés sur l'enveloppe consacrée au corps d'encadrement et d'application.

Le coût moyen des emplois composant le programme est de :

- hors CAS pension : 38 828 €
- avec CAS pension : 55 756 €

Catégorie d'emplois	coût moyen hors CAS pension (en €)	coût moyen avec CAS pension (en €)
HF, CCD, CEE	63 088	91 863
CEA	39 298	57 223
ADM	30 709	44 716
TEC	27 772	40 716
SC	35 037	51 017
ADS	22 473	22 473
OE	34 800	50 673

L'évolution de la rémunération des ADS n'est pas liée au point fonction publique, elle est de 1,6% par an hors mesures catégorielles.

#### HYPOTHÈSES DE SORTIES

Parmi les 6.717 sorties figurant dans le tableau de l'évolution des emplois à périmètre constant, et au-delà des 3.418 départs à la retraite prévus, sont recensés les fins de contrat et les démissions des ADS et autres contractuels, les décès, les sorties des agents du programme police vers d'autres périmètres du MIOMCT ou vers un autre ministère ainsi que les mises à fins de stage, licenciements, révocations et radiations

Les prévisions de départs pour 2011, établies dans le cadre des plans de gestion prévisionnelle des ressources humaines, sont les suivantes, catégorie par catégorie, pour le programme « Police nationale » :

- hauts-fonctionnaires de police, corps de conception et de direction et corps de commandement : 420 départs, dont 96% de départs à la retraite ;
- corps d'encadrement et d'application : 2 909 départs, dont 87% de départs à la retraite ;
- adjoints de sécurité : 2 379 départs. Une part des départs d'ADS est liée à la réussite – en cours de contrat – aux concours de gardiens de la paix ;
- personnels administratifs, ouvriers d'État, techniques et scientifiques : 1 009 départs, dont 41% de départs à la retraite. Les autres sorties sont dues notamment aux détachements ou sont la conséquence de la réussite de ces personnels aux concours ouverts par d'autres administrations.

Ces prévisions sont établies sur la base d'une date moyenne de départ début juillet 2011.

## HYPOTHÈSES D'ENTREES

Dans le tableau de l'évolution des emplois à périmètre constant, les 6005 entrées comprennent notamment, au-delà des 4.969 recrutements (4.605 nets et 364 internes), les réintégrations (retours de disponibilité ou de détachements), ainsi que les entrées des agents du programme police en provenance d'autres périmètres du MIOMCT ou d'un autre ministère.

Les prévisions d'entrées pour 2011, établies dans le cadre des plans de gestion prévisionnelle des ressources humaines, s'élèvent à 4.969 entrées ainsi réparties, catégorie par catégorie, pour le programme « Police nationale » :

- hauts-fonctionnaires de police, corps de conception et de direction et corps de commandement : 119 dont 60 recrutements nets (nouveaux personnels entrant sur le programme) ;
- corps d'encadrement et d'application : 500 dont 250 recrutements nets ;
- adjoints de sécurité : 4 075 dont 4 075 recrutements nets ;
- personnels administratifs, techniques, scientifiques et ouvriers d'État : 275 dont 220 recrutements nets.

## AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est estimé à 1,6%, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 71,4 M€. Le GVT négatif minore la masse salariale de 29,6 M€. Le GVT solde ressort ainsi à 41,8 M€.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	6 956
Services régionaux	16 948
Services départementaux	101 078
Services à l'étranger	329
Autres	20 193
<b>Total</b>	<b>145 504</b>

La catégorie « services régionaux » regroupe les services inter et supra régionaux (SGAP et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris (hors Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et Direction de l'ordre public et de la circulation).

Les DDSP, DDPAF, SATPN ainsi que la DISPAP et la DOPC de la préfecture de Paris sont positionnés à l'échelon départemental.

Les services à compétence nationale (UCLAT, RAID, SPHP, CNIR, CACIR, orchestre, OCRIEST, Offices centraux de la police judiciaire, INPS) ainsi que les écoles de police (ENSOP, ENP) sont regroupés dans la catégorie « autres ».

## Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre public et protection de la souveraineté	19 286
02	Sécurité et paix publiques	50 531
03	Sécurité routière	9 831
04	Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	11 509
05	Missions de police judiciaire et concours à la justice	40 022
06	Commandement, ressources humaines et logistique	14 325
<b>Total</b>		<b>145 504</b>

La ventilation par action des ETPT inscrits au programme " Police nationale " est fondée à titre principal sur les restitutions des systèmes de suivi de l'activité opérationnelle des services. La main courante informatisée est déployée dans les services de la sécurité publique et de la préfecture de police tandis que les compagnies républicaines de sécurité renseignent la base WinSG.

La prévision analytique 2011 tient compte de la répartition des activités en 2009 et des objectifs assignés aux services pour 2011.

## ■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	5 555,1
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	5 555,1
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	
Impact du schéma d'emplois	11,7
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	2
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	9,7
Mesures catégorielles	63,2
Mesures générales	17,2
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	11,5
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	
<i>GIPA</i>	
<i>Mesures bas salaires</i>	5,7
GVT solde	41,8
<i>GVT positif</i>	71,4
<i>GVT négatif</i>	-29,6
Autres	-30,3
<b>Total</b>	<b>5 658,7</b>

La ligne « autres » comprend les remboursements perçus au titre du recrutement des ADS CAE « plan de relance », les montants consacrés à la réserve civile, au règlement des dossiers relatifs à l'avantage spécifique d'ancienneté et le solde des transferts prévus en 2011.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Personnels administratifs	27 114	29 795
Personnels techniques	25 867	32 757
Ouvriers d'Etat		41 263
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	44 552	75 052
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	31 204	40 965
Personnels scientifique (police nationale)	29 727	32 962
Adjoints de sécurité (police nationale)	22 473	22 473

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

## COÛTS D'ENTREE ET DE SORTIE CAS COMPRIS

Catégorie d'emplois	Entrées	Sorties
Hauts fonctionnaires, commandement PN	64 303	94 355
Corps d'encadrement et d'application	45 790	60 943
Personnels administratifs de police	38 759	42 813
Personnels techniques de police	33 265	36 265
Personnels scientifiques	42 055	46 981
Adjoints de sécurité	22 473	22 473

L'estimation de coûts de sortie inférieurs aux coûts moyens pour les personnels administratifs, techniques, scientifiques et les ouvriers d'Etat est liée à la faible part des départs en retraite (34%) parmi les sorties prévues pour ces catégories de personnels (pour ces catégories les départs ont lieu majoritairement en cours de carrière).

## MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2011 a été construit en prenant en compte l'évolution de la valeur du point fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (55,5635 euros). En 2011, l'incidence de cette augmentation de la valeur de point est estimée à 11,5 M€.

Un montant de 3,4 M€ est prévu au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2009-539 du 6 juin 2009. Le montant consacré en 2011 à la GIPA est identique à 2010.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Mesures statutaires			33 900 000	33 900 000
<i>revalorisation des grilles indiciaires</i>		01	33 900 000	33 900 000
Mesures indemnitaires			22 500 000	22 500 000
<i>revalorisation indemnitaire</i>		01	22 500 000	22 500 000
Transformations d'emploi (requalification)			6 800 000	6 800 000
<i>repyramidages</i>		01	6 800 000	6 800 000
<b>Total</b>			<b>63 200 000</b>	<b>63 200 000</b>

Une enveloppe de 63,2M€ (hors CAS pensions) est prévue pour les mesures catégorielles et indemnitaires qui concernent les effectifs du programme « police nationale » ainsi que les personnels de la police nationale rattachés aux autres programmes du ministère de l'intérieur.

Cette enveloppe répond à plusieurs objectifs :

### **1) La poursuite de la mise en œuvre des protocoles d'accord relatifs à la réforme des corps et carrières lancée en 2004 (39,67 M€ hors CAS pension)**

Contribution majeure de la Police nationale à la réforme de l'État, la réforme des corps et carrières, qui a fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 17 juin 2004 ainsi que de plusieurs protocoles additionnels, présente sur la période 2004-2012 des aspects statutaires, indiciaires et indemnitaires.

L'enveloppe 2011 permet de mettre en œuvre :

- la poursuite du repyramidage du corps d'encadrement et d'application et du corps de conception et de direction ;
- la poursuite de la revalorisation indiciaire du corps d'encadrement et d'application et du corps de commandement ;
- la poursuite du dispositif visant à mieux fidéliser les personnels dans la région Ile de France (prime de fidélisation, indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques IDF) ;
- la poursuite des mesures d'accompagnement du passage des officiers à un régime de cadre, en revalorisant les montants de la prime de commandement et en augmentant le nombre des emplois fonctionnels de commandant ;
- la création de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) ainsi que la revalorisation de la part fonctionnelle (anciennement allocation de service) pour le corps de conception et de direction ;
- la revalorisation du régime indemnitaire des personnels scientifiques ;
- la couverture en année pleine de la revalorisation de l'indemnité pour sujétions spéciales de police du corps d'encadrement et d'application, intervenue en juillet 2010.

### **2) L'accompagnement des évolutions structurelles de la police nationale et l'amélioration de la prise en compte de la valeur professionnelle (18,50 M€ hors CAS pension)**

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les évolutions structurelles de la police nationale s'appuient notamment sur le repositionnement du corps d'encadrement et d'application ainsi que sur l'évolution des modalités de rémunération des cadres de la police nationale, pour une meilleure prise en compte de la performance.

Dans cette optique, plusieurs mesures catégorielles au profit des personnels de la police nationale seront mises en œuvre :

- une revalorisation de la grille du corps d'encadrement et d'application pour tenir compte de l'évolution de la grille indiciaire de la catégorie B (cette revalorisation vient s'ajouter à la revalorisation prévue par le protocole corps et carrières) ;
- une revalorisation de la rémunération des adjoints de sécurité ;
- la mise en place d'une part indemnitaire contractualisée au sein d'une prime de commandement renouvelée pour les officiers sur le modèle de l'IRP des commissaires ;
- une réforme de l'indemnité de résidence à l'étranger.

### **3) L'accompagnement de la fusion des corps de personnels administratifs et la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B (5,07 M€)**

Plusieurs réformes sont prévues :

- la revalorisation du régime indemnitaire des personnels administratifs dans le cadre de la mise en œuvre de la PFR pour les personnels de catégorie A ;
- la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B ;
- le repyramidage des corps administratifs.

## COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 315 980 000	2 462 596 712
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	2 315 450 000	2 462 059 657
<i>Militaires</i>	530 000	537 055
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE	8 300 000	8 300 000

Les taux de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions (CAS) pour 2011 sont de :

- 65,39% pour les personnels civils,
- 114,14% pour les personnels militaires,
- 0,33% pour l'allocation temporaire d'invalidité.

La contribution versée au titre de la subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur". Elle s'élève à 11,35 M€ pour l'ensemble du ministère.

La contribution employeur au fonds national d'aide au logement est de 15,8 M€.

## PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée	571	8 700 000
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		13 500 000
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		230 000
Remboursement domicile travail	3 922	2 432 864
Capital décès		2 800 000
Allocations pour perte d'emploi	703	14 930 000
Autres	3 290	5 360 000
<b>Total</b>		<b>47 952 864</b>

Les prestations sociales et allocations diverses s'élèvent, pour le programme, à 47,95 M€.

La part consacrée à la couverture du chômage représente 14,9 M€.

Une enveloppe de 16,3 M€ est réservée pour les frais médicaux liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (13,5 M€) ainsi que pour les capitaux décès versés aux familles (2,8 M€).

Dans la catégorie « autres » figurent les allocations familiales et complément familial (1,48 M€), les prestations facultatives d'action sociale (3,58 M€) ainsi que l'allocation temporaire d'invalidité (0,3 M€).

Les nombres de bénéficiaires de remboursements de frais d'accidents de service, de travail et maladies professionnelles ainsi que de capital décès ne peuvent être déterminés de manière prévisionnelle. Les montants indiqués de dépense correspondent aux montants constatés en 2009.

## — ACTION SOCIALE

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement	670	20 710 000		20 710 000
Famille, vacances				
Mutuelles, associations				
Prévention / secours				
Autres	48 195	11 290 000		11 290 000
<b>Total</b>		<b>32 000 000</b>		<b>32 000 000</b>

### Dépenses d'action sociale (11,3 M€ en AE=CP)

Dotée de 11,3 M€ en AE et CP, la fonction « action sociale » comprend à titre principal la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance, l'arbre de Noël et les aides à l'insertion des personnes handicapées.

La politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance est assurée par le programme « police nationale » au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

### Dépenses de logement (20,7 M€ en AE=CP)

La fonction « logement » correspond à la politique de réservation de logements, en particulier en région Ile-de-France. Elle a pour objet d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. La compétence « logement » au sein du ministère est entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

La politique innovante de prêts bonifiés d'accession à la propriété en Ile de France constitue le deuxième volet de cette fonction.

Cette dernière est dotée en 2011 de 20,7 M€ d'AE et de CP. Ce montant permettra la poursuite de la politique de réservation de logements ciblée sur certains bassins d'emploi. Il contribuera au développement de l'accession à la propriété des personnels affectés en région parisienne.

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

### — PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

Plusieurs grands projets informatiques peuvent être recensés.

#### Le réseau de radiocommunication ACROPOL/INPT: 49,1 M€ en AE et 104,4 M€ en CP

Le réseau ACROPOL de radiocommunication numérique de la police nationale est déployé sur les 96 départements métropolitains. Ce projet est financé par le paiement d'une redevance annuelle de 55 M€ en crédits de paiement. L'ouverture du réseau ACROPOL à d'autres acteurs de la sécurité (gendarmerie nationale, douanes, administration pénitentiaire, services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), SAMU et certaines unités des armées) sera effective avec la mise en place d'une structure commune de pilotage du réseau : l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (INPT).

Les dépenses de fonctionnement du réseau radio Acropol s'élèvent à 47,1 M€ en AE et 101,2 M€ en CP, et se décomposent de la manière suivante : 55 M€ en CP au titre de la redevance annuelle, 37 M€ en AE = CP pour couvrir

les frais de fonctionnement du réseau partagé INPT, et enfin 10,1 M€ en AE et 9,2 M€ en CP pour les autres dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement prévues en 2011 s'élèvent à 2M€ en AE et 3,2 M€ en CP. Ces crédits permettent de financer l'achat de nouveaux terminaux et matériels de liaison rendant possibles la généralisation de la géo-localisation, ainsi que le renouvellement du parc de postes radio P2G vieillissant.

#### **Modernisation des centres d'information et de commandement : 3,4 M€ en AE et 8,3 M€ en CP**

Ces crédits permettront de déployer six nouveaux sites et de maintenir les 41 CIC modernisés. Le développement de la fonction de poste observateur web multi-CIC pour la police d'agglomération parisienne sera également pris en compte.

#### **Le développement de la vidéo-protection : 0,1 M€ en AE et 0,6 M€ en CP**

Le premier loyer du contrat de partenariat public privé (PPP) pour les 1.000 caméras de Paris sera versé en 2012. En 2011, les dépenses sont consacrées à l'accompagnement de la préfecture de police par une assistance à maîtrise d'ouvrage au titre du PVPP junior (34 caméras).

#### **Le système d'investigation : 4,3 M€ en AE et 5,8 M€ en CP**

Le programme de traitement des procédures judiciaires (TPJ) est un dispositif commun à la police nationale et à la gendarmerie nationale prévu par la LOPSI 1 en 2002. Il a vocation à remplacer les anciens fichiers STIC et JUDEX. Le marché de réalisation a été notifié en 2006 à la société LOGICA. En avril 2009, la vérification d'aptitude au bon fonctionnement (VABF) du système a été prononcée, à l'exception du module statistique qui fait l'objet de nouveaux développements pour améliorer la prise en compte des besoins des services de terrain (statistiques opérationnelles). Le déploiement débutera en 2011.

Le système TPJ doit converger avec le logiciel de rédaction de procédure (LRPPN) afin de permettre une alimentation automatique. Les travaux sur le LRPPN ont pris du retard, en raison de la complexité du système. Son déploiement en mode non connecté au TPJ va se poursuivre.

Ces projets sont complétés par CORAIL, qui est un outil de traitement des télégrammes émis lors d'enquêtes, développé par la préfecture de police. Sa généralisation permettra de mieux lutter contre les crimes sériels.

#### **L'aide à l'investigation technique: 1,2 M€ en AE et 2,1 M€ en CP**

Ce domaine concerne les différents moyens d'investigation technique.

- Cybercriminalité : il s'agit de déployer des logiciels et matériels d'aide à l'investigation en matière de cybercriminalité pour les personnels spécialement formés.
- Mercure : il s'agit de matériels et logiciels destinés à faciliter les actes d'investigation en matière de téléphonie.
- Autres moyens d'exploitation des traces technologiques, telle l'utilisation du traitement vocal ou l'exploitation des données contenues dans les téléphones portables.

#### **Modernisation des fichiers FAED et FNAEG : 6,8 M€ en AE et 7,8 M€ en CP**

Le plan de modernisation des grands fichiers d'identification a été décidé en janvier 2008.

- Pour le système FAED développé par la société SAGEM depuis 1995, le plan de modernisation a permis la mise en place d'une nouvelle version qui comprend l'interconnexion avec les pays européens et le traitement des empreintes palmaires. Le système a subi une phase de test complète qui permettra sa mise en service début 2011. Toutefois, on assiste déjà à des résultats positifs avec une hausse du nombre de résolutions. A titre d'exemple, depuis le 1er janvier 2010, le nombre de traces identifiées est de 11 252 (10 375 traces digitales - 877 traces palmaires ; nombre d'affaires résolues : 5 950 ; nombre d'individus identifiés : 6 421). En 2010, le nombre de signalisations et les flux de

consultations ont été supérieures aux prévisions, ce qui démontre la mobilisation des personnels et l'efficacité du système. Cette augmentation a impliqué fin 2010 la mise en place de calculateurs supplémentaires pour éviter la dégradation du temps de traitement.

- Pour la base FNAEG qui compte 1,6 million de profils génétiques au 1er juillet 2010, des actions sont engagées sur la transmission télématique de bout en bout des données entre les laboratoires et la police technique et scientifique, ainsi que sur l'optimisation des algorithmes de rapprochement.

Enfin, pour que la chaîne d'exploitation des traces soit cohérente, il faut encore améliorer en quantité et surtout en qualité les traces relevées, tant sur les scènes de crimes que sur les scènes d'infraction. Un marché est en cours de réalisation pour massifier les déploiements de matériels.

#### La dématérialisation : 2 M€ en AE et 1,1 M€ de CP

Plusieurs actions sont conduites, tels le déploiement d'une application de gestion électronique du courrier et les tests de la carte professionnelle permettant de réaliser, d'une part, des signatures électroniques grâce à la mise en place d'une infrastructure de gestion de clef de chiffrement, et d'autre part de sécuriser les accès aux fichiers de police.

#### La lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) : 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Le dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) permet une comparaison immédiate des plaques lues optiquement avec le fichier des véhicules volés. Le marché d'équipement de véhicules de patrouille avec la LAPI a été notifié en juin 2010. Il a permis l'équipement de 206 véhicules sérigraphiés pour la police nationale, dont le déploiement s'achèvera en 2011. Les expérimentations relatives à des dispositifs fixes, piétons ou mobiles (trépied) se poursuivent.

Enfin, le projet **DIALOGUE 2** va consister à mettre en conformité le système d'information des ressources humaines (SIRH) unique du MIOMCT (DIALOGUE 1) avec le modèle de SIRH interministériel afin de permettre, d'ici 2013, son raccordement au futur système d'information de la paye dont l'opérateur national de paye a la charge. Ce projet, pour lequel le MIOMCT est désigné comme pilote, nécessite l'acquisition et la maintenance des logiciels et des matériels nécessaires à la montée de version progicelle de DIALOGUE 1, ainsi que des besoins en matière de tierce maintenance applicative (TMA) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Tous ces projets transversaux sont rattachés à l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

## ■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

### AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 76,5 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). Cette construction d'une surface de 8.383 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette (SHON) doit être livrée dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

La convention cadre a été signée en 2006.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	24 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 23	24 24
Fonctionnement	0 0	0 0	40 1	0 1	0 1	0 37	40 40
Financement	0 0	0 0	12 1	0 1	0 1	0 9	12 12

Le tableau ne peut être renseigné pour des montants inférieurs à 1 million d'euros, les montants annuels en CP ont été arrondis à zéro quand ils s'élevaient à quelques dizaines de milliers d'euros.

## AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant de 13,88 M€. Cette opération d'une surface de 675 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette doit être livrée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

La convention cadre a été signée en 2006.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	5 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 5	5 5
Fonctionnement	0 0	0 0	6 0	0 0	0 1	0 5	6 6
Financement	0 0	0 0	3 0	0 0	0 0	0 3	3 3

Le tableau ne peut être renseigné pour des montants inférieurs à 1 million d'euros, les montants annuels en CP ont été arrondis à zéro quand ils s'élevaient à quelques dizaines de milliers d'euros.

## AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cette construction d'une surface de 1.700 M2 de surface hors œuvre nette, pour un montant total de 11,6 M€, doit être livrée dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011.

La convention cadre a été signée en 2007.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	5 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 5	5 5
Fonctionnement	0 0	0 0	5 0	0 0	0 1	0 4	5 5
Financement	0 0	0 0	2 0	0 0	0 0	0 2	2 2

Le tableau ne peut être renseigné pour des montants inférieurs à 1 million d'euros, les montants annuels en CP ont été arrondis à zéro quand ils s'élevaient à quelques dizaines de milliers d'euros.

## ■ AUTRES GRANDS PROJETS

## LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SECURITE INTERIEURE (LOPPSI)

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure poursuit deux objectifs principaux :

- l'amélioration de la performance de la sécurité intérieure grâce à une modernisation technologique favorisant les capacités d'investigation et un renforcement de l'équipement et de la protection des personnels ;
- le développement de projets de mutualisation favorisés par le rapprochement entre la police et la gendarmerie, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Pour 2011, **147,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 146,9 M€ en crédits de paiement (CP)** seront consacrés, dans le cadre de la LOPPSI à la modernisation technologique, l'équipement des fonctionnaires et aux projets immobiliers.

**La modernisation technologique : 78,3 M€ en AE et 58,6 M€ en CP**

En 2011, sept projets d'envergure vont être poursuivis :

- Développement de la vidéo-protection et de son exploitation.

La livraison de la plateforme d'exploitation permettant aux services d'enquête de stocker et d'analyser des données vidéo, notamment dans le cas de crise majeure, devrait intervenir progressivement à partir de la fin de l'année 2011. Le déploiement de moyens de vidéo-protection nomades a débuté en 2010 sous la forme d'un véhicule capable de retransmettre des images sur de longues distances, un deuxième véhicule sera acquis en 2011. Le marché de partenariat public-privé pour la vidéo-protection de Paris a été notifié en juillet 2010. Les premières caméras seront mises en service à l'été 2011, en plus des 35 caméras déployées en 2010. De plus, pour protéger et sécuriser les interventions des fonctionnaires de police, 2813 micro-dispositifs individuels seront déployés en 2011 (0,9 M€) ainsi que 1 000 dispositifs embarqués sur les véhicules (1,4 M€).

- Equipement de véhicules de patrouille avec le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) et en terminaux informatiques

L'acquisition de nouveaux dispositifs LAPI mobiles sur des véhicules de patrouille de dernière génération se poursuivra en 2011 (3,8 M€). Les expérimentations relatives à des dispositifs fixes, piétons ou mobiles (trépied) seront poursuivies. Enfin, de nouveaux terminaux informatiques embarqués (TIE) seront acquis en 2011 (1,9 M€).

- Acquisition d'outils dédiés à la lutte anti-terroriste et au renseignement.

La plateforme rénovée de traitement des données d'interception, prévue par l'article 6 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, sera mise en place.

- Equipement en moyens d'investigation technique et de lutte contre la cybercriminalité.

90 nouveaux enquêteurs spécialisés seront formés et dotés de moyens dédiés à la perquisition sur support numérique. La plateforme de traitement des données illicites sur Internet, PHAROS, sera maintenue à niveau, ainsi que celle dédiée à la lutte contre les escroqueries (0,9 M€).

- Achèvement de l'équipement en radiolocalisation des véhicules et la modernisation des centres d'information et de commandement.

Le programme de modernisation des centres d'information et de commandement poursuit l'objectif de doter les directions actives de moyens modernes permettant non seulement la gestion des appels 17 « police secours », mais également le suivi des interventions en temps réel des fonctionnaires sur la voie publique, notamment par le biais de la géo-localisation des véhicules.

Ce programme prévoit en outre la mise en place de commutateurs numériques sous ACROPOL (programme CORCICA). Au moins trois sites départementaux, auxquels s'ajoutent la préfecture de police de Paris (DSPAP et DOPC), la police aux frontières de Roissy et le site de formation de l'ENSOP de Cannes-Écluse sont en cours de réalisation, en complément des 35 sites déjà installés.

Parallèlement au déploiement d'au moins deux nouveaux centres d'information et de commandement de la sécurité publique en 2011, l'acquisition d'équipements supplémentaires de géo-localisation de véhicules (3,2 M€) permettra d'améliorer substantiellement le suivi des patrouilles, principalement dans les grandes agglomérations. Ces véhicules « radiocalisés » permettent de rationaliser le temps d'intervention, et d'accroître l'efficacité des policiers sur la voie publique. Ils permettent également une meilleure sécurité des fonctionnaires pour acheminer des secours en cas d'incident.

- Affirmation d'une police technique et scientifique.

Le déploiement d'une police scientifique et technique de masse passe par la maintenance des grands fichiers d'identification (FNAED et FNAEG) modernisés et rendus interopérables avec les autres fichiers européens. Par ailleurs, l'accent sera mis sur le renforcement des moyens de recueil des traces sur les scènes de crimes et d'infractions afin d'améliorer la qualité des relevés de traces (3,6 M€). De nouveaux sites seront équipés de bornes de signalisation dactyloscopique reliées au système central FAED (2,3 M€). Cette nouvelle capacité de traitement et d'alimentation du système sera accompagnée d'un accroissement de la capacité de traitement du système central. Le but est de pouvoir favoriser la comparaison des empreintes digitales dans la durée de la garde-à-vue.

#### - Dématérialisation et optimisation des ressources.

Il s'agit de projets qui permettent d'améliorer l'efficacité des forces de police dans leur activité quotidienne en tirant profit des opportunités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Deux projets majeurs sont concernés. La nouvelle main-courante informatisée permettra d'inscrire de manière dématérialisée tous les comptes-rendus d'intervention d'un service défini. Elle permettra aussi de dématérialiser les traces écrites des missions et de fournir un instrument d'information instantanée et de pilotage des services. Elle sera déployée à l'issue de son processus de déclaration. En outre, la dématérialisation du courrier administratif constitue un objectif de longue date ; elle permettra d'économiser des consommables et de fluidifier la diffusion des courriers.

#### **L'équipement des fonctionnaires : 25,9 M€ en AE et en CP**

Un montant de 15,9 M€ sera consacré au renouvellement d'une partie du parc de véhicules légers. Ce sont ainsi environ 900 véhicules qui pourront être renouvelés.

Parallèlement, 10 M€ seront utilisés pour le renouvellement d'une partie du parc lourd automobile : 120 fourgons de reconnaissance CRS, 40 camions de transport de matériels CRS et 10 fourgons de reconnaissance de la préfecture de police de Paris. Ces matériels, qui datent des années 2001 et 2002, feront ainsi l'objet d'un remplacement indispensable.

#### **Les projets immobiliers : 42,9 M€ en AE et 62,4 M€ en CP**

Dans le cadre de la LOPPSI, le budget 2011 prévoit plusieurs axes d'effort pour l'immobilier :

- la rénovation du patrimoine immobilier des CRS, dans le cadre d'une rationalisation de l'implantation des structures correspondant aux besoins opérationnels, ainsi que la construction de nouveaux cantonnements en Ile de France afin de réduire les coûts d'hébergement des unités ;
- la restructuration de la formation des agents, avec la fermeture de plusieurs sites de formation et la réalisation des travaux préalables au transfert à Lognes de l'Institut national de la formation des personnels administratifs, techniques et scientifiques (INFPATS). L'installation avait été reportée en raison de malfaçons dans la construction, qui avaient conduit les propriétaires à réaliser des travaux supplémentaires ;
- la modernisation et le développement des capacités des laboratoires de police technique et scientifique ;
- l'amélioration de l'immobilier de la préfecture de police de Paris et de la sécurité publique dans les circonscriptions couvrant des zones sensibles ;
- la poursuite de la modernisation des locaux de garde à vue ;
- la réorganisation des filières logistiques, notamment au travers des travaux sur les sites du SGAP de Lille Five et de l'établissement central logistique de la police nationale à Limoges, ou grâce au développement d'actions de mutualisation avec la gendarmerie nationale, par exemple la mutualisation des garages automobiles.

Ces priorités se sont traduites par un effort financier significatif en 2009 et 2010. Ces projets seront poursuivis en 2011.

Enfin, une enveloppe de 10 M€ en AE/CP permettra de réaliser des opérations de maintenance lourde au profit de 20 commissariats.

#### **COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX**

Certaines dépenses du programme « police nationale » présentent un caractère transversal dans la mesure où elles concernent l'ensemble des personnels de la police nationale. Ne pouvant être individualisées par action, ces dépenses sont inscrites au titre de l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » et sont exécutées par l'administration centrale.

#### **Frais de changement de résidence - Congés bonifiés - Cartes RATP (36 M€ en AE = CP)**

Les frais de changement de résidence sont alloués aux agents mutés, changeant de résidence administrative, dont la nouvelle résidence familiale se rapproche de leur nouvelle résidence administrative. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour le calcul de leur indemnité dont le kilométrage, la situation familiale...

Les dépenses exécutées en administration centrale concernent toutes les personnes quittant la région parisienne à destination de la province, des DOM-COM ou de l'étranger. Les crédits exécutés par les SGAP ou SATPN concernent les agents arrivant en région parisienne ou les mouvements province-province.

Les congés bonifiés bénéficient aux fonctionnaires d'origine ultra-marine. Une fois tous les trois ans, leurs frais de voyage et ceux de leur famille sont pris en charge par l'administration.

Les cartes RATP sont attribuées aux fonctionnaires de police actifs, dans le cadre de leur déplacement dans les zones 1 à 6 en Île-de-France. Ces crédits sont gérés par l'administration centrale pour les services centraux, à hauteur de 2 M€. Une enveloppe supplémentaire de 21 M€ est allouée à la Préfecture de police de Paris au titre de ses personnels.

#### **Marché externalisé d'habillement (26 M€ en AE = CP)**

En 2003, la modification des règles de renouvellement des effets d'habillement et la création du compte à points pour les fonctionnaires de police se sont traduites par la signature d'un marché externalisé. Le coût annuel de ce marché est estimé à 26 M€.

#### **Redevance ACROPOL et contribution INPT (37 M€ en AE et 92 M€ en CP)**

Les crédits de titre 3 consacrés au paiement de la redevance ACROPOL liée au déploiement du réseau représentent 55 M€ en CP, chaque année, jusqu'en 2013.

La contribution de la police nationale aux frais de fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) est estimée à 37 M€ en AE et en CP. L'INPT préfigurant l'architecture unique des transmissions (AUT), elle a vocation à fédérer en une structure unique tous les réseaux qui concourent aux missions de sécurité.

A ces dépenses, qui contribuent par leur inertie à rigidifier l'exécution du programme « police nationale », il convient de rajouter les dépenses de loyers.

#### **Loyers simples (155,3 M€ en AE et 74,3 M€ en CP)**

Ce poste de dépenses découle de l'organisation territoriale de la police nationale et des différentes situations qui peuvent se rencontrer (État propriétaire, État locataire d'un bailleur privé ou d'une collectivité territoriale, procédures de type AOT-BEA/LOA...). Le montant élevé en AE découle de la nécessité de couvrir les baux pluri annuels qui seront signés ou renouvelés en 2011.

#### **Loyers budgétaires (58,9 M€ en AE = CP)**

En raison du périmètre élargi en 2010 des emprises de la police nationale prises en compte pour le calcul des loyers budgétaires, le montant de ces derniers est dorénavant estimé à 58,9 M€.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	9 067 980 079 1 350 210 296		8 763 795 780 1 046 025 997		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	<b>AE demandées pour 2011</b> (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	<b>Total des CP demandés pour 2011</b> (7)	<b>Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011</b> (8)
579 567 753 <i>579 567 753</i>	<b>9 142 604 485</b> <b>1 021 331 921</b>	183 040 000 <i>183 040 000</i>	8 905 226 756 <i>783 954 192</i>	<b>9 088 266 756</b> <b>966 994 192</b>	<b>938 089 781</b> <b>938 089 781</b>
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					<i>201 100 025</i> <i>201 100 025</i>
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					<i>81 249 560</i> <i>81 249 560</i>
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					<i>655 740 196</i> <i>655 740 196</i>

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

\* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

\*\* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

\*\*\* Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Le solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 est calculé comme le montant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2010, majoré de l'écart entre AE et CP de la LFI 2010, des reports de 2009 sur 2010, et de l'écart entre AE et CP du PLF 2011. Ce mode de calcul prend pour hypothèse que la totalité des AE 2010 et des AE 2011 seront engagées.

En 2011, les CP demandés sur AE antérieures à 2011 représentent 183,04 M€, dont 99,5 M€ pour le titre 5 de l'immobilier de la Police nationale et 83,54 M€ pour les investissements d'informatique et de télécommunications.

De la même manière, les estimations de CP 2012 et 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 concernent essentiellement l'informatique et les réseaux de télécommunications, ainsi que l'immobilier titre 3 et 5. Le net recul de cette estimation pour les CP 2013 s'explique par la fin du paiement de la redevance ACROPOL.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION n° 01 : Ordre public et protection de la souveraineté

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 121 413 119	115 195 968	<b>1 236 609 087</b>
Crédits de paiement	1 121 413 119	96 250 875	<b>1 217 663 994</b>

## EFFECTIFS

19 286 ETPT contribuent aux activités de l'action 1 "Ordre public et protection de la souveraineté" qui recouvre deux fonctions : "maintien de l'ordre et protection spécialisée" et "renseignement".

Les 15 499 ETPT de la fonction " maintien de l'ordre et protection spécialisée " sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique et de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) pour un total de 14 123 ETPT ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID), du service de protection des hautes personnalités (SPHP), du service de sécurité du ministère de l'intérieur (SSMI) et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT), pour un total de 1 376 ETPT.

Les effectifs CRS, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police, et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction " renseignement " (3 787 ETPT) intègre par convention la totalité des effectifs de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). A Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction " renseignement " est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 195 968	86 250 875

Les crédits de fonctionnement de l'action 1 couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique, etc.). Ces crédits s'élèvent à 105,2 M€ en autorisations d'engagement et à 86,2 M€ en crédits de paiement.

**Fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » (78 M€ en AE et 59 M€ en CP)**

La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » est dotée de 78 M€ en AE et de 59,1 M€ en CP. Ce montant s'obtient en ajoutant les budgets prévisionnels des services concernés (sécurité publique, CRS, préfecture de police, RAID, SPHP, SSMI, UCLAT). La mission est exercée, soit par des services généraux chargés du maintien de l'ordre (sécurité publique, préfecture de police et compagnies républicaines de sécurité), soit par des services spécialisés qui assurent des missions de protection et d'intervention (RAID, SPHP, SSMI, UCLAT).

**Fonction « renseignement et anti-terrorisme » (27,2 M€ en AE=CP)**

La fonction « renseignement » est dotée de 27,2 M€ en AE et en CP. Elle recouvre le budget de la DCRI ainsi qu'une partie du budget de la direction du renseignement de la préfecture de police. Les budgets de ces services sont en outre abondés en gestion par d'autres ressources que celles du programme « police nationale », par exemple les crédits interministériels pour le renseignement du secrétariat général de la défense nationale.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	10 000 000

Sur cette action, sont imputés des crédits d'investissement dédiés spécifiquement au renouvellement du parc lourd de la police nationale à hauteur de 10 M€ en AE et en CP. Les principaux achats de cette dotation sont destinés au renouvellement des moyens mobiles des CRS (fourgons de reconnaissance et camions de matériels), ainsi qu'à l'acquisition de matériels de maintien de l'ordre (camions anti-barricades et barres pont) et de matériels de transport de personnes interpellées.

Au total, les crédits de l'action 1 s'élèvent à 115,2 M€ en AE et 96,2 M€ en CP, soit 10 % du total des crédits de paiement du programme « police nationale » hors titre 2.

**ACTION n° 02 : Sécurité et paix publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 796 326 982	167 006 183	<b>2 963 333 165</b>
Crédits de paiement	2 796 326 982	125 368 167	<b>2 921 695 149</b>

**EFFECTIFS**

L'action 2 « Sécurité et paix publiques » regroupe 50 531 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 34 117 ETPT pour la sécurité publique ;
- 12 151 ETPT pour la préfecture de police (en particulier à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 4 263 ETPT pour les CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	167 006 183	125 368 167

Les crédits de fonctionnement de l'action 2 « Sécurité et paix publiques » couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits correspondent aux budgets prévisionnels, avant le dialogue de gestion avec les responsables de BOP concernés, des services chargés de la mission de sécurité publique, soit la direction centrale de la sécurité publique, la préfecture de police de Paris et les compagnies républicaines de sécurité.

Ils s'élèvent à 167 M€ en autorisations d'engagement et à 125,4 M€ en crédits de paiement, soit 13 % du total des crédits de paiement du programme " Police nationale " hors titre 2.

Au sein des 125,4 M€ de crédits de paiement, 77,9 M€ seront consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des services, 2,2 M€ au renouvellement du parc automobile et 1,8 M€ aux dépenses d'informatique, réseaux et télécommunications. L'immobilier mobilisera 30,8 M€ au titre des loyers et 12,7 M€ pour les travaux d'aménagement et travaux d'entretien.

Les autorisations d'engagement incluent près de 40 M€ de crédits supplémentaires au titre des AE de couverture des baux pluri annuels signés ou renouvelés en 2011.

## ACTION n° 03 : Sécurité routière

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	547 579 702	39 076 091	<b>586 655 793</b>
Crédits de paiement	547 579 702	30 479 637	<b>578 059 339</b>

## EFFECTIFS

L'action 3 " Sécurité routière " regroupe 9 831 ETPT. Ces effectifs sont composés de :

- 4 771 ETPT de la sécurité publique ;
- 2 490 ETPT de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 2 570 ETPT des CRS.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

## Police nationale

Programme n° 176 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 076 091	30 479 637

Les crédits de fonctionnement de l'action 3 « Sécurité routière » couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits correspondent aux budgets prévisionnels des services concernés par la mission (sécurité publique, préfecture de police, compagnies républicaines de sécurité). Les actions conduites en 2011 seront consacrées principalement à la lutte contre l'alcoolémie et la toxicomanie des conducteurs, ainsi qu'à la sécurité des deux roues à moteur. S'agissant des équipements, l'année 2011 devrait permettre la mise en œuvre des procès-verbaux électroniques (PVE), le renforcement de la dotation en kits salivaires, ainsi que la poursuite des achats d'effets et de matériels de sécurité en intervention pour les effectifs affectés à une mission de police routière.

Ces crédits s'établissent à 39 M€ en autorisations d'engagement et à 30,5 M€ en crédits de paiement, soit 3,1 % du total des crédits de paiement du programme " police nationale " hors titre 2.

## ACTION n° 04 : Police des étrangers et sûreté des transports internationaux

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	642 085 355	44 614 314	<b>686 699 669</b>
Crédits de paiement	642 085 355	32 406 969	<b>674 492 324</b>

## EFFECTIFS

L'action 4 "Police des étrangers et sûreté des transports internationaux" regroupe 11 509 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribuent également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police et des CRS. A Paris et en petite couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction des renseignements généraux de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique et la préfecture de police et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 614 314	32 406 969

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 du programme « police nationale » couvrent les dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique,...).

Ces crédits couvrent notamment la mission reprise par les services de la PAF, de garde de l'ensemble des centres de rétention administrative (CRA), y compris les CRA du Mesnil-Amelot. Pour mémoire, les dépenses d'éloignement (billetterie, location d'avions,...) et de fonctionnement des centres (hébergement, alimentation,...) sont exécutées par le programme 303 « Immigration et Asile » depuis 2008.

Ces crédits s'élèvent à 44,6 M€ en autorisations d'engagement et à 32,4 M€ en crédits de paiement, soit 3,3 % du total des crédits de paiement du programme « police nationale » hors titre 2.

### ACTION n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	2 284 293 298	163 651 507	<b>2 447 944 805</b>
Crédits de paiement	2 284 293 298	126 479 332	<b>2 410 772 630</b>

### EFFECTIFS

L'action 5 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 40 022 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, à hauteur de 677 ETPT, les effectifs affectés à l'Institut national de police scientifique (INPS), établissement public administratif créé en 2005 et érigé en opérateur.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	145 651 507	108 479 332
Subventions pour charges de service public	7 500 000	7 500 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 5 « Police judiciaire et concours à la justice » correspondent aux dépenses de fonctionnement et d'équipement liées à l'activité des agents concourant à l'action (loyers, fluides, véhicules, carburants, déplacements, travaux d'aménagement et travaux d'entretien, informatique) et à la subvention de l'INPS.

Ils s'élèvent à 153,1 M€ en autorisations d'engagement et à 115,9 M€ en crédits de paiement.

#### Fonction « police technique et scientifique » (10,1 M€ en AE=CP)

Cette fonction est dotée de 10,1 M€ en AE et CP. Elle comprend les actions de police technique et scientifique conduite par la DCPJ et la subvention à l'Institut national de police scientifique (INPS). L'INPS est un établissement

**Police nationale**

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

public administratif regroupant les laboratoires de police technique et scientifique de la police nationale, opérateur de l'Etat pour le programme « police nationale ».

Le montant de la subvention qui lui est consacré s'élève à 7,5 M€ en AE et en CP, pour une prévision de 677 ETPT.

**Fonction « investigation, enquêtes et recherches » (143 M€ en AE et 105,8 M€ en CP)**

Ces dépenses, pour un montant de 143 M€ en AE et de 105,8 M€ en CP, recouvrent le périmètre des budgets globaux prévisionnels des services concernés (sécurité publique, préfecture de police et police judiciaire).

Au sein des 105,8 M€ de crédits de paiement, 64 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des services, 2 M€ au renouvellement du parc automobile et 2,1 M€ aux dépenses d'informatique, réseaux et télécommunications. L'immobilier mobilise 27,7 M€ au titre des loyers et 10 M€ pour les travaux d'aménagement et travaux d'entretien.

Les autorisations d'engagement incluent environ 40 M€ de crédits supplémentaires au titre des AE de couverture des baux pluri-annuels signés ou renouvelés en 2011.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	10 500 000	10 500 000

**Fonction "coopération internationale" (10,5 M€ en AE=CP)**

Ces dépenses correspondent à la contribution de la France aux budgets d'EUROPOL (8 M€) et d'INTERPOL (2,5 M€).

Au total, les crédits de l'action 5 s'élèvent à 163,7 M€ en AE et 126,5 M€ en CP, soit 13,1 % du total des crédits de paiement du programme « Police nationale » hors titre 2.

**ACTION n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	729 574 108	491 787 858	<b>1 221 361 966</b>
Crédits de paiement	729 574 108	556 009 212	<b>1 285 583 320</b>

**EFFECTIFS**

L'action 6 "Commandement, ressources humaines et logistique" regroupe 14 325 ETPT.

Par convention, ces effectifs comprennent principalement ceux :

- du cabinet de la direction générale de la police nationale (DGPN), y compris les services rattachés tel le service central automobile ;
- de la direction de la coopération internationale (DCI) ;
- de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), y compris à Paris l'inspection générale des services (IGS) ;
- de la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN), ainsi que des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) et des services administratifs et techniques de la police (SATP outre-mer) ;
- des écoles nationales de police, des centres de formation et des directions régionales du recrutement et de la formation (DRRF) ;

- d'une partie des effectifs de la préfecture de police (secrétariat général pour l'administration : direction des ressources humaines, direction des finances, de la commande publique et de la performance, direction opérationnelle des services techniques et logistiques (DOSTL), service des affaires immobilières).

Les ETPT de l'action 6 comprennent également les élèves en formation dans les écoles de police.

Par convention, figurent enfin les personnels placés dans une position statutaire particulière (mises à disposition externes, décharges d'activité,...).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

### — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	368 516 664	363 737 127
Subventions pour charges de service public	8 500 000	8 500 000

Les crédits de fonctionnement de l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » recouvrent l'ensemble des dépenses de soutien des services de police. Ils comprennent, à titre principal :

- les dépenses d'état-major ;
- le soutien administratif et logistique ;
- la formation et l'action sociale ;
- les systèmes d'information et de communication.

Ils s'élèvent à 377,1 M€ en autorisations d'engagement et 372,4 M€ en crédits de paiement.

### **Dépenses de fonctionnement courant (211,7 M€ en AE et 168,4 M€ en CP)**

#### **La fonction « commandement »**

Dotée de 6,3 M€ en AE et CP, elle comprend le budget prévisionnel de fonctionnement de la direction générale de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale, de la direction de la coopération internationale et du service central automobile.

#### **La fonction « soutien administratif et logistique »**

Dotée de 205,4 M€ en AE et 162,1 M€ en CP, cette fonction comporte :

- Les dépenses de logistique gérées par la DRCPN pour 43,6 M€ en AE et CP comprennent le marché d'externalisation de l'habillement ; le renouvellement a minima des matériels de protection : jambières, manchettes, casques ACROPOL, gilets pare-coups ; le renouvellement des munitions : cartouches et grenades destinées à l'entraînement et employées dans le cadre opérationnel ; le renouvellement minimum des matériels : housses de gilets pare-balles, masques respiratoires et cartouches filtrantes MO, armements divers ; la logistique opérationnelle des grands événements.

Les dépenses de renouvellement automobile sont rattachées aux budgets globaux au sein des actions opérationnelles 1 à 5 ;

- à hauteur de 93,5 M€ en AE et en CP, les budgets propres ainsi que les dépenses mutualisées des services de soutien (qui comprennent la direction des ressources et des compétences de la police nationale, les secrétariats généraux pour l'administration de la police et les services administratifs et techniques de la police nationale). Le budget de la DRCPN finance le projet DIALOGUE ainsi que les systèmes d'information budgétaire et logistique (GIBUS-SIBER-INFOPOL-GMMPN) ;
- les dépenses non globalisées, pour un total de 25 M€ en AE et CP (frais d'enquêtes et de surveillance, frais de déplacement non globalisés, congés bonifiés, frais de changement de résidence) ;

**Police nationale**

Programme n° 176 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les AE de couverture des baux pluri-annuels renouvelés ou signés en 2011 représentent 43,3 M€.

**Dépenses de formation (38 M€ en AE=CP)**

Dotée de 38 M€ en AE et CP, la fonction « formation des personnels de police » comprend une subvention pour charges de service public versée à l'école nationale supérieure de la police (ENSP), opérateur de formation, pour un montant de 8,5 M€ en AE et CP.

Elle inclut également des crédits permettant de financer les formations initiale et continue des personnels et agents relevant du programme « police nationale », ainsi que les budgets des écoles de formation pour un total de 29,5 M€.

**Dépenses d'action sociale (11,3 M€ en AE=CP)**

Dotée de 11,3 M€ en AE et CP, la fonction « action sociale » comprend à titre principal la politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance, l'arbre de Noël et les aides à l'insertion des personnes handicapées.

La politique d'accès aux crèches et en faveur de la petite enfance est assurée par le programme « police nationale » au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

**Dépenses de logement (20,7 M€ en AE=CP)**

La fonction « logement » correspond à la politique de réservations de logements, en particulier en région Ile-de-France, afin d'accroître l'offre de logements au bénéfice de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la compétence « logement » au sein du ministère étant entièrement dévolue à la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

La politique innovante de prêts bonifiés d'accession à la propriété en Ile-de-France constitue le deuxième volet de cette fonction.

Cette dernière est dotée en 2011 de 20,7 M€ d'AE et de CP. Ce montant permettra la poursuite ciblée de la politique de réservation de logements sur certains bassins d'emploi. Il contribuera au développement de l'accession à la propriété des personnels affectés en région parisienne.

**Dépenses de modernisation technologique et des systèmes d'information et de communication (95,4 M€ en AE et 134 M€ en CP)**

Les crédits de dépenses de titre 3 pour la modernisation technologique et les systèmes d'information et de communication s'élèvent à 95,4 M€ en AE et 134 M€ en CP dont 32,8 M€ pour les projets hors ACROPOL et 101,2 M€ pour les dépenses de maintenance et de redevance ACROPOL. Les dépenses d'équipement informatique (bureautique) sont rattachées aux budgets globaux des services dans les actions 1 à 5.

**■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	80 903 886	149 904 777

Les crédits d'investissement de l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » s'élèvent à 80,9 M€ en autorisations d'engagement et 149,9 M€ en crédits de paiement.

## DEPENSES D'INFORMATIQUE

Le montant des dépenses d'investissement informatique est estimé à 35,7 M€ en AE et 30,6 M€ en CP.

Les crédits de titre 5 consacrés à la modernisation technologique s'élèvent pour 2010 à 28,1 M€ en AE et 25,6 M€ en CP et sont principalement dédiés aux investissements du SIC hors ACROPOL. Dans ce total, 18 M€ seront consacrés à la modernisation technologique de la police nationale au travers de l'acquisition de véhicules géo-localisés, de dispositifs LAPI, de terminaux informatiques embarqués supplémentaires...

Le déploiement du programme ACROPOL est doté de 5 M€ d'AE et 4,8 M€ de CP en titre 5.

## DEPENSES D'IMMOBILIER

La fonction « investissement immobilier » est dotée de 45,2 M€ en AE (dont 5 M€ au titre des AE de couverture des baux pluri-annuels) et de 119,3 M€ en CP, après le transfert de 2,7 M€ en AE = CP vers le programme 309 au titre du relèvement de la contribution de la police au programme « Entretien des bâtiments de l'Etat ».

Outre les crédits d'entretien du propriétaire et de rénovation des gardes à vue, ces dépenses seront consacrées à la construction de commissariats de police situés dans des quartiers sensibles.

Une enveloppe de 10 M€ sera spécifiquement consacrée à la maintenance immobilière lourde de 20 commissariats.

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	33 867 308	33 867 308

### **Subventions (33,9 M€ en AE=CP)**

Les dépenses d'intervention de l'action 6 comprennent le montant des subventions versées aux organisations syndicales et associations sportives de la police nationale pour un montant de 3,9 M€ et la contribution de l'État au budget spécial de la préfecture de police.

La contribution prévisionnelle au budget spécial de la préfecture de police s'élève à 30 M€ et couvre à titre principal le forfait SGAP correspondant au remboursement des salaires des agents de la ville de Paris assurant des missions au profit de la préfecture de police (environ 17,2 M€). Le solde correspond aux contributions de l'Etat au fonctionnement de l'infirmierie psychiatrique (6,7 M€) et aux charges des immeubles mis à disposition des services de police par la ville de Paris.

Les subventions versées au budget spécial de la préfecture de police couvrent à près de 90% des charges de personnel, ce qui induit une progression inéluctable de ces dépenses.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	17 100 000	17 100 000	16 000 000	16 000 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)				
<b>Total</b>	<b>17 100 000</b>	<b>17 100 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 000 000</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)			Prévision actualisée 2010 (3)			Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police		130			131			129		
INPS - Institut national de police scientifique	612			667			677			
<b>Total</b>	<b>612</b>	<b>130</b>		<b>667</b>	<b>131</b>		<b>677</b>	<b>129</b>		

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

## PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

### ENSPOLICE - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE

L'école nationale supérieure de police (ENSP) a été érigée en établissement public par le décret n°88-379 du 20 avril 1988 modifié.

Cet établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, est placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur et implanté à Saint-Cyr au Mont-d'Or dans le Rhône.

L'ENSP a pour mission d'assurer la formation initiale et continue du corps des commissaires de police (corps de conception et de direction de la police nationale régi par le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié).

Dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, l'établissement assure également depuis le 1er janvier 2006 l'organisation et le fonctionnement d'une classe préparatoire intégrée au concours externe de commissaire de police.

En outre, les missions de l'ENSP ont fortement évolué dans le cadre de la mutualisation des ressources et des moyens pour :

- participer à la formation des fonctionnaires des autres corps de la police nationale ou de toute autre catégorie d'agents publics dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- assurer la formation initiale ou continue des auditeurs et stagiaires étrangers, ainsi que les missions de coopération internationale en matière de formation qui lui sont confiées par le ministère de l'intérieur ;
- entreprendre et diffuser des études et recherches dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- exercer une mission d'information et de conseil juridiques auprès des services de police de sa compétence.

L'ouverture et la diversification des formations engagées depuis 2009 seront renforcées en 2011, avec un programme d'accueil et de mutualisation des actions de formation organisées en direction :

- des organismes nationaux en charge de la sécurité routière ;
- des collectivités territoriales, avec la formation des directeurs et des policiers municipaux ;
- des partenaires internationaux, spécialement INTERPOL et le collège européen de police (CEPOL).

S'inscrivant dans le cadre de la rationalisation des moyens de l'Etat, cette mobilisation de l'Ecole est génératrice d'une augmentation substantielle de ses recettes propres et, en proportion, d'une diminution de la subvention consacrée à son fonctionnement.

L'ENSP fait partie de la mission « sécurité » et est rattachée à l'action « commandement, ressources humaines et logistique » du programme « police nationale ».

### FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 06 : Commandement, ressources humaines et logistique</b>	<b>9 796</b>	<b>9 492</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>
Subventions pour charges de service public	9 796	9 492	9 000	9 000	8 500	8 500
<b>Total</b>	<b>9 796</b>	<b>9 492</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>

L'activité de l'ENSP a été marquée en 2010 par les actions engagées ci-dessous :

Dans le domaine pédagogique :

- en formation initiale, la mise en œuvre du dispositif définitif de formation des commissaires de police autour des principes de responsabilisation, d'individualisation et de professionnalisation ;
- en formation continue, la mise en œuvre du parcours qui accompagne les commissaires de police à l'occasion d'un changement de grade, d'emploi ou de fonction ;
- dans le domaine de la coopération internationale, un doublement des actions de formation au bénéfice des cadres supérieurs des services de police européens en partenariat avec le Collège européen de police, Europol et Interpol ;
- la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation des agents et des directeurs de polices municipales ;
- le soutien au programme de formation des personnels techniques de la police scientifique et des organismes de sécurité routière.

Dans le domaine logistique :

- l'engagement du programme de rationalisation des espaces avec les opérations préparatoires au transfert de la bibliothèque professionnelle de l'Ecole au sein du bâtiment pédagogique ;
- la poursuite du programme d'adaptation du patrimoine immobilier aux objectifs du Grenelle de l'environnement avec la rénovation des éclairages intérieurs.

En 2011, les priorités pédagogiques sont :

- renforcer la formation continue obligatoire des commissaires de police en liaison avec les directions opérationnelles ;
- favoriser le développement professionnel personnel des commissaires de police dans le cadre des partenariats avec la justice et la gendarmerie ;
- assurer le fonctionnement à son niveau le plus élevé de la classe préparatoire intégrée au concours externe de commissaire de police avec un effectif retenu de vingt élèves ;
- poursuivre le développement des actions de formation internationales au niveau des organes européens mais également en direction de nouveaux partenaires, dont les Emirats Arabes Unis ;
- organiser des actions de formation au bénéfice des directeurs de polices municipales et des élus.

Dans le domaine logistique, les priorités sont :

- poursuivre le programme de mise en conformité incendie avec l'engagement de la seconde tranche de travaux ;
- assurer la poursuite du plan d'adaptation du domaine immobilier aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur la base des recommandations du diagnostic de performance énergétique ;
- mettre en œuvre les orientations fixées dans le cadre de la nouvelle gouvernance des opérateurs de l'Etat, et notamment appliquer le schéma pluriannuel de stratégie immobilière rédigé en juin 2010.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	7 578	7 779	Ressources de l'État	9 492	9 200
Fonctionnement	2 226	2 081	- subventions de l'État	9 492	9 200
Intervention	0	0	- ressources fiscales		
			Autres subventions	10	
			Ressources propres et autres	821	660
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 804</b>	<b>9 860</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>10 323</b>	<b>9 860</b>
Résultat : bénéfice	519		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>10 323</b>	<b>9 860</b>	Total : équilibre du CR	<b>10 323</b>	<b>9 860</b>

### Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	818	219
Investissements	363	219	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	7	
<b>Total des emplois</b>	<b>363</b>	<b>219</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>825</b>	<b>219</b>
Apport au fonds de roulement	462		Prélèvement sur le fonds de roulement		

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	130	131	129
- sous plafond opérateurs	130	131	129

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

## INPS - INSTITUT NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de police scientifique (INPS), créé par l'article 58 de la loi du 15 novembre 2001 et régi par les dispositions du décret n°2004-1211 du 9 novembre 2004 modifié, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre de l'intérieur. Il comprend les laboratoires de police scientifique de Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse, le laboratoire de toxicologie de police scientifique et le service central des laboratoires. Son siège est situé à Ecully dans le Rhône.

L'INPS a pour mission de procéder à tous les examens, recherches et analyses d'ordre scientifique et technique qui lui sont demandés par les autorités judiciaires et les services de la police et de la gendarmerie nationales aux fins de constatation des infractions pénales et d'identification de leurs auteurs.

L'INPS fait partie de la mission « sécurité » et est rattaché à l'action « missions de police judiciaire et concours à la justice » du programme « police nationale ».

## Police nationale

Programme n° 176 | OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 05 : Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	<b>10 491</b>	<b>10 491</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>
Subventions pour charges de service public	10 491	10 491	8 100	8 100	7 500	7 500
<b>Total</b>	<b>10 491</b>	<b>10 491</b>	<b>8 100</b>	<b>8 100</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>

Pour 2011, le financement de l'Etat permettra de poursuivre l'effort en faveur de la police scientifique qui contribue de façon significative à l'élucidation des faits de délinquance

L'INPS prévoit en particulier:

- de mettre en fonction, au laboratoire de Lyon, une chaîne « pilote » de traitement massif des écouillons et supports simples de traces ADN relevées en PTS de masse, avec une capacité de 44 000 analyses annuelles ; cette chaîne permettra notamment de faire face dans de meilleures conditions à l'augmentation de 33 %, constatée au premier semestre 2010, des saisines relatives à des prélèvements sur scènes d'infractions. Fondée sur une organisation performante, une automatisation maximale et des validations de méthode exigeantes, cette chaîne ne nécessitera, en consommables spécifiques « biologie », qu'un apport dédié de 750 K€ en année pleine ;

- d'achever l'automatisation de la génétique au laboratoire de Toulouse, dernier à ne pas disposer d'une chaîne complète ;

- de décloisonner l'activité interne de chaque laboratoire pour mutualiser les personnels agissant dans les mêmes familles d'activité, et d'utiliser tous les appareillages spécifiques au maximum de leurs capacités ;

- de développer l'aspect « réseau » de l'Institut, en déterminant des pôles « pilotes » dans certains laboratoires, et en organisant une logistique de réorientation interne des dossiers ;

- de faire accréditer au moins trois laboratoires en empreintes génétiques et papillaires ;

- de mettre en réseau, entre les cinq laboratoires concernés, grâce à des matériels et formations homogènes, une base de données commune de profilage des saisies de cocaïne et d'héroïne ;

- d'avancer en recherche et développement, notamment sur l'enrichissement des images de vidéoprotection, et sur l'accélération de la détermination des profils génétiques.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel			Ressources de l'État	10 491	8 400
Fonctionnement	11 518	11 505	- subventions de l'État	10 491	8 400
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	1 089	300
			Ressources propres et autres	2 997	2 805
<b>Total des dépenses</b>	<b>11 518</b>	<b>11 505</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>14 577</b>	<b>11 505</b>
Résultat : bénéfice	3 059		Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>14 577</b>	<b>11 505</b>	Total : équilibre du CR	<b>14 577</b>	<b>11 505</b>

## Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 841	1 390
Investissements	2 082	1 955	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 082</b>	<b>1 955</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>3 841</b>	<b>1 390</b>
Apport au fonds de roulement	1 759		Prélèvement sur le fonds de roulement		565

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	612	667	677
- rémunérés par l'État par ce programme	612	667	677

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

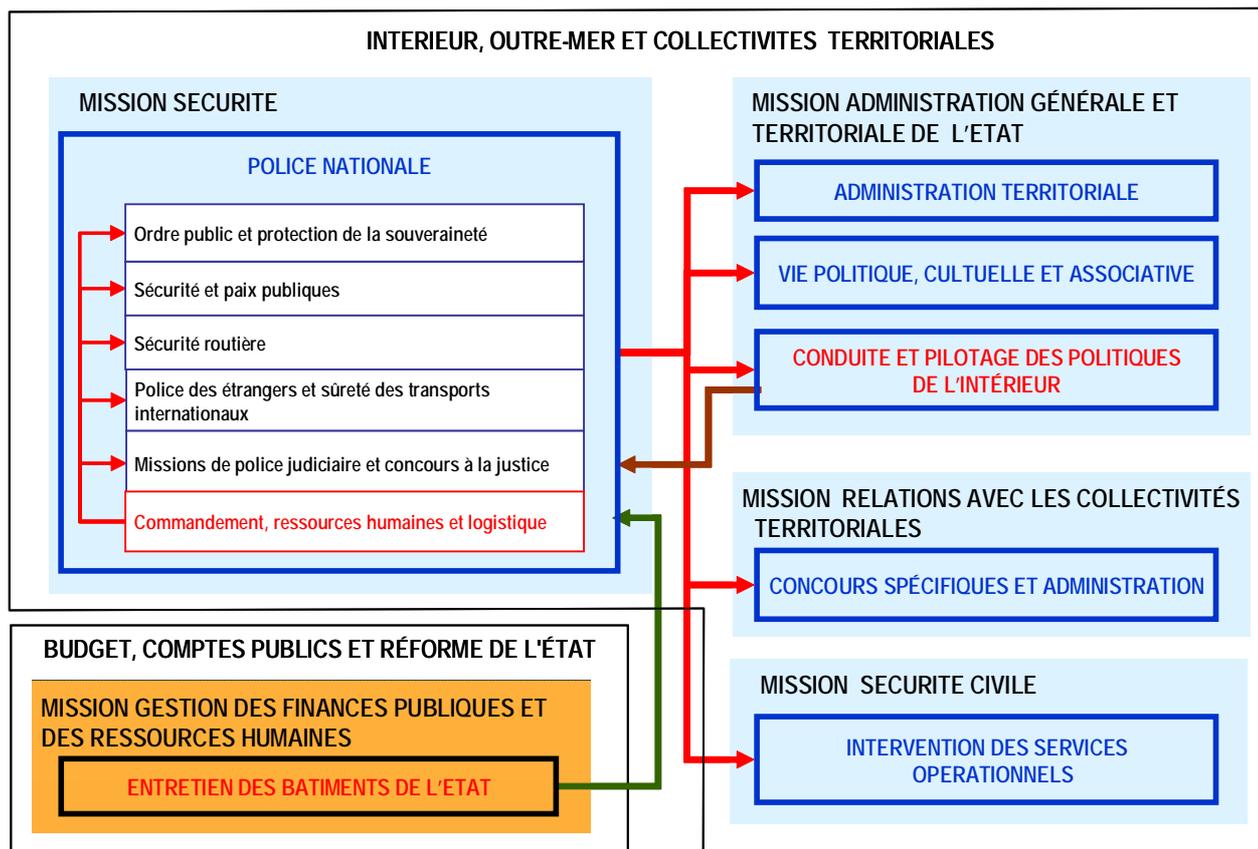
**Avertissement**

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

## SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre public et protection de la souveraineté	1 229 163 994	+192 600 895	+52 497 276	1 474 262 165	1 351 272 306
Sécurité et paix publiques	2 921 695 149	+487 745 164	+81 207 285	3 490 647 598	3 444 467 142
Sécurité routière	578 059 339	+102 945 446	+22 811 837	703 816 622	687 233 454
Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	674 492 324	+118 788 331	+19 995 584	813 276 239	754 519 739
Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 410 772 630	+388 308 429	+63 848 325	2 862 929 384	2 747 825 427
Commandement, ressources humaines et logistique	1 296 783 320	-1 290 388 265	-6 395 055	0	0
<b>Total</b>	<b>9 110 966 756</b>	<b>0</b>	<b>+233 965 252</b>	<b>9 344 932 008</b>	<b>8 985 318 068</b>

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	<b>-233 965 252</b>
Concours spécifiques et administration (Mission « Relations avec les collectivités territoriales »)	+31 919
Intervention des services opérationnels (Mission « Sécurité civile »)	+461 416
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-227 555 386
Vie politique, culturelle et associative (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+6 160
Administration territoriale (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	+5 284 445
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-12 193 806

## OBSERVATIONS

## FONCTIONS DE SOUTIEN MINISTÉRIELLES

Le programme « Police nationale » bénéficie de 20 déversements de crédits.

a) Douze déversements (titre 2 et hors titre 2) « internes » concernent des crédits inscrits à l'action 6 « Commandement, RH et logistique » qui se répartissent entre les cinq autres actions du programme :

- crédits immobiliers répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « logement et action sociale - police nationale » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- crédits « GRH - hors formation - soutien administratif et logistique » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits « commandement » ; répartis à hauteur de 20% dans chacune des actions de politique du programme ;
- crédits « GRH – formation » répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;
- crédits relatifs aux systèmes d'information et de communication de la police nationale (y compris ACROPOL) répartis en fonction des clefs d'activité de la police nationale ;

b) Huit déversements « externes » proviennent, d'une part du programme « Entretien immobilier de l'État » pour l'un d'eux, et, d'autre part, du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » pour les sept autres.

Les sept déversements « externes » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » correspondent à :

- des crédits relatifs aux systèmes d'information et de communication transversaux déversés à hauteur de 77,7% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits d'action sociale répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs à la gestion de personnel inscrit sur l'action 4 « Pilotage des ressources humaines » ;
- des crédits inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action. Il s'agit des crédits d'investissement immobilier du ministère et des crédits de fonctionnement de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) ;
- des crédits relatifs au pôle renseignement (LOA + exploitation et maintenance), affectés à 100% sur l'action 1 « Ordre public et protection de la souveraineté » ;
- des crédits de contentieux déversés à hauteur de 14% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- des crédits relatifs à la protection des fonctionnaires déversés à hauteur de 92% puis répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le programme « Police nationale » est à l'origine du déversement des crédits correspondant à l'action sociale (logement), qui sont répartis au prorata du nombre d'ETPT par action dans l'ensemble du ministère hors gendarmerie.





## PROGRAMME 152

**GENDARMERIE NATIONALE**

MINISTRE CONCERNÉ : BRICE HORTEFEUX, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	80
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	83
Présentation du programme et des actions	87
Objectifs et indicateurs de performance	94
Justification au premier euro	108
Analyse des coûts du programme et des actions	129

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Jacques MIGNAUX

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

En 2011, dans un contexte budgétaire marqué par l'effort de maîtrise des dépenses publiques et une forte attente en matière de sécurité, la performance de la gendarmerie nationale sera soutenue grâce à la valorisation de ses moyens et de ses personnels.

Afin d'optimiser son action de police sur les territoires, la gendarmerie poursuivra la modernisation du commandement opérationnel de ses unités de proximité, grâce au perfectionnement des cadres et à des outils nouveaux donnés aux responsables de terrain. Elle poursuivra le renforcement de sa posture permanente de sécurité qui lui permet de prendre en compte un phénomène ou un événement dans la profondeur du territoire national, les grands rassemblements prévus ou non, les zones et les périodes d'affluence et les flux, qu'il s'agisse de personnes, de moyens de transport, ou de marchandises.

**Le développement de nouveaux modes d'action en cohérence avec la culture opérationnelle de la gendarmerie demeurera une priorité.** Les unités de gendarmerie surveillent l'ensemble du territoire hors agglomération et les principaux axes de communication. Ce dispositif, coiffé par le maillage des centres opérationnels, appuiera le développement de la police des territoires, réponse opérationnelle liant l'engagement des unités aux bassins de vie, aux espaces et aux flux.

Le renforcement des synergies avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité est au cœur de la politique de sécurité. Les recherches de synergies avec la police nationale seront poursuivies. La démarche en direction des services de l'État, des collectivités, des entreprises, des structures associatives mais également des polices municipales et de tous les acteurs de la sécurité sera renforcée.

**Il s'agira de lutter plus efficacement contre les phénomènes émergents en portant un effort particulier sur les zones les plus vulnérables en application de plans d'action thématiques ministériels.**

La prévention ainsi que le contact avec la population seront privilégiés : les dispositifs innovants, comme les référents sûreté, les correspondants « gendarmerie-sécurité de l'école » ou les brigades de protection des familles continueront de montrer leur pertinence, en particulier au profit de la protection des personnes vulnérables, de la détection de faux documents administratifs et de l'utilisation de fausses identités.

Les modes d'action continueront d'être adaptés localement. Ils favoriseront la mise hors d'état de nuire des auteurs de cambriolages, de violences crapuleuses, de cybercriminalité, de trafics de stupéfiants et aussi de conduite sous influence de stupéfiants. A cet effet, les enquêteurs bénéficieront des efforts soutenus en matière de police technique et scientifique de masse, d'outils méthodologiques novateurs en matière d'interrogatoire, tireront avantage des saisies d'avois criminels et s'appuieront, autant que nécessaire, sur le dispositif de coopération internationale rénové.

L'effort de détection et de lutte contre toutes les formes de radicalisation et de contestation violente sera maintenu. Il s'agira en particulier de surveiller la constitution de bandes dans certains quartiers.

**La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) apportera des moyens juridiques et techniques pour accroître la performance dans la lutte contre la délinquance.** Elle permettra de poursuivre la mutualisation des moyens logistiques et des capacités de soutien avec la police.

La rénovation des centres opérationnels et de renseignement de la gendarmerie s'appuiera sur le déploiement d'outils de traitement des interventions et de l'information comme Athen@. La construction de la partie criminalistique (IRCGN) du pôle judiciaire de Pontoise sera lancée. Enfin, la mise en place sur des véhicules de patrouille de rampes lumineuses intégrant vidéo-protection et dispositif de lecture automatisée de plaques d'immatriculation viendra améliorer sensiblement les capacités de surveillance.

**La réorganisation budgétaire** complètera celle du haut commandement territorial intervenue en 2005. La mise en place des budgets opérationnels de programme au niveau zonal constituera une nouvelle étape dans la déconcentration administrative. Elle renforcera un schéma d'organisation bien adapté au caractère de force armée de la gendarmerie.

**La formation des personnels** et leur préparation à l'ensemble des missions opérationnelles seront développées et la sécurité des personnels sera accrue grâce à la livraison des premières nouvelles tenues motocyclistes et de maintien de l'ordre.

La condition militaire, dans le respect de la parité globale entre les personnels des deux forces de sécurité intérieure, et le dialogue interne feront l'objet d'une attention particulière. La mise en œuvre de la grille indiciaire des militaires, la poursuite du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées, la transposition du dispositif du nouvel espace statutaire aux sous-officiers de gendarmerie et l'application des statuts rénovés seront poursuivis. Parallèlement, la rénovation du dispositif de concertation et de participation sera engagée dans le respect du statut militaire.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Réduire l'insécurité</b>
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.3	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.4	Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services
INDICATEUR 1.5	Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens
INDICATEUR 1.6	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 1.7	Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser l'emploi des forces mobiles</b>
INDICATEUR 2.1	Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale
INDICATEUR 2.2	Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière</b>
INDICATEUR 3.1	Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie
INDICATEUR 3.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 3.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants
INDICATEUR 3.4	Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits</b>
INDICATEUR 4.1	Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)
INDICATEUR 4.2	Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction
INDICATEUR 4.3	Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Optimiser l'emploi des ressources</b>
INDICATEUR 5.1	Taux de disponibilité des véhicules

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

INDICATEUR 5.2 Taux de vacance moyen des logements

INDICATEUR 5.3 Evolution du coût global des loyers hors caserne

**■ OBJECTIF 6 Garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental**

INDICATEUR 6.1 Taux d'engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

**■ OBJECTIF 7 Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger**

INDICATEUR 7.1 Nombre de jours OPEX

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	3 004 469 222				<b>3 004 469 222</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	800 145 575				<b>800 145 575</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 657 653 650				<b>1 657 653 650</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	897 576 181	1 046 230 031	114 051 000	14 652 629	<b>2 072 509 841</b>	23 862 500
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	140 721 083				<b>140 721 083</b>	
Total		<b>6 500 565 711</b>	<b>1 046 230 031</b>	<b>114 051 000</b>	<b>14 652 629</b>	<b>7 675 499 371</b>	<b>23 862 500</b>

## 2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	3 004 469 222				<b>3 004 469 222</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	800 145 575				<b>800 145 575</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 657 653 650				<b>1 657 653 650</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	897 576 181	1 057 582 031	160 805 000	12 267 501	<b>2 128 230 713</b>	23 862 500
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	140 721 083				<b>140 721 083</b>	
Total		<b>6 500 565 711</b>	<b>1 057 582 031</b>	<b>160 805 000</b>	<b>12 267 501</b>	<b>7 731 220 243</b>	<b>23 862 500</b>

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	3 007 273 694				<b>3 007 273 694</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	791 155 832			16 000	<b>791 171 832</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 506 760 082				<b>1 506 760 082</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	945 512 023	1 094 566 144	267 334 000	15 006 000	<b>2 322 418 167</b>	24 032 475
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	116 159 346				<b>116 159 346</b>	
Total		<b>6 366 860 977</b>	<b>1 094 566 144</b>	<b>267 334 000</b>	<b>15 022 000</b>	<b>7 743 783 121</b>	<b>24 032 475</b>

## 2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	<b>Ordre et sécurité publics</b>	3 007 273 694				<b>3 007 273 694</b>	
02	<b>Sécurité routière</b>	791 155 832			16 000	<b>791 171 832</b>	
03	<b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 506 760 082				<b>1 506 760 082</b>	
04	<b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	945 512 023	1 078 777 706	172 153 650	15 992 000	<b>2 212 435 379</b>	24 032 475
05	<b>Exercice des missions militaires</b>	116 159 346				<b>116 159 346</b>	
Total		<b>6 366 860 977</b>	<b>1 078 777 706</b>	<b>172 153 650</b>	<b>16 008 000</b>	<b>7 633 800 333</b>	<b>24 032 475</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	6 366 860 977	6 500 565 711	6 366 860 977	6 500 565 711
Rémunérations d'activité	3 295 861 487	3 306 881 436	3 295 861 487	3 306 881 436
Cotisations et contributions sociales	3 048 321 855	3 171 002 999	3 048 321 855	3 171 002 999
Prestations sociales et allocations diverses	22 677 635	22 681 276	22 677 635	22 681 276
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>	1 094 566 144	1 046 230 031	1 078 777 706	1 057 582 031
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 094 566 144	1 046 230 031	1 078 777 706	1 057 582 031
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	267 334 000	114 051 000	172 153 650	160 805 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	267 334 000	114 051 000	172 153 650	160 805 000
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>	15 022 000	14 652 629	16 008 000	12 267 501
Transferts aux collectivités territoriales	15 000 000	14 652 629	15 986 000	12 267 501
Transferts aux autres collectivités	22 000		22 000	
<b>Total hors FDC et ADP prévus</b>	<b>7 743 783 121</b>	<b>7 675 499 371</b>	<b>7 633 800 333</b>	<b>7 731 220 243</b>
FDC et ADP prévus	24 032 475	23 862 500	24 032 475	23 862 500
<b>Total y.c. FDC et ADP prévus</b>	<b>7 767 815 596</b>	<b>7 699 361 871</b>	<b>7 657 832 808</b>	<b>7 755 082 743</b>

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES<sup>3</sup>

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
120127	<b>Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</b> Impôt sur le revenu <i>Objectif : Augmenter le nombre de réservistes, de personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat</i> <i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 81-17°, DM</i>	20	20	20
520122	<b>Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission</b> Droits d'enregistrement et de timbre <i>Objectif : Aider les familles des policiers, gendarmes et agents des douanes décédés</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 0 ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2009 - Fin d'incidence budgétaire : dépense fiscale non-bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non-bornée - CGI : 796-I-9° et 10°</i>	-	€	€
<b>Coût total des dépenses fiscales<sup>4</sup></b>		<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

<sup>3</sup> Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« € » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

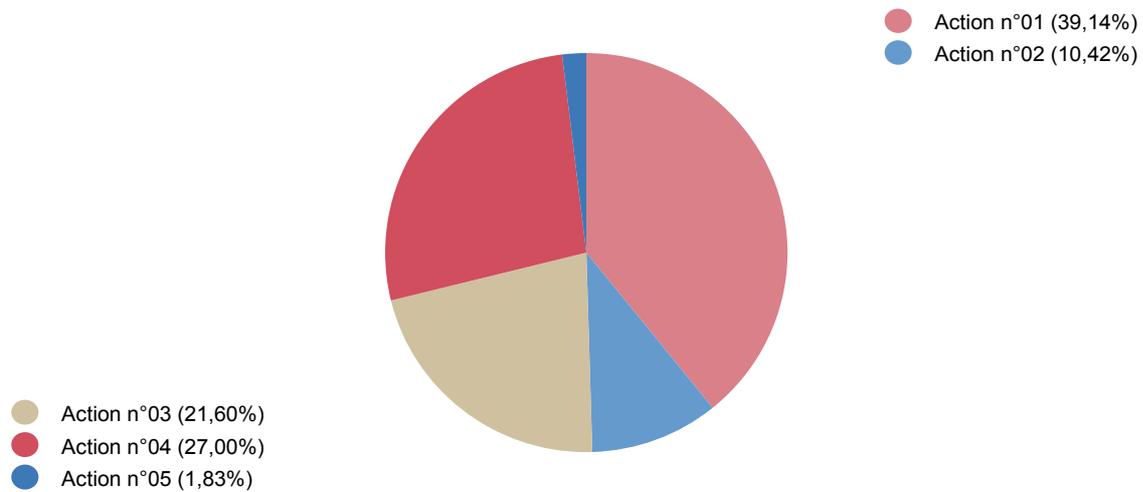
<sup>4</sup> Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« € »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2009) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Ordre et sécurité publics	3 004 469 222	3 004 469 222
02	Sécurité routière	800 145 575	800 145 575
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 657 653 650	1 657 653 650
04	Commandement, ressources humaines et logistique	2 072 509 841	2 128 230 713
05	Exercice des missions militaires	140 721 083	140 721 083
<b>Total</b>		<b>7 675 499 371</b>	<b>7 731 220 243</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La mission principale de la gendarmerie nationale est d'assurer la paix et la sécurité publiques. Dans l'exécution de ses missions de police, la gendarmerie est une force publique, investie d'un pouvoir de contrainte, mais aussi un service de proximité attentif aux sollicitations de nos concitoyens. La zone de compétence de la gendarmerie nationale en matière de sécurité publique s'étend sur 95 % du territoire ; elle regroupe 50 % de la population résidente, à laquelle il faut ajouter les flux quotidiens et saisonniers.

Force armée, la gendarmerie participe aussi à l'exécution de la politique générale de la défense, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures. Cette dualité de missions lui permet d'intervenir dans un spectre très large de situations, allant de la sécurité publique et de la police judiciaire au maintien de l'ordre dans les contextes les plus dégradés, en métropole comme outre-mer, voire à la participation aux conflits armés. Elle peut être engagée indifféremment en temps de paix, de crise ou de guerre, et a pour mission d'assurer la continuité de l'action de l'État, quelles que soient les circonstances. Le statut militaire des gendarmes permet ainsi à l'État de disposer d'un service à la fois polyvalent et réactif, disponible et adapté aux besoins de la population et de la nation.

Depuis le 1er janvier 2009, le programme 152 « gendarmerie nationale » est rattaché au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (MIOMCT). La préparation du budget de la gendarmerie s'effectue au sein du MIOMCT. Néanmoins, en raison du statut militaire des gendarmes, le ministre de la Défense reste en charge des questions liées à ce statut militaire.

Le directeur général de la gendarmerie nationale est responsable du programme budgétaire 152 « Gendarmerie nationale ». Avec la mise en œuvre en 2011 de sa nouvelle architecture budgétaire, ce programme comprendra dix budgets opérationnels de programme (BOP), 3 BOP nationaux et 7 BOP zonaux. Il s'articule autour de cinq actions :

- **la première action « ordre et sécurité publics »** comprend deux axes dont les périmètres respectifs correspondent aux missions de la gendarmerie départementale (sécurité publique, protection des personnes et des biens) et aux missions de la gendarmerie mobile (maintien de l'ordre, protection des institutions, renfort apporté aux unités territoriales) ;
- **la deuxième action « sécurité routière »** décline la politique visant à épargner des vies en combinant avec discernement, prévention et répression ;
- **la troisième action « missions de police judiciaire et concours à la justice »** comprend la recherche et la constatation des infractions pénales, l'arrestation des auteurs et de leurs complices et leur présentation devant les autorités judiciaires ;
- **la quatrième action « commandement, ressources humaines et logistique »** vise à optimiser l'emploi des ressources allouées en personnels et moyens afin de rendre la lutte contre la délinquance plus efficiente ;
- **la cinquième et dernière action « exercice des missions militaires »** englobe les missions militaires accomplies par la gendarmerie, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans son engagement en opérations extérieures (OPEX).

Sept objectifs et vingt-et-un indicateurs développent l'ambition générale du programme qui est de poursuivre la baisse de l'insécurité, d'améliorer la qualité du service des unités de gendarmerie auprès de la population et des élus et de conforter ses capacités d'intervention dans les situations de crise. Les cibles fixées pour 2013 s'inscrivent dans cette perspective, même s'il est difficile d'anticiper à long terme l'adaptation des objectifs. La réalisation précise de ces objectifs sera retracée dans le RAP 2011.

S'inscrivant dans une démarche pluriannuelle visant à améliorer la lisibilité du programme, ce projet annuel de performance se caractérise par une continuité dans les objectifs retenus et une adaptation des indicateurs à la nouvelle présentation de la statistique de la délinquance.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

---

- ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics
- ACTION n° 02 : Sécurité routière
- ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice
- ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique
- ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

## PRÉSENTATION DES ACTIONS

## ACTION n° 01

Ordre et sécurité publics

39,1 %



Cette action rassemble les activités qui concourent au maintien de la sécurité publique, à la protection des personnes et des biens, à l'exercice de la mission de renseignement et d'information des autorités publiques et à la maîtrise des troubles à l'ordre public.

Elle suit deux axes qui orientent l'organisation de la gendarmerie sur le plan territorial. Le premier correspond à l'action de la gendarmerie en matière de sécurité publique. Le second recouvre l'action de la gendarmerie en matière d'ordre public.

**Sécurité publique**

Ce premier axe correspond pour l'essentiel à des missions dévolues à la gendarmerie départementale, comme la prévention de proximité, les surveillances particulières, la sécurité du réseau ferroviaire ou les recherches de personnes ou de biens. Il regroupe ainsi les missions de police administrative, hormis celles relevant du domaine de la sécurité routière, et l'ensemble du travail de prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, les services exécutés par la gendarmerie nationale répondent au besoin permanent de sécurité exprimé de façon forte par la population et les élus. La gendarmerie, en charge de la sécurité publique sur 95 % du territoire, doit gérer les espaces et les flux de population. L'engagement des unités est donc orienté pour assurer une présence adaptée sur le terrain, garantir une réactivité et une capacité d'intervention efficace et accueillir la victime et l'usager de manière appropriée.

**Ordre public**

Cet axe recouvre certaines missions dévolues à la gendarmerie départementale, mais également une grande partie du périmètre d'action de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine. Il retrace principalement l'engagement des militaires au maintien et au rétablissement de l'ordre. Il correspond aussi aux capacités développées par la gendarmerie dans le domaine de l'intervention, pour faire cesser les troubles susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation ou à la cohésion sociale.

Ce domaine regroupe les missions de service d'ordre, la sécurité des autorités et des personnalités, la protection des grands rassemblements et des événements d'importance et la police des manifestations. Les unités sont engagées afin de prévenir les troubles à l'ordre public ou y mettre fin par un usage limité et proportionné de la force.

## ACTION n° 02

Sécurité routière

10,4 %



En raison de la taille du réseau routier qu'elle contrôle (plus de 800 000 km de voies) et du nombre des accidents qui y surviennent, la gendarmerie est un acteur de premier plan dans la lutte contre l'insécurité routière et l'amélioration de la sûreté des déplacements routiers. Cette priorité gouvernementale mobilise donc l'ensemble des unités de gendarmerie départementale autour de deux axes qui structurent l'action en matière de sécurité routière.

**La gestion des flux de circulation routière**

Le maillage territorial de la gendarmerie garantit une capacité de gestion des événements en tout point du territoire. A ce titre, la gendarmerie assure la permanence des interventions sur l'ensemble du réseau routier, dans sa zone de compétence, et veille à rendre facile et plus sûre l'utilisation des routes et des autoroutes (surveillance adaptée des voies de circulation, engagement en cas d'accident ou d'incident, information et assistance aux usagers en difficulté, intervention).

La gendarmerie participe également au fonctionnement des organismes chargés de la gestion de la circulation (CRIR, CNIR..).

### La lutte contre l'insécurité routière

Cette mission regroupe tous les services exécutés par les unités de gendarmerie qui concourent à la prévention et à la répression des comportements déviants générateurs d'insécurité sur la route. Cela comporte notamment les services destinés à l'éducation et l'information, la dissuasion et la répression des infractions (notamment les plus dangereuses) et aux enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents corporels.

Pour mener à bien toutes ces missions sur l'ensemble de sa zone de compétence, la gendarmerie dispose des unités territoriales et d'unités spécialisées : les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR). Ces escadrons sont composés de pelotons et brigades motorisés, de brigades rapides d'intervention et de pelotons d'autoroute.

Ce dispositif fait l'objet d'adaptation permanente de façon à répondre de manière pertinente aux évolutions du réseau routier et des modes de déplacement, tout en respectant les pistes de modernisation identifiées par la révision générale des politiques publiques.

#### ACTION n° 03

Missions de police judiciaire et concours à la justice

21,6 %



Cette action englobe la totalité des activités de la gendarmerie contribuant à l'action de justice. La gendarmerie nationale y participe doublement ; d'abord, par l'exercice de la police judiciaire visant, dans un cadre national ou international, à constater les infractions à la loi pénale, à rassembler les preuves, et à en rechercher et interpellier les auteurs ; ensuite, en prêtant son concours à la justice pour son fonctionnement et la mise à exécution de ses décisions.

Indépendamment de leur poids budgétaire, la constatation des crimes et délits, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions, mais également les transfèrements, représentent deux cinquièmes de l'activité missionnelle totale de la gendarmerie.

#### Missions de police judiciaire

L'ensemble des unités est engagé à la réalisation de ces missions, la police judiciaire constituant une des missions essentielles de la gendarmerie.

Au côté des unités territoriales polyvalentes qui effectuent des actes de police judiciaire dans le cadre de leurs missions quotidiennes, un nombre important d'unités spécialisées (sections de recherches, brigades de recherches, GIR, brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, offices centraux de police judiciaire rattachés à la gendarmerie nationale, structures de coopération opérationnelle entre unités de police européennes....) sont totalement dédiées au travail d'investigation, d'enquête et de recherche afin d'élucider les crimes et les délits.

Des compétences spécifiques dans le domaine de la police technique et scientifique ont été développées au sein de la gendarmerie (institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, techniciens en identification criminelle) en vue de faire progresser de manière significative le nombre de faits élucidés.

#### Concours à la justice

Les activités d'appui à l'administration pénitentiaire et à la justice demeurent parallèlement une composante importante de cette action. Si l'allègement des charges de transfèrements et d'escorte est un objectif partagé, ces missions revêtent une dimension importante pour faciliter le fonctionnement de la justice.

**ACTION n° 04****Commandement, ressources humaines et logistique**

27 %



Cette action comprend l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien dont la finalité est de contribuer à la réalisation des autres actions du programme. Elle a pour objet de renforcer l'efficacité d'une institution dont la performance repose pour l'essentiel sur une ressource humaine sous statut militaire en optimisant la gestion des ressources financières et des moyens alloués.

**Gestion des ressources humaines**

La gendarmerie est une arme de personnels : le titre 2 représente 83% de son budget et l'essentiel de sa capacité opérationnelle repose sur la compétence, la disponibilité (statutaire) et le sens de l'engagement des militaires qui disposent de larges marges d'initiative dans l'exercice de leur service quotidien. Ces données traduisent l'importance stratégique de la gestion des ressources humaines dans ses différentes composantes (recrutement, formation initiale et continue, promotion).

En matière d'effectifs, la gendarmerie doit en effet satisfaire à deux impératifs majeurs. Il s'agit, d'une part, d'assurer le recentrage sur le cœur de métier tout en assurant une gestion individualisée des parcours de carrière. D'autre part, il convient de s'adapter à la pluralité du champ missionnel de la gendarmerie, en s'assurant d'une politique de recrutement et de formation adaptée.

**Gestion des moyens opérationnels**

La gestion des budgets de fonctionnement et d'investissement de la gendarmerie nationale conditionne de manière très forte la performance globale de l'institution. A ce titre, les efforts particuliers effectués d'une part dans le domaine de l'équipement et de la protection des militaires, d'autre part dans celui des investissements technologiques, sont entièrement orientés au bénéfice des missions opérationnelles de la gendarmerie.

L'importance tenue par le logement dans la capacité opérationnelle de la gendarmerie justifie, à cet égard, une attention toute particulière. D'une part, le logement du gendarme et de sa famille en caserne permet l'immersion au sein de la population. D'autre part, il structure l'organisation du service de la gendarmerie et garantit la permanence du dispositif d'intervention, tout en assurant une capacité de montée en puissance pour la gestion des événements. Pour cela, la concession de logement doit être accompagnée d'une politique immobilière efficace, qui assure au gendarme et à sa famille des conditions de travail et de vie satisfaisantes sans perdre de vue l'impératif de maîtrise de la dépense.

Enfin, la politique d'équipement de la gendarmerie vise à garantir, par l'acquisition et le renouvellement des matériels, notamment les véhicules dédiés aux unités territoriales, l'exécution des missions dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité.

**ACTION n° 05****Exercice des missions militaires**

1,8 %



L'action 5 englobe l'ensemble des missions de nature militaire, accomplies par la gendarmerie « force armée », tant sur le territoire national qu'à l'étranger sur les théâtres d'opérations extérieures.

Elle recouvre une grande variété de services : protection des intérêts français à l'étranger, missions de prévôté, sécurité de certains points sensibles utilisés par les forces armées, protection permanente des institutions assurant la continuité de l'État, participation à des opérations de gestion de crise sous commandement militaire.

Cette action se décompose en deux axes : le premier correspond à la participation de la gendarmerie à l'engagement des forces armées à l'extérieur du territoire national et à sa capacité de projection ; le second correspond aux missions exécutées dans le cadre de la défense et de la protection des intérêts supérieurs de la Nation sur le territoire national.

### **Projection et participation à l'engagement des forces armées à l'extérieur du territoire**

L'action de la gendarmerie dans les opérations extérieures de maintien de la paix s'inscrit dans une logique de continuité et de complémentarité avec les forces armées au sein du dispositif mis en place par la communauté internationale. Le concept d'emploi de la gendarmerie privilégie un engagement sous forme de détachements qualifiés, capables de participer au volet militaire des opérations, comme actuellement en Afghanistan.

Dans le cadre d'une opération interarmées, nationale ou multinationale, la participation de la gendarmerie se traduit également par la mise en œuvre du schéma d'engagement prévôtal prévoyant le déploiement d'un échelon de commandement ainsi que de pelotons et de brigades en accompagnement des forces. Au delà des missions de police militaire qui leurs sont confiées, l'action de ces unités s'intègre souvent dans la logique des actions civilo-militaires.

Enfin, la gendarmerie participe à la défense et la sécurité des représentations nationales dans les pays comptant un théâtre d'opération interarmées, nationale ou multinationale. Dans ce cadre, elle peut être amenée à renforcer significativement son dispositif à l'occasion des déplacements et visites des plus hautes autorités de l'État ou des représentations diplomatiques.

### **Protection et défense du territoire national**

La loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale précise que celle-ci participe à la défense de la Patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, notamment au contrôle et à la sécurité des armements nucléaires.

Pour mener à bien cette mission, la gendarmerie s'appuie tout d'abord sur son maillage territorial, en métropole comme en outre-mer, afin d'assurer une surveillance des points d'intérêts vitaux militaires. Cette présence territoriale, conjuguée à une capacité de réaction, lui permet d'assurer la protection permanente ou temporaire des sites et matériels militaires sensibles.

En outre, dans le cadre du contrôle gouvernemental des armements nucléaires, mission principalement assurée par la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires (GSAN) financée par le programme 212 « soutien de la politique de défense » depuis 2009, les unités relevant du programme gendarmerie nationale participent, en renfort ou en appui de la GSAN, à des missions de surveillance et de sécurisation statiques ou dynamiques de sites ou d'itinéraires.

Enfin, la protection permanente des institutions assurant la continuité de l'État relève pour partie de la gendarmerie nationale. En effet, les missions de garde et de défense des palais nationaux incombent à la Garde républicaine, renforcée occasionnellement par des unités de la gendarmerie mobile.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Réduire l'insécurité

Ce premier objectif consiste à réduire l'insécurité, sous toutes ses formes, au bénéfice de nos concitoyens. Placé au cœur de la stratégie de la gendarmerie, il vise en substance à **améliorer l'organisation du service des unités afin que la présence des gendarmes sur la voie publique réponde aux besoins de la population et coïncide, après analyse, avec les lieux et les périodes de manifestation des délinquants**. Les mesures d'organisation mises en œuvre, conjuguées aux directives d'orientation des services, permettent de réduire les tâches non productives de sécurité, de cibler les efforts sur les problématiques majeures et d'optimiser les actions de prévention de proximité.

Dans cette perspective, une nouvelle présentation des statistiques de la délinquance et de l'activité des unités de gendarmerie a été adoptée en 2010. Elle vise à améliorer la compréhension des phénomènes de délinquance grâce à plusieurs indicateurs thématiques. Cette présentation permet d'obtenir un éclairage plus exhaustif, clair et précis sur les phénomènes délictuels existants, naissants et persistants, ainsi que sur l'activité judiciaire produite d'initiative par les unités, sans présenter les limites structurelles des analyses effectuées sur la délinquance générale et/ou de proximité.

7 indicateurs illustrent le niveau de performance de cet objectif principal, dont 5 nouveaux apparaissent à l'occasion de ce PAP :

Le nouvel indicateur 1.1 mesure l'évolution du niveau de délinquance en matière d'atteintes aux biens constaté par la gendarmerie. Les atteintes aux biens concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations. Cet indicateur traduit la mobilisation des unités de gendarmerie et l'engagement des effectifs à lutter durablement contre ces formes de délinquance, qui supposent une présence dissuasive des forces sur le terrain et font appel à des capacités de réaction permettant d'écarter les délinquants d'habitude.

Le nouvel indicateur 1.2 mesure l'évolution du niveau de la délinquance en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes. Cet indicateur concerne les faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (exemple : coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance...). Il permet de mesurer l'efficacité de la gendarmerie dans la lutte contre toutes les formes de violence affectant nos concitoyens, notamment dans la sphère familiale.

Le nouvel indicateur 1.3 mesure l'évolution du niveau de la délinquance économique et financière. Il concerne les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsification et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales. Une sensibilisation des victimes potentielles et une veille ciblée sur internet permettent de prévenir la commission de ce type de faits délictueux.

Le nouvel indicateur 1.4 mesure l'évolution du niveau de l'activité judiciaire produite d'initiative par les unités de gendarmerie (sans plainte préalable de la part d'une présumée victime). Celui-ci traduit la mobilisation des unités et l'investissement des personnels dans la lutte contre l'insécurité, sous une forme qui n'impose pas que les faits délictueux soient portés à leur connaissance mais qui nécessite une volonté d'agir et de constater des infractions particulières. Ce niveau d'activité produite d'initiative est illustré au travers des infractions révélées, mais également via le nombre de personnes mises en cause dans ces affaires. Les infractions révélées par l'action des services concernent principalement les faits de recels, proxénétisme, infractions à la législation sur les stupéfiants, délits de police des étrangers, atteintes à l'environnement, faux documents et travail illégal.

Le nouvel indicateur 1.5 mesure l'impact de la présence de la gendarmerie sur la voie publique concernant l'évolution des atteintes aux biens. Une présence accrue et mieux ciblée des gendarmes sur le terrain et au contact de la population permet de prévenir la commission de ces faits délictueux.

L'indicateur 1.6 rend compte de la présence de la gendarmerie sur la voie publique, y compris dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles. Il traduit également la performance de la gendarmerie dans sa capacité à accroître

l'efficacité et le potentiel opérationnels de ses unités. En améliorant ses outils et ses processus, tout en réduisant ses charges de soutien et d'administration, la gendarmerie permet de dégager du temps d'activité qu'elle consacre en présence préventive et dissuasive sur le terrain au contact de la population.

L'indicateur 1.7 traduit la pertinence des dispositifs mis en place pour faire face aux nécessités d'intervention sur le terrain. Il permet de mesurer la qualité de la réponse donnée au citoyen en termes de délai d'intervention nocturne faisant suite à son appel.

### INDICATEUR 1.1 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie	%	-1,8	+0,1		-0,5	-1,5	-1,5
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone gendarmerie	Nombre	643 325	643 961		640 741	631 130	en baisse
Taux de délinquance en matière d'atteintes aux biens en zone gendarmerie (pour 1000 habitants)	‰	21,36	21,38		21,28	20,96	en baisse

#### Précisions méthodologiques

Le premier sous-indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle du volume des crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constaté par la gendarmerie. Les crimes et délits en matière d'atteintes aux biens sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001. Les atteintes aux biens sont un indicateur qui agrège plusieurs index statistiques de l'état 4001 : index de 15 à 19, 20 à 43, 62 à 68. Il concerne les faits de vols à main armée, autres vols avec violences sans arme à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile, autres vols simples, destructions et dégradations.

Le deuxième sous-indicateur fournit une information sur le volume annuel représenté par cette forme de délinquance.

Le troisième sous-indicateur mesure le niveau de sécurité dans la zone de compétence de la gendarmerie pour ce type de délinquance. Il s'agit du rapport entre le nombre de faits d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie et le nombre d'habitants résidant en zone de compétence de la gendarmerie en métropole. Ce taux est mesuré sur une année entière pour mille habitants. Le dernier recensement partiel de la population, disponible en 2009, valorise la population résidente sur la zone de compétence de la gendarmerie en métropole à 30 115 716 habitants.

#### Sources des données :

Les données sont alimentées par les unités territoriales qui génèrent des messages d'information statistique (MIS) à l'aide de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces MIS sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD). Les informations obtenues sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSD vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être disponibles via l'Infocentre gendarmerie.

Ces données incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air. Elles ne concernent que la métropole.

### INDICATEUR 1.2 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie	%	+8,2	+1,0		-0,5	-0,5	-1,0
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes constatés en zone gendarmerie	Nombre	94 871	95 808		95 329	94 852	en baisse

#### Précisions méthodologiques

Le premier sous-indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle du volume des crimes et délits en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) constaté par la gendarmerie. Les crimes et délits en matière d'AVIP sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001. Les AVIP sont un indicateur qui agrège plusieurs index statistiques de l'état

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

4001 : index de 1 à 12, 15 à 26, 46 à 49, 51,52, 73. Il concerne les faits de violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, les menaces de violences, les violences sexuelles (exemple : coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance...). Le second sous-indicateur fournit une information sur le volume annuel représenté par cette forme de délinquance.

**Sources des données :**

Les données sont alimentées par les unités territoriales qui génèrent des messages d'information statistique (MIS) à l'aide de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces MIS sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD). Les informations obtenues sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSD vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être disponibles via l'Infocentre gendarmerie.

Ces données incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air. Elles ne concernent que la métropole.

### INDICATEUR 1.3 : Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone gendarmerie	%	+19,9	-4,6		-5,0	-2,5	en baisse
Nombre de crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières constatés en zone gendarmerie	Nombre	130 716	124 752		118 514	115 551	en baisse

**Précisions méthodologiques**

Le premier sous-indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle du volume des crimes et délits en matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières (EIEF) constaté par la gendarmerie. Les crimes et délits en matière d'EIEF sont ceux portés à la connaissance des militaires de la gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001. Les EIEF sont un indicateur qui agrège plusieurs index statistiques de l'état 4001 : index de 84 à 95, 98, 101 à 106. Il concerne notamment les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsifications et usages de chèques volés ou cartes de crédits, abus de biens sociaux, et les fraudes fiscales.

Le second sous-indicateur fournit une information sur le volume annuel représenté par cette forme de délinquance.

**Sources des données :**

Les données sont alimentées par les unités territoriales qui génèrent des messages d'information statistique (MIS) à l'aide de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces MIS sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD). Les informations obtenues sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDSD vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être disponibles via l'Infocentre gendarmerie.

Ces données incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air. Elles ne concernent que la métropole.

### INDICATEUR 1.4 : Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du nombre d'infractions révélées par l'action des services	%	+15,3	-13,8		+1,0	+3,0	+3,0
Nombre d'infractions révélées par l'action des services	Nombre	94 228	81 181		81 993	84 453	en hausse
Evolution du nombre de personnes mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services	%	+6,8	-1,2		+1,0	+3,0	+4,0
Nombre de personnes mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services	Nombre	83 408	82 409		83 323	85 730	en hausse

**Précisions méthodologiques**

Le premier sous-indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle du volume de l'activité judiciaire produite d'initiative par les unités de gendarmerie. Il s'agit de la constatation des crimes et délits révélés par l'action des militaires de la gendarmerie et entrant dans le champ statistique de l'état 4001. Les infractions révélées par l'action des services sont un indicateur qui agrège plusieurs index statistiques de l'état 4001 : index 44, 45, 55 à 59, 69 à 71, 74, 76, 77, 79 à 83, 93 à 95. Il concerne principalement les faits de recels, proxénétisme, infractions à la législation sur les stupéfiants, délits à la

police des étrangers, atteintes à l'environnement, faux documents, travail illégal, emploi d'étrangers sans titre, port ou détention d'armes prohibés, délits de boissons, alcool, tabac, jeux, courses.

Le deuxième sous-indicateur fournit une information sur le volume annuel de ces infractions et traduit la mobilisation des unités et l'investissement des personnels dans la réduction de l'insécurité (sous une forme qui n'impose pas que les faits soient portés à leur connaissance mais qui nécessite une volonté d'agir).

Le troisième sous-indicateur fournit une information sur l'évolution annuelle du volume des personnes mises en cause dans ces affaires. Il illustre l'engagement des militaires de la gendarmerie dans les constatations et les investigations visant à rassembler les preuves et identifier les auteurs présumés.

Le dernier sous-indicateur fournit une information sur le volume annuel de personnes mises en cause dans ces affaires.

#### Sources des données :

Les données sont alimentées par les unités territoriales qui génèrent des messages d'information statistique (MIS) à l'aide de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces MIS sont collectés et contrôlés par les brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale (GGD). Les informations obtenues sont intégrées dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). Chaque début de mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BDS vers la base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par les services de la direction générale avant d'être disponibles via l'Infocentre gendarmerie.

Ces données incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air. Elles ne concernent que la métropole.

### INDICATEUR 1.5 : Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'évolution de l'efficacité de la surveillance générale sur les atteintes aux biens	Indice	1,00	0,99		>1	>1	>1

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur met en relation l'évolution de la part de la surveillance générale dans l'activité totale de sécurité produite par les unités territoriales et l'évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés par la gendarmerie.

Modalité d'interprétation : à part de surveillance générale quasi constante d'une année sur l'autre, il s'agit de faire diminuer le nombre d'atteintes aux biens constatées.

#### Sources des données :

Les données concernant les infractions sont alimentées par les unités territoriales qui génèrent des messages d'information statistique (MIS) à l'aide de l'application BB2000 de la gendarmerie. Ces MIS sont collectés par les Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale et intégrés dans les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDS). L'activité produite par les unités territoriales est directement intégrée dans les bases départementales des statistiques d'activité (BDSA). Chaque mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des bases départementales vers les bases nationales (BNSD et BNSA) puis validées par la direction générale avant d'être diffusées et disponibles sur l'Infocentre gendarmerie.

Ces données incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air. Elles ne concernent que la métropole.

### INDICATEUR 1.6 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	68,02	68,09	>70	>68	>68	>68

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure la part de l'activité réalisée en services extérieurs dans l'activité totale de l'unité. Il mesure le volume d'heures dédié à l'action sur le terrain, c'est-à-dire la présence des effectifs de la gendarmerie en dehors de leurs locaux de service.

Numérateur : nombre d'heures d'activité exécutées à l'extérieur des unités.

Dénominateur : nombre d'heures d'activité des unités de gendarmerie.

**Source des données :** Les données sont issues de l'application BB2000 de la gendarmerie. Elles sont centralisées au niveau national par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, les données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie. Ces données concernent la métropole.

**INDICATEUR 1.7 : Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen	%	2,7	2,7	<3	<3	<3	<3

**Précisions méthodologiques**

Délais entre la saisine de nuit (réception de l'appel entre 19H et 7H) et l'arrivée sur les lieux de l'intervention.

Cet indicateur mesure la cohérence du maillage territorial de la gendarmerie via les temps d'intervention nocturnes et illustre une qualité de service rendu aux usagers ayant recours aux services de la gendarmerie par le respect du contrat fixé aux unités (30 minutes).

Numérateur : somme du nombre d'interventions nocturnes supérieures à 2 fois le délai moyen calculé au sein de chaque département (soit 2 fois 15 mn).

Dénominateur: nombre d'interventions nocturnes.

**Source des données :** Les informations sont extraites de la base ARAMIS du centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) placé dans chaque groupement de gendarmerie départementale. Il s'agit d'un décompte horaire effectué par les CORG suite aux appels d'urgence. Ces données concernent la métropole.

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser l'emploi des forces mobiles**

Cet objectif concerne les deux principales missions de la gendarmerie mobile : le maintien de l'ordre et la sécurité publique générale (renforcement des groupements de gendarmerie départementale en sécurité générale).

Tout au long de l'année, sur le territoire métropolitain, comme en outre-mer ou à l'étranger, les escadrons de gendarmerie mobile doivent être en mesure d'assurer quotidiennement diverses missions, prévues ou imprévues, nécessitant des modes d'action variés et des compétences spécifiques.

A ce titre, **les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont susceptibles d'être engagés, au maintien de l'ordre ou au rétablissement de l'ordre :**

- en appui des services ou des unités territoriales dans le cadre des violences urbaines ;
- dans des missions défensives ou offensives, en prévention ou en réaction, sur des espaces variés (rural ou urbain), tant sur le territoire national qu'en opérations extérieures (OPEX).

Toutes les composantes de la gendarmerie étant mobilisées pour réduire l'insécurité, **les EGM contribuent également à la sécurité publique.** Leur action efficace permet de produire un effet durable sur la baisse de la délinquance dans les zones les plus sensibles relevant de la compétence de la gendarmerie, en métropole et outre mer.

Force employable en renfort des unités territoriales, le concours des EGM s'avère particulièrement efficace et incontournable dans les zones d'affluence saisonnière, en période estivale comme hivernale.

Force disposant de moyens et de compétences particulières, leur emploi est un gage d'efficacité de l'action de la gendarmerie lors des grands rassemblements festifs et d'évènements sportifs ou culturels d'ampleur ou sensibles.

**Aussi, l'emploi de cette ressource constitue un enjeu de sécurité et de performance.** Il s'agit d'optimiser le concours de la gendarmerie mobile en sécurité publique, sans perdre de vue l'entretien de leur capacité à agir dans des situations difficiles de maintien de l'ordre et de rétablissement de l'ordre.

Dans cette perspective, alors que les EGM sont dimensionnés (en effectifs et en moyens) pour pouvoir être engagés en unité constituée les 2/3 de l'année (le reliquat servant à l'octroi des droits des personnels (permissions – repos) et à l'entraînement et la formation collective), la capacité des escadrons de gendarmerie mobile à remplir l'ensemble du spectre des missions qui leur sont dévolues dépend de leur niveau de compétence collective. Ce dernier fait l'objet d'une évaluation lors du stage dispensé au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier. Le renouvellement continu des personnels servant en EGM, conjugué aux évolutions des modes d'action des délinquants et des formes d'expression de la population, impose de maintenir un haut niveau de qualification et de compétence collectives en gendarmerie mobile, synonyme de capacité à être engagé en opération.

Deux indicateurs illustrent cet objectif d'optimisation de l'emploi des forces mobiles :

Le premier indicateur traduit l'efficacité de la gendarmerie mobile dans sa mission de sécurité générale au profit des unités territoriales. Les EGM sont efficaces si leur emploi est adapté à leurs modes d'actions, programmé dans des lieux et des moments qui le nécessitent. Depuis l'année 2009, cet indicateur intègre les résultats enregistrés dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Le second indicateur rend compte de la capacité des escadrons de gendarmerie mobile à agir de façon autonome (en unité constituée), dans des contextes variés et parfois dégradés, notamment outre-mer. Cette capacité représente une garantie fondamentale pour l'État, elle doit être impérativement entretenue. L'efficacité de la gendarmerie mobile dans l'accomplissement de ses missions de maintien et de rétablissement de l'ordre en situation dégradée est garantie si la fréquence de la formation de recyclage dispensée au CNEFG de Saint-Astier est suffisante (un EGM doit suivre un recyclage tous les deux ans au moins).

**INDICATEUR 2.1 : Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité de l'emploi de la gendarmerie mobile en sécurité générale	%	56,80	56,56	>24	>50	>50	>50

**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur mesure l'efficacité de l'action de la gendarmerie mobile en sécurité générale, à partir du nombre de personnes interpellées et remises à un officier de police judiciaire par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) agissant en renfort pour la sécurité générale. Il tient compte du volume des heures gendarmes consacrées à cette mission. **Depuis 2009, en raison de leur disponibilité, les données intègrent l'activité des EGM produite dans les départements et collectivités d'outre-mer.** Ce changement modifie significativement les résultats obtenus. Les valeurs affichées dans ce PAP tiennent compte de ce nouveau périmètre, plus cohérent avec l'activité de sécurité produite par les EGM. La valeur 2010 Prévision PAP 2010 correspond à l'ancien périmètre.

Numérateur : nombre de personnes remises à un officier de police judiciaire.

Dénominateur : nombre d'heures gendarmes mobiles en sécurité générale /10 000.

**Source des données :** saisie de l'activité des EGM dans le système d'information des statistiques de service de la gendarmerie via l'application SEDNA-GM. Les données sont centralisées au niveau national par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, les données du mois écoulé sont extraites, intégrées, validées et mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie.

**INDICATEUR 2.2 : Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) en ordre public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de capacité opérationnelle des escadrons de gendarmerie mobile en ordre public	%	70,5	84,9	100	100	100	100

**Précisions méthodologiques**

Rapport entre le nombre d'escadrons de gendarmerie mobile (EGM) ayant suivi le stage de recyclage en maintien de l'ordre au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier depuis moins de 2 ans et le nombre total d'EGM.

**Source des données :** Direction des opérations et de l'emploi – Sous-direction de la défense et de l'ordre public – planification de la participation des EGM aux stages de recyclage du CNEFG.

**OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

Cet objectif décline la politique visant à épargner des vies tout en combinant discernement, prévention et répression. Il reflète l'action conduite par la gendarmerie en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, aussi bien dans les domaines de la prévention (actions éducatives en faveur des jeunes, sensibilisation aux risques routiers), de la communication ou de l'ingénierie des routes et des véhicules, que dans le domaine répressif. **Sa réalisation mobilise l'ensemble des unités de gendarmerie départementale**, notamment les escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Afin d'atteindre cet objectif, la gendarmerie mène en permanence des actions visant à combattre les comportements à risque et à sensibiliser les usagers pour améliorer la sécurité routière.

En matière de prévention, l'activité consacrée repose pour l'essentiel sur des actions d'éducation routière au profit des jeunes de 8 à 16 ans. Elles se traduisent par l'animation des pistes d'éducation routière (bicyclettes et cyclomoteurs) au profit des adolescents dans les établissements scolaires en partenariat avec d'autres organismes. Elles concernent également le « Permis piéton » remis à des enfants de 8 à 9 ans au cours de l'année scolaire (à ce jour, plus d'un million de ces permis piétons ont été remis par la gendarmerie). Simultanément, de nombreuses actions sont initiées localement en direction des adolescents, des seniors et des entreprises.

Dans le domaine de la répression des comportements à risque, la priorité est donnée aux infractions les plus accidentogènes, liées notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants. Pour ce faire, la gendarmerie s'appuie, d'une part, sur son expertise ; et d'autre part, sur son maillage territorial et sa mission de surveillance des grands axes de communication, qui se traduit notamment par une présence forte sur le réseau autoroutier.

En réponse aux bilans de l'accidentalité dans sa zone de compétence, la gendarmerie concentre ses efforts sur 3 leviers principaux : **la lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants), le respect des limitations de la vitesse, le comportement des jeunes conducteurs et des utilisateurs de deux-roues motorisées.**

S'agissant des conduites addictives, fort des modifications juridiques récentes, des effets d'apprentissage et de formation des gendarmes synonymes d'une efficacité renforcée et de gains d'efficacité, de l'action des 450 formateurs relai anti-drogue auprès des plus jeunes, l'axe d'effort concerne la conduite sous influence de produits ou plantes classés comme stupéfiant. Cet effort significatif se conjugue avec la poursuite des opérations de contrôles de l'alcoolémie, au vu des résultats obtenus et de l'expérience acquise en la matière.

Enfin, s'agissant des contrôles de la vitesse des véhicules, les progrès acquis dans ce domaine continuent d'être consolidés, avec notamment un emploi volontariste des 653 équipements embarqués du contrôle automatisé déployés en gendarmerie (580 en 2008).

A cet effet, les quatre indicateurs choisis permettent de :

- mesurer l'efficacité du dispositif mis en place en matière de lutte contre l'insécurité routière, notamment via une optimisation de l'organisation du service des unités et de l'emploi des moyens humains et matériels spécifiques ;
- d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers trois indices d'efficacité : « indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool », « indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants » et « indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes ».

**INDICATEUR 3.1 : Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Évolution du nombre d'accidents	%	-10,1	-3,8	-7	-7	-4	en baisse
Nombre d'accidents	Nombre	20 705	19 917	18 293	18 293	17 561	en baisse
Évolution du nombre de tués	%	-7,3	+0,7	-8,5	-8,5	-7	en baisse
Nombre de tués	Nombre	3 281	3 305	2 792	2 792	2 597	en baisse
Évolution du nombre de blessés	%	-10,7	-5,0	-6	-6	-5	en baisse
Nombre de blessés	Nombre	28 123	26 706	24 849	24 789	23 607	en baisse

**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur, partagé avec la police nationale dans le document de politique transversale "Sécurité Routière", mesure l'évolution, d'une année sur l'autre, du nombre des accidents corporels de la circulation routière, des tués et des blessés constatés par la gendarmerie. Les chiffres indiqués sont ceux publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) après consolidation.

**Source des données :** Les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) sont renseignés et transmis par les unités opérationnelles à partir du 31<sup>ème</sup> jour suivant l'accident. Ils sont collectés dans la Base départementale de la Sécurité routière (BDSR). Ils sont ensuite intégrés et consolidés en début de chaque mois M (pour les accidents survenus en M-2) dans une base nationale (BNSR). Au final, ils sont consultables via l'Infocentre gendarmerie à 31 jours + délais de traitement après l'accident. Les données concernent la métropole et les départements d'outre-mer.

**INDICATEUR 3.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,08	1,03	>1	>1	>1	>1

**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie opérés par les unités de gendarmerie sont effectués de manière pertinente au regard de la lutte contre les effets de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique. A l'inverse, plus le résultat est proche de zéro, moins cette pertinence est avérée. Indice = évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A -1.

**Source des données :** Les données sont saisies par les unités élémentaires, via les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) et les comptes rendus de service pour les infractions relevées. Ces données sont collationnées au niveau central par le bureau des systèmes d'information (BSI) dans la Base Nationale des Statistiques d'Activité (BNSA) et la Base Nationale des Statistiques des Infractions (BNSI). Chaque base est renseignée en début de mois par l'intégration des données des bases départementales (BDSA et BDSI) après validation par la direction générale avant d'être diffusées et disponibles sur l'Infocentre gendarmerie. Les données sont nationales (métropole et outre mer).

**INDICATEUR 3.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,18	1,59	>1	>1	>1	>1

**Précisions méthodologiques**

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité du dépistage de stupéfiants sur l'une des principales causes d'accidents mortels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de la consommation de stupéfiants opérés par les unités de gendarmerie sont effectués de manière pertinente au regard de la lutte contre les effets de la conduite sous influence de produits stupéfiants. A l'inverse, plus le résultat est proche de zéro, moins cette pertinence est avérée. Indice = évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A -1.

**Source des données :** Les données sont saisies par les unités élémentaires, via les bulletins d'analyse des accidents de la circulation (BAAC) et les comptes rendus de service pour les infractions relevées. Ces données sont collationnées au niveau central par le bureau des systèmes d'information (BSI) dans la Base Nationale des Statistiques d'Activité (BNSA) et la Base Nationale des Statistiques des Infractions (BNSI). Chaque base est renseignée en début de mois par l'intégration des données des bases départementales (BDSA et BDSI) après validation par la direction générale avant d'être diffusées et disponibles sur l'Infocentre gendarmerie. Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

**INDICATEUR 3.4 : Indice d'efficacité des opérations de contrôle de vitesse relevées dans les zones accidentogènes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Hors systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	0,42	0,42	>0,5	>0,5	>0,5	>0,5

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Avec systèmes embarqués de contrôle automatisé	indice	5,87	5,79	>7	>6	>6	>6

**Précisions méthodologiques**

Sous indicateur 1 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de personnel consacrées à l'activité de contrôle de la vitesse. La notion d'heures-gendarmes rend compte de la réalité de l'engagement de la gendarmerie en matière de sécurité routière. Le résultat doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

Sous indicateur 2 : Cet indicateur permet de mesurer, sur une année donnée et en tendance sur plusieurs années, la part des contrôles positifs, c'est-à-dire débouchant sur le signalement d'une infraction, sur le total des heures de fonctionnement des radars embarqués du système de contrôle automatisé. Il permet de rendre compte de l'efficacité en matière de lutte contre la vitesse excessive. Il doit évoluer à la hausse dans un premier temps puis diminuer parallèlement à la baisse des vitesses moyennes.

**Source des données** : Les données sont saisies par les unités élémentaires alimentent des bases départementales : Base Départementale des Statistiques d'Activité (BDSA) et celle des infractions (BDSI). Ces données sont collectées au niveau central par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, les données départementales du mois écoulé sont extraites, validées, intégrées dans des bases nationales (BNSA et BNSI) puis mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie. Les données sont nationales (métropole et outre-mer).

**OBJECTIF n° 4 : Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**

L'objectif englobe la totalité des missions judiciaires de la gendarmerie accomplies tant par les unités territoriales que par les sections et les brigades de recherches.

Trois leviers d'action essentiels permettent aux unités de gendarmerie d'être plus efficaces pour confondre les auteurs d'actes criminels ou délictuels : l'exploitation et la coopération en matière de renseignement (police et gendarmerie) ; la qualité de la formation des enquêteurs ; le développement de la police technique et scientifique (PTS), notamment en matière d'analyses papillaires et biologiques.

Le premier indicateur « taux détaillé d'élucidation (grands indicateurs de la délinquance) » **traduit l'efficacité du travail des enquêteurs dans le domaine judiciaire, notamment en matière d'identification des auteurs de crimes et délits**. Il illustre l'investissement au quotidien des unités de gendarmerie en police judiciaire et mesure la performance atteinte dans la résolution :

- **des atteintes aux biens** : ces infractions nécessitent des actes de police technique et scientifique particulièrement détaillés, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif de coordination sur une grande échelle (travail de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante, plan de lutte contre les cambriolages) ;
- **des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** : les diverses campagnes de prévention et d'information, notamment en matière d'actes non crapuleux commis au sein de la sphère familiale (violences intrafamiliales), favorisent l'augmentation du taux d'élucidation ;
- **des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)** : les actes de captation frauduleuse de données bancaires (« skimming » par piratage des distributeurs de billets ou de carburant, et des moyens de paiement par internet), et l'émergence de phénomènes nouveaux d'escroquerie dus au développement du commerce par internet (non livraison d'articles ayant fait l'objet d'un règlement) pèsent sur le taux d'élucidation des EIEF. Ces infractions, qui font fréquemment l'objet de ramifications internationales, ont induit le développement de techniques d'investigation adaptées aux nouvelles technologies visant à identifier les auteurs et leurs modes d'action.

**Le recours grandissant à la police technique et scientifique (PTS) facilite l'élucidation des crimes et des délits, l'identification des auteurs et l'administration de la preuve**. A cet effet, la gendarmerie accroît sans cesse sa capacité de constatation, d'exploitation et d'analyse en criminalistique, à travers le développement de nouvelles technologies et procédés et grâce à une élévation des qualifications de ses personnels en formant notamment des techniciens en identification criminelle (TIC) de proximité.

L'indicateur « taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction » mesure l'efficacité de la chaîne PTS de la gendarmerie. Il renseigne sur un résultat opérationnel ayant un réel impact sur

l'élucidation des crimes et délits. Cet indicateur donne une vision quantitative et qualitative du recours à la criminalistique dans des affaires judiciaires. Il est directement lié à l'ensemble des maillons de la chaîne criminalistique et exige un effort conjoint de tous les acteurs concernés (capacité de recueil des traces, qualité des traces recueillies, alimentation de la base de référence du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) et performances techniques du FAED et de ses spécialistes).

Le troisième indicateur « taux de signalisation des individus mis en cause » renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les unités de gendarmerie à une alimentation exhaustive du fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) par les prélèvements effectués sur les personnes mises en cause (article 706-55 du Code de procédure pénale). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification du FNAEG, donc pour l'élucidation des affaires.

#### INDICATEUR 4.1 : Taux détaillé d'élucidation (principaux indicateurs de la délinquance)

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Atteintes aux biens	%	17,48	17,05		17	17,5	18
Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes	%	79,89	81,17		80	80	80
Escroqueries et infractions économiques et financières	%	69,3	66,7		68	70	70

##### Précisions méthodologiques

Ces indicateurs mesurent les taux d'élucidation des crimes et délits en matière d'atteintes aux biens, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, constatés par la gendarmerie sur la base des index de l'état 4001. Il s'agit d'un ratio entre le nombre de faits élucidés et ceux enregistrés par les militaires de la gendarmerie. Il traduit la performance obtenue en matière de recherche et de mise en cause des auteurs de crimes et délits.

**Source des données :** Les messages d'information statistique (MIS) sont collectés par les Brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires (BDRIJ) de chaque groupement de gendarmerie départementale et intégrés dans les Bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD). Chaque mois M, les données intégrées durant le mois M-1 sont extraites des BSDS vers la Base nationale des statistiques de la délinquance (BNSD) puis validées par la direction générale avant d'être diffusées et disponibles sur l'Infocentre gendarmerie. Ces données concernent la métropole ; elles incluent les faits enregistrés par la gendarmerie maritime et la gendarmerie de l'air.

#### INDICATEUR 4.2 : Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'identification des traces papillaires exploitables recueillies sur les scènes d'infraction	%	13,6	17,5	18,5	18,5	20	25

##### Précisions méthodologiques

Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre d'identifications de traces par le FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales) et le nombre de traces papillaires recueillies par les unités de gendarmerie et exploitées (réalisées) par le FAED.

**Source des données :** Les données sont collectées par le STRJD (Service Technique de Rapprochement judiciaire et de Documentation) du CTGN (Centre Technique de la Gendarmerie Nationale) et conservées au niveau central par le bureau des systèmes d'information (BSI). Une fois par mois, ces données intégrées durant le mois écoulé sont extraites, validées et mises à disposition sur l'Infocentre gendarmerie. Ces données concernent la métropole.

### INDICATEUR 4.3 : Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de signalisation au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG) des individus mis en cause	%	49,9	50,2	>51	>51	>52	>55

#### Précisions méthodologiques

Le résultat de cet indicateur est le rapport entre le nombre de personnes signalées par prélèvement biologique au FNAEG (Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques) et le nombre de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du CPP (Code de Procédure Pénale).

Numérateur : nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les gendarmes

Dénominateur : nombre de personnes mises en cause par les OPJ gendarmerie dans une affaire entrant dans le champ d'application du FNAEG

**Source des données :** Les données du numérateur sont extraites d'une application spécifique de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) qui alimente le tableau de bord du Service Central d'Analyse Génétique de la Gendarmerie (SCAGGEND). En ce qui concerne le dénominateur, les données sont extraites des applications de statistiques de service (BB2000). Elles sont renseignées par les unités élémentaires et sont disponibles sur l'Infocentre. Ces données concernent la métropole.

### OBJECTIF n° 5 : Optimiser l'emploi des ressources

La gestion des personnels et des formations ainsi que les politiques de soutien sont des composantes essentielles au fonctionnement d'une institution en charge d'assurer la sécurité des citoyens.

Dans la logique de performance instituée par la loi organique relative aux lois de finances, **la gendarmerie doit tirer le meilleur parti possible des ressources qui lui sont allouées pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés et mener à bien ses missions opérationnelles.**

Des actions spécifiques permettant la réalisation de cet objectif, et notamment pour une optimisation des moyens, se traduisent par :

- la recherche de solutions permettant de produire un gain en efficacité ou en qualité et de générer des économies de temps ou d'argent : elle se traduit notamment par l'organisation d'ateliers de performance, créés afin de mettre en commun les solutions les meilleures imaginées et expérimentées par certaines régions. Ces ateliers s'adressent à l'ensemble de la gendarmerie ;
- le pilotage des grandes fonctions par une chaîne complète de contrôleurs de gestion : s'appuyant sur un programme d'action intégrant des objectifs de performance, cette chaîne anime un dialogue de gestion irriguant les principaux niveaux de décision ;
- la réalisation d'audits internes courts tendant à améliorer la performance sur des fonctions ou des processus bien identifiés, dans les domaines de la logistique ou des ressources humaines.

Trois indicateurs illustrent cette volonté d'optimiser l'emploi des ressources :

Le premier indicateur mesure la capacité d'entretien et de maintenance des véhicules mis à la disposition des unités opérationnelles. L'évolution de cet indicateur dépend du rythme de renouvellement du parc automobile et donc des capacités financières dont la gendarmerie dispose pour ses équipements. Il dépend également du schéma d'organisation des ateliers automobiles qui font l'objet actuellement de restructurations (rapprochement avec la police nationale, mutualisation et rationalisation des fonctions supports) justifiant l'évolution des cibles pour l'avenir.

Les deuxième et troisième indicateurs mesurent l'effort engagé par la gendarmerie dans l'optimisation de la gestion de son parc immobilier et notamment dans sa volonté de réduire significativement la charge due aux prises à bail pour des logements situés à l'extérieur des casernes. Cet objectif de maîtrise des dépenses locatives est très ambitieux en termes de performance car il répond, dans un contexte budgétairement contraint, à la volonté de réintégrer les gendarmes au sein des casernes : effort de modernisation des enceintes existantes, transformation de postes avec

une diminution des effectifs éligibles à la concession du logement par nécessité absolue de service et construction de nouvelles casernes.

La gendarmerie s'est engagée dans un « programme de performance » sur 5 ans incluant la diminution du parc des logements concédés par nécessité absolue de service, des cessions d'actifs immobiliers et une gestion plus stricte du parc fondée sur la diminution des temps de vacance des logements, une rationalisation des surfaces louées et une réduction des locations hors caserne.

Dans un contexte de révision générale des politiques publiques, l'accélération des transformations de postes et certaines mesures de réorganisation interne impactent le taux de vacance des logements, expliquant de ce fait l'actualisation des cibles de cet indicateur.

### INDICATEUR 5.1 : Taux de disponibilité des véhicules

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de disponibilité des véhicules	%	91,94	94,03	>95	>92	>92	>92

#### Précisions méthodologiques

Le résultat exprime les taux de disponibilité des véhicules des 2 subdivisions d'arme (départementale et mobile). Cet indicateur permet de connaître le pourcentage de véhicules existants dont l'immobilisation est restée inférieure à 7 jours dans le mois considéré (accidents, non remplacement d'un véhicule réformé, difficulté d'approvisionnement, problème de main d'œuvre...). Chaque véhicule est déclaré indisponible dès confirmation par l'atelier. L'indisponibilité est levée dès remise à disposition par le centre de soutien automobile gendarmerie (CSAG). Cette mesure révèle le niveau de performance de la fonction soutien automobile.

**Source des données :** L'information est extraite de la base GEAUDE/SIP2 (GEstion AUtomatique Decentralisée / Système d'Informatisation de Parc). GEAUDE est une application informatique de suivi de la comptabilité et de la gestion des matériels au niveau décentralisé ; SIP2 est une application qui permet de suivre le parc automobile (opérations d'entretien, temps de main d'œuvre...).

### INDICATEUR 5.2 : Taux de vacance moyen des logements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux de vacance moyen des logements	%	3,3	3,2	<3	<3,5	<3,5	<3,5

#### Précisions méthodologiques

Le taux de vacance des logements (ratio du nombre de logements vacants (logements non attribués) / nombre total de logements) mesure la capacité de la gendarmerie à maîtriser la gestion de son parc au plus près de ses effectifs réels et en fonction de ses contraintes législatives et réglementaires (délai de résiliation d'un bail...).

**Source des données :** L'information est extraite de la base GEAUDE 2G AI (GEstion AUtomatique DEcentralisée / 2<sup>ème</sup> Génération / Affaires Immobilières) qui est le socle technique de la gestion immobilière de la gendarmerie.

### INDICATEUR 5.3 : Evolution du coût global des loyers hors caserne

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Evolution du coût global des loyers hors caserne	%		-12,4	-7	-7	-7	en baisse

#### Précisions méthodologiques

L'indicateur permet d'apprécier l'évolution du coût des logements situés en dehors des casernes, pris en location isolément en vertu d'un bail individuel, et concédés aux militaires de la gendarmerie par nécessité absolue de service (CLNAS). Un logement est considéré hors caserne s'il est localisé en dehors d'une enceinte de la gendarmerie sans toutefois constituer un ensemble homogène clos. Pour ce type de location, le coût global consiste à agréger annuellement l'ensemble des montants des loyers acquittés par la gendarmerie au profit d'un tiers privé ou éventuellement public. L'objectif recherché est de mesurer les efforts réalisés en matière d'optimisation et de rationalisation du parc locatif de la gendarmerie en agissant sur l'un des principaux leviers de la politique immobilière, à savoir la réduction de la charge financière de ces logements situés hors caserne. Pour chiffrer la prévision 2011, il a été tenu compte des estimations de la diminution de la population éligible à la CLNAS, des efforts attendus de la rationalisation des surfaces louées et des prévisions de l'indice de référence des loyers.

**Source des données :** Les données sont extraites du tableau de bord des crédits-loyers qui se fonde à la fois sur les saisies effectuées dans la base GEAUDE 2G AI, socle technique de la gestion des affaires immobilières, et sur les informations recueillies au sein du système GESFI (GESTion Financière).

## OBJECTIF n° 6 : Garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

**La défense et la protection du territoire national** constituent une mission à caractère militaire assignée à la gendarmerie nationale. « Elle participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, notamment au contrôle et à la sécurité des armements nucléaires ». Chapitre I, Art loi 1<sup>er</sup>, al 3° de la Loi du 3 Août 2009 relative à la gendarmerie nationale.

Pour assurer cette mission, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, la gendarmerie s'appuie sur son dispositif territorial (gendarmerie départementale), sur les attributions et les compétences de la garde républicaine, ainsi que sur l'expertise de la gendarmerie mobile.

Dans un contexte de ressources contraintes, la gendarmerie doit s'efforcer d'assurer cette mission de « défense de la Patrie et des intérêts supérieurs de la Nation » dans des conditions optimisées, synonymes d'efficacité et d'efficience.

Dans cette perspective, divers leviers de performance (utilisation des nouvelles technologies, optimisation de l'emploi des effectifs, amélioration de l'organisation du service, développement des compétences...) peuvent être utilement actionnés.

Toutefois, s'agissant d'une mission militaire vitale pour l'État, **le maintien d'une capacité de défense s'avère primordiale**. En outre, l'efficacité des conditions d'exécution de ces missions ne peut être garantie sans l'affectation d'une ressource suffisante et compétente.

Pour illustrer cette volonté de garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental, l'indicateur proposé mesure le rapport entre un volume horaire d'activité qui lui est consacré et l'ensemble de l'activité opérationnelle de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie mobile et de la garde républicaine. Il s'agit d'un taux d'engagement dans ces missions militaires.

L'activité consacrée comprend les missions de protection et de sécurité réalisées au profit des institutions assurant la continuité de l'État et des points d'intérêt vitaux à caractère militaire (palais de l'Élysée, hôtel de Matignon, palais Bourbon, palais du Luxembourg...). Il comprend également les missions de surveillance militaire spécialisée et de sécurisation d'itinéraires exécutées dans le cadre du contrôle gouvernemental de l'armement nucléaire (autres que celles exécutées par la gendarmerie de l'armement et la gendarmerie de sécurité des armements nucléaires).

Après analyse des besoins et des missions à réaliser, correspondant à un volume horaire consacré, le taux d'engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental (hors gendarmeries spécialisées) doit demeurer au dessus du seuil de 1,5 % de l'activité totale opérationnelle de la gendarmerie.

### INDICATEUR 6.1 : Taux d'engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'engagement des unités dans les missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental	%	1,69	1,55		>1,5	>1,5	>1,5

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure la part de l'activité consacrée à la "défense (militaire) de la Patrie et des intérêts supérieurs de la Nation" (loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale) sur l'activité totale de sécurité produite (hors gendarmerie spécialisée). Cette part concerne le volume d'activité consacrée à des missions de :

- Protection permanente des institutions assurant la continuité de l'Etat via les missions de garde et de protection (palais de l'Elysée, Hôtel Matignon, palais Bourbon, palais du Luxembourg...);
- Surveillance militaire spécialisée des points d'intérêt vitaux (surveillance des points d'intérêts vitaux militaires et protection des matériels et réunions classifiés);

- Surveillance et sécurisation statiques et dynamiques dans le cadre du contrôle gouvernemental de l'armement nucléaire (hors gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires - P212).

**Source des données** : Les données sont renseignées par les unités élémentaires via les applications de saisie de l'activité, à partir des natures de service saisies par les unités élémentaires de gendarmerie départementale, de gendarmerie mobile et de la garde républicaine. Les résultats sont disponibles via l'Infocentre gendarmerie intégrant les données du système d'information des statistiques de service de la gendarmerie (BB2000, SEDNA-GM, SEDNA-GR).

## OBJECTIF n° 7 : Renforcer l'efficacité de l'action civile et militaire de la France à l'étranger

La gendarmerie participe activement à l'efficacité de **l'action civile et militaire de la France à l'étranger**. En effet, force militaire, appelée par nature à être engagée sur un large éventail de situations de crise ou de guerre, elle assure également de nombreuses missions civiles à caractère policier ou judiciaire.

Son action internationale est dense et multiforme. Elle contribue à promouvoir la France à l'étranger, à élargir son influence, à veiller à la sécurité des Français à l'étranger et à la prévention ou à la résolution des conflits. La gendarmerie met également en œuvre une coopération bilatérale active, avec le souci de produire un bon retour en sécurité intérieure. Enfin, la gendarmerie prend toute sa place dans le processus normatif et opérationnel du développement d'un espace de liberté et de sécurité en Europe.

**Son action sur le plan international est significative** et porte notamment sur :

- un engagement marqué sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX) principalement dans un cadre OTAN (Kosovo, Afghanistan), ONU (Kosovo, RDC, Haïti, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liban) et Union européenne (EUFOR Bosnie, EUFOR Tchad, République de Centre Afrique) ;
- la gendarmerie nationale est également engagée dans la force de gendarmerie européenne (FGE), créée pour compléter la gamme des moyens militaires disponible pour la gestion militaire et civile de crises.

L'indicateur « Nombre de jours OPEX » agrège le volume annuel de jours-gendarme consacré aux opérations extérieures. Celles-ci concernent principalement les opérations à caractère militaire, notamment en Afghanistan où la présence de gendarmes est de plus en plus prégnante, et accessoirement le renforcement de la sécurité des représentations diplomatiques (sécurité renforcée des ambassades et des déplacements d'autorités) avec l'appui du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et de détachements d'escadrons de gendarmerie mobile.

### INDICATEUR 7.1 : Nombre de jours OPEX

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Nombre de jours OPEX	jours-gendarme	177 130	195 212	250 000	250 000	250 000	250 000

#### Précisions méthodologiques

Cet indicateur est calculé sur la base d'un recensement journalier des effectifs annuels participant à une mission exécutée dans le cadre des opérations extérieures (OPEX). Il concerne les effectifs de la gendarmerie mobile, de la garde républicaine et de la gendarmerie départementale, ainsi que du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), participant aux opérations onusiennes, sous engagement international hors ONU et sous commandement national. Cet indicateur recense également les personnels déployés en mission de renfort de sécurité des autorités et des ambassades implantées dans un pays comptant une OPEX à la demande du ministère des affaires étrangères.

Le résultat représente en nombre de jours-gendarme l'engagement de la gendarmerie aux côtés des autres forces armées dans les missions extérieures.

**Source des données**: Recensement réalisé par la Direction des opérations et de l'emploi (DOE) – Sous-Direction de la Défense et de l'Ordre Public (SDDOP) en charge de la planification des OPEX et du Commandement de la gendarmerie Outre-mer (CGOM) en charge du suivi des OPEX.

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 <b>Ordre et sécurité publics</b>	3 004 469 222	0	<b>3 004 469 222</b>	3 004 469 222	0	<b>3 004 469 222</b>
02 <b>Sécurité routière</b>	800 145 575	0	<b>800 145 575</b>	800 145 575	0	<b>800 145 575</b>
03 <b>Missions de police judiciaire et concours à la justice</b>	1 657 653 650	0	<b>1 657 653 650</b>	1 657 653 650	0	<b>1 657 653 650</b>
04 <b>Commandement, ressources humaines et logistique</b>	897 576 181	1 174 933 660	<b>2 072 509 841</b>	897 576 181	1 230 654 532	<b>2 128 230 713</b>
05 <b>Exercice des missions militaires</b>	140 721 083	0	<b>140 721 083</b>	140 721 083	0	<b>140 721 083</b>
<b>Total</b>	<b>6 500 565 711</b>	<b>1 174 933 660</b>	<b>7 675 499 371</b>	<b>6 500 565 711</b>	<b>1 230 654 532</b>	<b>7 731 220 243</b>

## DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011/2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Personnels administratifs	1 344	1 629	+285	68 690 485
Personnels techniques	620	802	+182	30 298 337
Ouvriers d'Etat	738	666	-72	37 137 093
Officiers (gendarmes)	7 040	6 937	-103	735 560 444
Sous-officiers (gendarmes)	74 505	73 494	-1 011	5 305 795 288
Volontaires (gendarmes)	13 908	13 670	-238	323 084 064
<b>Total</b>	<b>98 155</b>	<b>97 198</b>	<b>-957</b>	<b>6 500 565 711</b>

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	3 306 881 436
Cotisations et contributions sociales <i>dont contributions au CAS Pensions</i>	3 171 002 999 2 820 167 799
Prestations sociales et allocations diverses	22 681 276

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
Personnels administratifs	386	386	120	24	96	266
Personnels techniques	208	208	22	15	7	186
Ouvriers d'Etat	0	0	19	19	0	-19
Officiers (gendarmes)	377	87	482	386	96	-105
Sous-officiers (gendarmes)	2 727	1 500	3 326	2 210	826	-599
Volontaires (gendarmes)	5 410	5 410	5 235	0	4 008	175
<b>Total</b>	<b>9 108</b>	<b>7 591</b>	<b>9 204</b>	<b>2 654</b>	<b>5 033</b>	<b>-96</b>

Le schéma d'emplois du programme s'établit pour 2011 à -96 ETP.

Les entrées et les sorties du programme ont majoritairement lieu à l'été.

Le programme comprend 97 198 ETPT, répartis dans 6 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers », qui regroupe les officiers de gendarmerie, les officiers du corps technique et administratif et les officiers des armées ;
- la catégorie « sous-officiers », qui regroupe les sous-officiers de gendarmerie et les sous-officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie ;
- la catégorie « volontaires » ;
- la catégorie « personnels administratifs » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C ;
- la catégorie « personnels techniques » qui regroupe les corps de civils de catégorie A, B et C ;
- la catégorie « ouvriers d'État ».

Par rapport à 2010, le plafond d'emplois fait l'objet d'une réduction de 957 ETPT, traduisant les mouvements suivants :

- 960 ETPT, correspondant à l'impact sur les ETPT du schéma d'emploi de l'année 2010 (- 1 303 emplois) et du schéma d'emplois de l'année 2011 (- 96 emplois) ; l'incidence en ETPT des schémas d'emploi est également fonction du calendrier de recrutement ;
- +36 ETPT correspondant à un ajustement technique au titre de la comptabilisation des agents contractuels non indicés sous CHORUS ;
- -29 ETPT, transférés au profit du P216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre du rattachement du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie nationale (BAIGN) à la direction de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières (DEPAFI) ;
- -5 ETPT, transférés au profit des services du Premier ministre au titre de la création des directions départementales interministérielles ;
- -2 ETPT, transférés au profit du P216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » en contrepartie de l'affectation de 2 administrateurs civils à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) ;
- -2 ETPT, transférés au profit du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) au titre de la création des services communs de gestion dans les ambassades ;
- -2 ETPT, transférés au profit du P216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » dans le cadre de la réorganisation du suivi de la masse salariale au sein du ministère ;
- +9 ETPT sous-officiers du corps de soutien dans le cadre de la prise en charge du soutien financier de la gendarmerie dans les centres de services partagés interministériels CHORUS (CSPI) ;
- -2 ETPT au titre d'un transfert vers le ministère de la jeunesse et des solidarités actives.

Les évolutions entre catégorie d'emplois, à bilan quantitatif nul, découlent, d'une part, de la poursuite du plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE) rénové, et, d'autre part, de la politique des transformations de postes.

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Les transformations de postes visent à recentrer l'action des officiers et des sous-officiers de gendarmerie sur leur « cœur de métier », les missions opérationnelles. Elles se traduisent par la mise en œuvre du remplacement des militaires aujourd'hui affectés en administration centrale et en états-majors par des personnels civils et des officiers et sous-officiers des corps techniques et administratifs de la gendarmerie, tous spécifiquement sélectionnés, recrutés et formés pour occuper ces postes.

En 2017, il est prévu d'atteindre une cible de 5 700 emplois de personnels civils ainsi que de 5 000 emplois de militaires officiers et sous-officiers des corps de soutien appelés à être affectés dans des fonctions de soutien opérationnel ou devant occuper des postes de soutien non directement opérationnels. Le cadencement annuel prévisionnel est de 482 transformations de postes qui se décompose pour 2011 en 377 personnels civils et 105 officiers et sous-officiers du corps de soutien.

Les transformations d'emploi se font à coût nul, elles n'ont pas d'impact budgétaire sur la masse salariale hors CAS.

## COÛTS MOYENS

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels militaires est de 36 093 €, décomposé en 60 057 € pour les officiers, 37 642 € pour les sous-officiers et 14 546 € pour les volontaires.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels militaires est de 65 259 €, décomposé en 106 057 € pour les officiers, 68 510 € pour les sous-officiers et 25 022 € pour les volontaires.

Les coûts moyens pour les officiers sont supérieurs au coût de sortie de cette catégorie. Cette situation résulte des départs en plus grand nombre des officiers subalternes, lesquels se situent au bas de la pyramide indiciaire.

De même, les volontaires quittant le service sont majoritairement dans la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de leur contrat.

Le coût moyen (hors CAS pensions) des personnels civils est de 36 709 €, décomposé en 34 683 € pour les personnels administratifs, 31 044 € pour les personnels techniques et 48 498 € pour les ouvriers d'État.

Le coût moyen (CAS pensions compris) des personnels civils est de 43 972 €, décomposé en 42 206 € pour les personnels administratifs, 37 778 € pour les personnels techniques et 55 761 € pour les ouvriers d'État.

## HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les prévisions de sortie sont :

- pour les officiers, de 482, dont 386 départs à la retraite ;
- pour les sous-officiers, de 3 326, dont 2 210 départs à la retraite ;
- pour les volontaires, de 5 235 gendarmes adjoints volontaires ;
- pour les personnels civils hors ouvriers d'État, de 142 dont 39 départs à la retraite ;
- pour les personnels civils ouvriers d'État, de 19 dont 19 départs à la retraite.

## HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Les prévisions d'entrées seront fixées de façon définitive au vu des prévisions de départs de l'année 2011 et de la situation des effectifs prévisibles réalisés en fin d'année 2010. A ce jour, elles s'établissent à :

- 377 pour les officiers ;
- 2 727 pour les sous-officiers ;
- 5 410 pour les volontaires ;
- 594 pour les personnels civils.

Pour les personnels civils, les entrées se décomposent en 454 titulaires et 11 contractuels pour les personnels administratifs, 120 titulaires et 9 contractuels pour les personnels techniques.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	2 576
Services régionaux	6 003
Services départementaux	64 462
Services à l'étranger	104
Autres	24 053
<b>Total</b>	<b>97 198</b>

Dans la ligne « autres » figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 4 837 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde - républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale) : 17 008 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) : 1 029 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 139 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières et du centre national d'information routière : 40 ETPT.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Ordre et sécurité publics	44 400
02	Sécurité routière	11 802
03	Missions de police judiciaire et concours à la justice	24 459
04	Commandement, ressources humaines et logistique	14 610
05	Exercice des missions militaires	1 927
<b>Total</b>		<b>97 198</b>

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	3 664,7
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	3 664,7
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	0
Impact du schéma d'emplois	-22,7
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	-13,6
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	-9,1
Mesures catégorielles	49
Mesures générales	10,3
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	8,2
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0
GIPA	1,7
Mesures bas salaires	0,4

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
GVT solde	-19,4
<i>GVT positif</i>	41,3
<i>GVT négatif</i>	-60,7
Autres	-1,4
<b>Total</b>	<b>3 680,5</b>

La ligne « autres » correspond au montant du solde des transferts hors CAS.

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Personnels administratifs	32 971	40 131
Personnels techniques	30 942	37 660
Ouvriers d'Etat		51 883
Officiers (gendarmes)	33 871	56 651
Sous-officiers (gendarmes)	26 466	41 653
Volontaires (gendarmes)	13 710	14 789

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

**Personnels militaires**

Pour les personnels militaires, les coûts d'entrée, CAS pensions compris, sont de 62 426 € pour les officiers, 49 229 € pour les sous-officiers et 26 388 € pour les volontaires.

Les coûts de sortie, CAS pensions compris, sont respectivement de 103 340 €, 77 130 € et 28 464 €.

Les coûts d'entrée et de sortie des gendarmes adjoints volontaires (GAV) correspondent aux coûts réels constatés, à la différence du rapport annuel de performances de l'exercice 2009 qui mentionnait un coût moyen de 14 235 €.

**Personnels civils**

En application de la loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale, les personnels civils recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont détachés sans limitation de durée au ministère de l'intérieur tandis que ceux recrutés après cette date sont recrutés et gérés par le ministère de l'intérieur.

Pour le personnel civil, CAS pensions compris, les coûts d'entrée sont évalués à 37 700 € pour les personnels administratifs, 31 492 € pour les personnels techniques.

Les coûts de sortie CAS pensions compris sont évalués à 48 845 € pour les personnels administratifs et 45 838 € pour les personnels techniques.

Il n'y a pas d'évaluation du coût d'entrée pour les ouvriers d'Etat car il n'y a pas de recrutement prévu pour cette catégorie d'emploi en 2011.

Pour les ouvriers d'Etat, CAS pensions compris, les coûts de sortie sont évalués à 59 891 €.

**MESURES GÉNÉRALES**

L'extension en année pleine de l'augmentation du point fonction publique de 2010 (+0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2010) s'élève à 8,2 M€.

Un montant de 1,73 M€ est prévu au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2009-539 du 6 juin 2009.

## AUTRES EFFETS DE STRUCTURE

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à 41,26 M€ (GVT positif indiciaire = +1,6 %).

Le GVT négatif est estimé à -60,71 M€ ; il résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo recrutements.

Le GVT solde est estimé à -19,45 M€.

## AUTRES ÉLÉMENTS SALARIAUX

44 M€ hors CAS pensions et 80 M€ CAS pensions compris sont prévus pour la réserve opérationnelle. Elle est composée de 1 620 officiers, 8 811 sous-officiers et de 13 569 militaires du rang soit un total de 24 000. Leur mission est de renforcer la capacité opérationnelle des unités d'active.

Le surcoût de rémunérations liées aux opérations extérieures (OPEX) fait l'objet d'une provision de 11 M€. Ce surcoût ne génère pas de CAS pensions.

L'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) est budgétée à hauteur de 42 M€.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Mesures statutaires			49 000 000	49 000 000
<i>Grilles indiciaires troisième annuité</i>		01	7 360 000	7 360 000
<i>PAGRE septième annuité</i>		01	23 310 000	23 310 000
<i>Financement nouvel espace statutaire et statuts renouvelés</i>		01	17 350 000	17 350 000
<i>Mesures personnels civils</i>		01	980 000	980 000
<b>Total</b>			<b>49 000 000</b>	<b>49 000 000</b>

## PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 49 M€ (hors CAS Pension) est prévue pour les mesures catégorielles et indemnitaires qui concernent les effectifs du programme gendarmerie.

Cette enveloppe répond à trois objectifs :

1 ) La poursuite de la mise en œuvre du PAGRE renouvelé (23,31 M€ hors CAS pension) :

Suite à la mise en place des six premières annuités du PAGRE et aux travaux sur la parité globale entre police et gendarmerie, ce plan est poursuivi à travers le repyramidage prévu pour les postes de sous-officiers et d'officiers. Il permettra d'accélérer le déroulement de carrière des militaires les plus aptes à exercer des responsabilités et de valoriser le parcours des personnels méritants. La mise en œuvre de ce plan est un des éléments de la parité globale entre police et gendarmerie.

2 ) La mise en œuvre de l'annuité 2011 des grilles indiciaires des militaires (7,36 M€) :

Suite au vote du nouveau statut général des militaires et à la lumière des travaux du haut comité d'évaluation de la condition militaire, les nouvelles grilles des militaires sont entrées en vigueur au 1er janvier 2009. Elles ont vocation à redonner de la cohérence dans les parcours de carrière et combler un décrochage identifié par rapport à la fonction publique civile dans certains cas. Un montant de 7,36 M€ est prévu à cet effet en 2011. Cette mesure a été initialement mise en œuvre par le ministère de la défense.

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**3 ) L'application des dispositions du nouvel espace statutaire et des statuts rénovés (17,35 M€)**

Dans le cadre de la parité globale, une évolution simultanée est prévue pour le corps d'encadrement et d'application de la police nationale et pour le corps des sous-officiers de gendarmerie en tenant compte de leur statut respectifs, parallèlement à la refonte de la catégorie B pour les personnels administratifs.

Par ailleurs, une enveloppe de 0,98 M€ est consacrée aux mesures destinées aux personnels civils du programme.

**■ COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS**

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	2 701 157 244	2 820 167 799
<i>Civils (y.c. ATI)</i>	<i>23 437 959</i>	<i>22 672 569</i>
<i>Militaires</i>	<i>2 677 719 285</i>	<i>2 797 495 230</i>
<i>Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)</i>		
<i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)</i>		
Cotisation employeur FSPOEIE	5 619 412	5 856 034

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est fixé à 2 820,17 M€ dont 22,85 M€ au titre des fonctionnaires civils et allocations temporaires d'invalidité (taux de 65,72 %) et 2 797,31 M€ au titre des militaires (taux de 114,14 %).

La contribution employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 10 M€.

Le montant CNAF représente 5,4% de la solde et des traitements de la métropole additionnés de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Le montant prévu est de 105,14 M€ pour les personnels titulaires et non titulaires du programme.

Les prestations sociales, budgétées pour un montant de 22,68 M€, comprennent notamment les dépenses liées aux indemnités chômage (population des anciens gendarmes adjoints), les prestations familiales outre-mer, les dépenses liées à l'aide au handicap et les congés de longue durée du personnel civil.

Les crédits de l'action sociale pour le personnel militaire restent regroupés sur le programme 212 « soutien de la politique de défense » du ministère de la défense.

**■ PRESTATIONS SOCIALES**

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée		253 674
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles		0
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité		0
Remboursement domicile travail		259 960
Capital décès		2 884 896
Allocations pour perte d'emploi		14 062 710
Autres		5 220 036
<b>Total</b>		<b>22 681 276</b>

Il est difficile de déterminer les effectifs susceptibles de bénéficier des prestations sociales énumérées ci-dessus. L'essentiel des crédits de prestations sociales est consacré à l'allocation pour perte d'emploi, versée principalement aux gendarmes adjoints volontaires en fin de contrat (environ 1500).

La ligne Autres comprend les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire etc.

**GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS****PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS**

Les nouveaux projets informatiques programmés en LOPPSI 2 pour 8 M€ en 2011 (vidéoprotection, géolocalisation et matériels informatiques dédiés à la police technique et scientifique) sont détaillés dans l'action 4, titre 5 "Systèmes d'information et de communication".

**ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (1,23 M€ AE ; 0,49 M€ CP)**

La gendarmerie dispose désormais d'un ensemble de briques techniques (infrastructure de gestion de clés, cartes à puce électroniques...) sur lesquelles elle peut s'appuyer pour mettre en place un dispositif de dématérialisation des documents administratifs et des procédures judiciaires.

Au cours de l'année 2011, un système d'archivage et de signature électroniques des documents sera mis en place en vue d'améliorer l'efficacité dans la gestion et l'archivage des documents, de favoriser les échanges avec les partenaires de la gendarmerie, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

L'archivage électronique a pour objectif, dans un premier temps, de dématérialiser le courrier et des actes administratifs. Il vise également, dans un second temps, à dématérialiser les procédures judiciaires tout en conservant leur valeur probante.

**CARTES A PUCE D'IDENTIFICATION AVEC LECTEURS DE CARTES (1 M€ AE ; 1 M€ CP)**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du remplacement de la carte professionnelle du gendarme par une carte à puce multifonctions. Cette carte, utilisée avec les lecteurs idoines, permettra aux militaires de s'authentifier avec un fort niveau de sécurité lors de la consultation des fichiers judiciaires. Elle sera dans un premier temps utilisée pour accéder aux applications sensibles judiciaires ou administratives et renforcera ainsi l'authentification souhaitée par la CNIL. Cette carte avec l'infrastructure de gestion de clés (IGC) qui y est liée sera un des éléments importants de la mise en place progressive de la signature électronique à échéance 2011. Les autres technologies embarquées sont la puce RFID (Radio Frequency IDentification) sans contact pour l'accès physique aux enceintes protégées et la signature électronique des procédures ainsi que la bande magnétique pour une utilisation de type carte de paiement auprès des cercles mixtes.

**VISIOCONFERENCE (0,25 M€ AE ; 0,10 M€ CP)**

Il s'agit d'équiper les principaux sites de commandement en terminaux de visioconférence (micros, caméras, haut-parleurs et écrans intégrés) en vue d'améliorer le travail collaboratif et de réduire les coûts induits de déplacements. Ceux-ci seront raccordés au réseau SAPHIR 3G ou au réseau public téléphonique.

**LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA PERFORMANCE DE LA SECURITE INTERIEURE**

Le budget de la gendarmerie est adossé à loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2). En 2011, il est prévu de consacrer 129,40 M€ AE et 133,22 M€ CP aux mesures inscrites en LOPPSI 2, comprenant le resoclage du fonctionnement courant des unités, le saut technologique en termes de programmes informatiques et d'équipements ainsi que les nouveaux projets immobiliers domaniaux.

**Resoclage du fonctionnement courant (50 M€ AE et CP) :**

- 2,11 M€ pour le fonctionnement des systèmes d'information et de communication ;
- 10,04 M€ pour le fonctionnement courant des unités lié à l'homme (alimentation, formation, documentation, communication, fournitures de bureau, changement de résidence, transports, déplacements, soutien du service) ;
- 4,64 M€ pour la mobilité (carburant et entretien des matériels de transport) ;
- 2,43 M€ pour l'équipement (carnet d'habillement et achat / location / entretien des matériels) ;
- 30,78 M€ pour l'immobilier (loyers, entretien courant et énergie).

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Saut technologique (12,40 M€ AE et 53,83 M€ CP) :**

- 8 M€ AE pour la vidéoprotection, géolocalisation des patrouilles et les dispositifs d'analyse de données informatiques et de téléphones portables ;
- 2 M€ AE pour les équipements de police technique et scientifique ;
- 2,40 M€ AE pour les nouvelles tenues motocyclistes et de maintien de l'ordre.

**Immobilier (67 M€ AE et 29,39 M€ CP) :**

- 55 M€ AE pour les nouvelles constructions domaniales (principalement le Pôle judiciaire de Pontoise) ;
- 12 M€ AE de maintenance lourde domaniale.

Le détail de la répartition de ces crédits figure dans la JPE de l'action 4.

**■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ****AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE**

Libellé du contrat : conception, financement, construction, entretien et maintenance d'un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (36).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 99,73 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	34	0	0	0	0	0	34
	0	0	0	0	0	34	34
Fonctionnement	0	1	1	1	1	26	30
	0	1	1	1	1	26	30
Financement	0	1	1	1	1	31	35
	0	1	1	1	1	31	35

**AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE**

Libellé du contrat : conception, financement, construction, entretien et maintenance d'un groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (53).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 65,47 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 12 janvier 2010.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	36 0	0 1	0 1	0 1	0 1	-4 28	32 32
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	9 9	9 9
Financement	0 0	1 1	1 1	1 1	1 1	20 20	24 24

### AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Libellé du contrat : conception, financement, construction, entretien et maintenance d'un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (14).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 165,30 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : mai 2011.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	68 0	0 0	0 2	0 2	0 2	-7 55	61 61
Fonctionnement	0 0	0 0	1 1	2 2	2 2	52 52	57 57
Financement	0 0	0 0	1 1	1 1	1 1	44 44	47 47

### AOT-LOA / AOT DGGN – TRANSFERT DU SIÈGE DE LA DGGN A ISSY-LES-MOULINEAUX

Libellé du contrat : conception, financement, construction, entretien et maintenance du siège de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à Issy-les-Moulineaux (92).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2008.

Durée du contrat : 32 ans et 4 mois à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 455,39 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : octobre 2011.

(en millions d'euros)

<i>Autorisations d'engagement</i> Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	158 0	3 0	0 0	0 2	0 3	0 156	161 161
Fonctionnement	0 0	0 0	1 1	5 5	5 5	145 145	156 156
Financement	0 0	0 0	1 1	5 5	5 5	128 128	139 139

## Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie implantera son nouveau pôle régional sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Il comprendra une zone de bureaux, une zone de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), une zone de logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et une zone de locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 451,08 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : juillet 2012.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	158 0	2 0	0 0	0 7	0 2	0 151	160 160
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	5 5	125 125	130 130
Financement	0 0	0 0	0 0	0 0	6 6	156 156	162 162

## AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette opération porte sur le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance d'une caserne de gendarmerie nationale comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), une zone de bureaux et une zone de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 50,62 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 2013.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2009 (réalisé)	2010	2011	2012	2013	2014 et après	Total achevé
Investissement	21 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 21	21 21
Fonctionnement	0 0	0 0	0 0	0 0	1 1	14 14	15 15
Financement	0 0	0 0	0 0	0 0	1 1	14 14	15 15

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)		
	7 802 797 332 1 435 936 355		7 653 905 400 1 287 044 423		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	<b>AE demandées pour 2011</b> (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	<b>Total des CP demandés pour 2011</b> (7)	<b>Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011</b> (8)
802 513 304 <i>802 513 304</i>	<b>7 675 499 371</b> <b>1 174 933 660</b>	190 883 870 <i>190 883 870</i>	7 540 336 373 <i>1 039 770 662</i>	<b>7 731 220 243</b> <b>1 230 654 532</b>	<b>895 684 364</b> <b>895 684 364</b>
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					<i>151 552 681</i> <i>151 552 681</i>
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					<i>70 456 883</i> <i>70 456 883</i>
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					<i>673 674 800</i> <i>673 674 800</i>

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

\* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

\*\* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

\*\*\* Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

La prévision des AE engagées en gestion 2010 est calculée sur la base des engagements comptables nets.

La prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2011 (8) prend en considération les prévisions d'engagements et de paiements sur les années 2010 et 2011.

Le montant réel des engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2011 doit toutefois être minoré d'environ 169,1 M€ par rapport au montant de 895,7 M€ indiqué dans l'échéancier ci-dessus :

- d'une part, le ministère de la défense a basculé dans Chorus, le nouveau système d'informations financières de l'État, le 1er janvier 2010. Le programme « gendarmerie nationale » ne bascule, pour sa part, qu'au 1er janvier 2011. En raison de ce décalage, la DGA (direction générale de l'armement) et la SIMMAD (structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense) n'ont pu exécuter directement sur le programme 152 des dépenses au profit de la gendarmerie durant la période transitoire 2010. La reprise en 2010 sur les programmes 146 « Équipement des forces » et 178 « Préparation et emploi des forces » des opérations d'investissement de la gendarmerie engagées antérieurement par ces deux services exécutants a donc diminué finalement le reste à payer au 31 décembre 2009 (3) de 82,4 M€ sur le programme 152. En 2011, lors de la bascule du programme 152 dans CHORUS, ces opérations et la part de reste à payer non réglée au 31 décembre 2010 (58,3 M€ en CP) seront reprises sur le programme 152 ;
- d'autre part, près de 110 M€ de dépenses immobilières ne devraient pas faire l'objet d'engagements en 2011.

Compte tenu de ces deux facteurs, le montant réel des engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2011 doit donc être estimé à 726, 58 €.

Les opérations immobilières conduites en mode de financement AOT/LOA représentent 66 % de ces 726,58 M€ de reste à payer au 31 décembre 2011.

Le montant de CP nécessaires après 2013 couvre essentiellement les engagements au titre des opérations immobilières en AOT/LOA contractées entre 2007 et 2010.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	3 004 469 222	0	<b>3 004 469 222</b>
Crédits de paiement	3 004 469 222	0	<b>3 004 469 222</b>

**EFFECTIFS**

44 400 ETPT : quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes (ensemble des unités de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile).

**ACTION n° 02 : Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	800 145 575	0	<b>800 145 575</b>
Crédits de paiement	800 145 575	0	<b>800 145 575</b>

**EFFECTIFS**

11 802 ETPT : totalité des effectifs des unités de sécurité routière (EDSR, brigades motorisées, brigades rapides d'intervention et pelotons d'autoroutes) et quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes citées supra.

**ACTION n° 03 : Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 657 653 650	0	<b>1 657 653 650</b>
Crédits de paiement	1 657 653 650	0	<b>1 657 653 650</b>

**EFFECTIFS**

24 459 ETPT : totalité des effectifs des unités spécialisées (sections de recherches, brigades des recherches, brigades départementales de renseignements et d'investigation judiciaires, service technique de recherches judiciaires et de documentation, institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, offices centraux de police judiciaire ..... ) et quote-part déterminée par les statistiques d'activité de l'effectif des unités polyvalentes citées supra.

**ACTION n° 04 : Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	897 576 181	1 174 933 660	<b>2 072 509 841</b>
Crédits de paiement	897 576 181	1 230 654 532	<b>2 128 230 713</b>

**EFFECTIFS**

14 610 ETPT : effectifs dédiés à l'ensemble des fonctions de commandement et de soutien (dont la totalité des personnels civils et des personnels militaires des corps de soutien techniques et administratifs de la gendarmerie). La totalité du solde des transferts (différence entre les entrants et les sortants) s'impute sur l'action 4.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 046 230 031	1 057 582 031

Les dépenses de fonctionnement comprennent les systèmes d'information et de communication, le fonctionnement courant lié à l'homme, la mobilité, l'équipement individuel et l'immobilier (y compris les loyers budgétaires).

Au sein du titre 3, la gendarmerie nationale distingue les dépenses de « fonctionnement courant (FC) » (968,44 M€ AE et CP) et les dépenses « hors fonctionnement courant (HFC) » (77,79 M€ AE et 89,14 M€ CP).

**SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)**

Cette catégorie regroupe les dépenses liées non seulement au fonctionnement courant des SIC mais également à leur maintien en condition opérationnelle (MCO) et à l'achat de terminaux informatiques.

Pour 2011, le budget à consacrer aux dépenses de fonctionnement liées aux communications, aux transmissions et à la maintenance informatique, est prévu à hauteur de 56,24 M€ AE et 61,66 M€ CP, dont 2,11 M€ AE et 9,53 M€ CP au titre de la LOPPSI 2.

**Fonctionnement courant des SIC**

Cette catégorie regroupe les dépenses liées aux communications (consommations, locations de lignes spécialisées), aux transmissions, à la bureautique (consommables) et à la petite maintenance informatique. Le budget consacré en 2011 est de 38,06 M€ AE et CP. En raison de la couverture géographique très étendue de la gendarmerie sur 95% du territoire national, les communications revêtent un caractère stratégique et vital pour le maintien de l'efficacité opérationnelle des unités de terrain. De plus, les 85 000 abonnés à l'intranet gendarmerie ont des besoins croissants de consultation de fichiers administratifs ou judiciaires, que ce soit à partir de postes fixes ou mobiles auxquels viendront s'ajouter les fonctionnalités de géolocalisation des véhicules ou de consultation en temps réel du futur fichier FOVES (Fichier des Objets et Véhicules Signalés).

## Hors fonctionnement courant

### MCO des SIC

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes informatiques et de télécommunications (18,18 M€ AE et 22,64 M€ CP) recouvre la maintenance des logiciels et progiciels mais aussi la maintenance technique des serveurs centraux, départementaux ainsi que la contribution de la gendarmerie au maintien des fichiers centraux communs avec la police nationale (exemples : Fichier Automatisé Empreintes Digitales, ARIANE).

Sur cette dotation, 5 M€ AE seront engagées pour le MCO du système PGS (Plan Global de Secours) au moyen d'un nouveau marché qui sera notifié début 2011. Ce support juridique permettra d'assurer le MCO de l'existant et d'acquérir des équipements complémentaires nécessaires à l'hébergement de nouvelles applications.

5 M€ AE seront également dédiées au MCO des réseaux numériques de télécommunication ainsi que 1,5 M€ AE au MCO du réseau de transport filaire SAPHIR 3G.

## FONCTIONNEMENT COURANT LIÉ A L'HOMME

Avec une dotation de 230,57 M€ AE et CP, dont 10 M€ AE et CP au titre de la LOPPSI 2, cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'alimentation, à la formation, à la documentation, aux relations publiques, aux fournitures de bureau, aux changements de résidence, aux transports et déplacements et au soutien du service.

### Alimentation

Trois grandes catégories de personnel bénéficient, en totalité ou en partie, d'alimentation gratuite :

- les militaires du corps de soutien technique et administratif à solde mensuelle, placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- le personnel de la gendarmerie mobile placé sous réquisition et employé hors de sa commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures ;
- les gendarmes adjoints volontaires sous forme d'une prestation en nature ou en deniers.

Avec 61,05 M€, la prévision de dépense est constante par rapport à 2010.

### Formation, documentation, relations publiques

Avec 10,88 M€, ces dépenses regroupent des crédits directement liés à l'instruction, la formation, l'entretien au profit du personnel, ainsi que celles liées à la communication, à la documentation et aux relations publiques.

### Fournitures de bureau

Ce poste regroupe les consommables et fournitures générales (hors informatique). Le volume de documents que doit produire et éditer la gendarmerie (procédures judiciaires et administratives notamment) génère une dépense prévisible de 9,92 M€.

### Changements de résidence

La fixation d'un plafond de remboursement instaurée pour les mutations dans l'intérêt du service vise à maîtriser l'évolution de cette dépense malgré les fluctuations des prix du marché.

Compte tenu des réorganisations, redéploiements et transformations de postes prévus en 2011, un montant de dépense de 46,65 M€ est attendu.

### Transports et déplacements

La gendarmerie poursuit la recherche d'une maîtrise des frais de déplacement de son personnel par la limitation au strict nécessaire en fonction des choix et des priorités missionnelles. La dépense prévisible s'élève à 68,58 M€.

### Soutien du service

Ce poste regroupe les divers frais supportés à l'occasion du service des unités (frais de santé, d'enquête, de police technique et scientifique, contrats de prestation de service, correspondance...). Son montant pour 2011 représente 33,5 M€.

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**MOBILITÉ**

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à la consommation de carburants, à l'entretien du matériel de transport, au maintien en condition opérationnelle des hélicoptères (MCO) et à l'acquisition de véhicules de la gamme commerciale.

Le budget du titre 3 consacré aux moyens de la mobilité est prévu à hauteur de 123,97 M€ AE et 121,63 M€ CP, dont 4,64 M€ AE et CP au titre de la LOPPSI 2.

**Fonctionnement courant****Carburéacteur**

Le montant de 3,19 M€ est prévu pour alimenter les 53 hélicoptères de la gendarmerie nationale.

**Carburant**

La dotation prévue de 61,66 M€ (soit 53 600 m<sup>3</sup> à 1,15 € le litre) doit permettre, à variation marginale des cours, de couvrir les besoins.

**Entretien matériel - transport**

Avec 28,54 M€ consacrés à ce poste, la gendarmerie s'emploie à maîtriser du mieux possible les coûts dans des secteurs - ceux du transport et des pièces détachées - marqués par des hausses de prix constantes.

**Hors fonctionnement courant****Maintien en condition opérationnelle (MCO) des hélicoptères**

La gendarmerie dispose d'un parc de 53 hélicoptères dont 26 appareils Ecureuil, 12 appareils biturbines EC135 et 15 appareils biturbines EC145. La livraison récente des appareils biturbines et leur passage progressif sous MCO à la charge de la gendarmerie accroît les coûts de maintenance en 2011.

Il est prévu de consacrer 25,98 M€ AE et 18,19 M€ CP au MCO des moyens aériens en 2011.

**Véhicules de la gamme commerciale**

Cette catégorie regroupe les véhicules légers de brigade et de police de la route. En 2011, il est prévu de consacrer 4,60 M€ AE et 10,05 M€ CP à leur renouvellement. Une commande nouvelle de 200 voitures opérationnelles pourra notamment être réalisée en 2011.

**ÉQUIPEMENT**

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'équipement de l'homme : l'habillement, les munitions, les équipements de protection, l'armement et les matériels techniques et divers.

Le budget du titre 3 consacré à l'équipement se monte à 65,80 M€ AE et 73,81 M€ CP, dont 6,83 M€ AE et 20,67 M€ CP au titre de la LOPPSI 2.

**Fonctionnement courant****Carnet d'habillement**

Cette dépense correspond à l'allocation annuelle attribuée à chaque militaire pour l'entretien et le renouvellement de ses tenues. Les gendarmes adjoints, dont l'habillement et l'entretien sont intégralement pris en charge, n'en bénéficient pas. Un montant de 25,23 M€ est prévu.

**Achat et location de matériels**

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses relatives aux petits matériels non mentionnés ci-après. Il s'agit notamment des kits de dépistage des stupéfiants, des moyens de contrôle de l'alcoolémie mais aussi de l'acquisition de chevaux et de chiens, de la réparation de l'armement et de l'optique ou de l'achat de matériels d'impression. Il est prévu de consacrer 13,04 M€ à ce poste en 2011.

## Hors fonctionnement courant

### Habillement

Il est prévu 12,80 M€ AE et 15,91 M€ CP pour l'acquisition d'habillement, dont :

- 10,40 M€ AE et 4,80 M€ CP destinés aux paquetages initiaux des élèves gendarmes et des gendarmes adjoints volontaires entrant en écoles et aux tenues « spécialistes » ;
- 2,40 M€ AE et 11,11 M€ CP pour la nouvelle tenue de maintien de l'ordre et la nouvelle tenue des motocyclistes au titre de la LOPPSI 2. Après une première commande de 6 200 tenues moto et de 6 400 tenues MO programmée au second semestre 2010, la gendarmerie prévoit de commander 250 nouvelles tenues moto (0,30 M€ AE) et 3 000 nouvelles tenues MO (2,10 M€ AE) en 2011.

### Munitions

Il est prévu 6,34 M€ AE et 5,18 M€ CP pour les munitions de service et d'instruction (grenades lacrymogènes, grenades explosives, grenades offensives d'exercice, cartouches 9 mm, munitions 7,62 mm de précision, munitions 44 mm...).

### Armement, protection, optique, divers

Il est prévu 2,84 M€ CP sont destinés à l'acquisition de gilets pare-balles.

### Matériels techniques et matériels divers non immobilisables

Cette rubrique recouvre principalement les matériels de police technique et scientifique (armoires cyanoacrylates, matériels de lutte contre la fraude documentaire, mallette pour les stupéfiants...), les matériels de sécurité routière (cinémomètres, projecteurs d'éclairage public, triffashes...), les matériels photographiques et audiovisuels, les matériels NRBC, les couchages pour les écoles et l'outre-mer, le mobilier de bureau et le mobilier outre-mer des familles ainsi que les matériels de subsistance collectifs.

Il est prévu d'y consacrer 8,39 M€ AE et 11,61 M€ CP en 2011.

En 2011, la gendarmerie commandera 76 criminoscopes, 100 lots de révélation des traces de foulage et 100 équipements de révélation d'empreintes au titre de la LOPPSI 2 (2 M€).

## IMMOBILIER

Cette catégorie regroupe les dépenses de loyers, de loyers budgétaires, d'entretien courant, d'énergie et de maintenance courante.

Le budget de titre 3 consacré à l'immobilier s'élève à 569,65 M€ AE et 569,91 M€ CP, dont 30,78 M€ AE et CP au titre de la LOPPSI 2.

## Fonctionnement courant

### Loyers

Ce poste de dépense découle de l'organisation de la gendarmerie où le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici fédérés, hors loyers budgétaires. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement loués sur la base du décret N°93-130 du 28 janvier 1993 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux HLM (habitations à loyers modérés) ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL) ; le reste des baux est soumis à l'indice du coût de la construction (ICC).

La gendarmerie prévoit un montant de loyers à hauteur de 435,64 M€ pour 2011. L'optimisation de l'occupation des logements, la réduction du plafond d'emploi et les transformations de postes ne compensent que partiellement l'augmentation des indices de revalorisation ainsi que la livraison de nouveaux casernements locatifs en majorité sous forme de BEA.

**Gendarmerie nationale**

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Loyers budgétaires**

223 emprises domaniales de la gendarmerie sont soumises aux loyers budgétaires. Ces derniers sont budgétés à hauteur de 22,93 M€ en 2011.

**Entretien courant et réparations**

Cette dépense couvre les réfections et l'entretien léger des locaux (mise en peinture, plomberie, etc.). La dépense prévue s'élève à 36,94 M€ après transfert de 1,05 M€ au titre de l'abondement du programme 309 dédié à l'entretien des bâtiments de l'État.

**Énergie**

Ce coût intègre notamment les dépenses d'électricité, de gaz et de fuel domestique. Il est prévu une enveloppe à hauteur de 72,64 M€ en 2011.

**Hors fonctionnement courant****Maintenance courante**

La maintenance courante immobilière recouvre des prestations de réparation et de rénovation sur les composants essentiels des bâtiments (chauffage, sécurité...). Ce sont des opérations dont le niveau technique est assimilable à celles de gros entretien budgétées en titre 5 (maintenance lourde immobilière).

En 2011, 1,50 M€ AE et 1,76 M€ CP seront consacrés à ces travaux.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	114 051 000	160 805 000

**SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

Le budget de titre 5 consacré aux SIC est prévu à hauteur de 11,00 M€ AE et 53,29 M€ CP, dont 8 M€ d' AE et 27,59 M€ CP au titre de la LOPPSI 2.

La description des principales mesures nouvelles pour les grands programmes en 2011 (archivage électronique, cartes à puce d'identification avec lecteurs de cartes et visioconférence) figure au paragraphe des grands projets transversaux.

Au titre de la LOPPSI 2, la gendarmerie a programmé pour 2011 :

- une seconde commande de 40 rampes combinant le système LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation, 2,5 M€) à des caméras embarquées sur les véhicules de la gendarmerie et venant s'ajouter aux 120 premières rampes commandées au second semestre 2010 ;
- l'acquisition de 2 200 systèmes mobiles de vidéo protection (0,7 M€);
- l'acquisition de 400 nouveaux équipements radio embarqués (2,1 M€), permettant la géolocalisation des patrouilles et le maintien de la liaison au réseau départemental dans une bulle tactique d'un rayon d'un km autour du véhicule lorsque le militaire, équipé d'un portatif de troisième génération, s'en éloigne ;
- l'acquisition de 60 dispositifs d'analyse de disques durs et de stockage des données informatiques (0,6 M€) ;
- l'acquisition de 500 dispositifs d'analyse des téléphones portables (2,1 M€).

La gendarmerie consacrera également 0,20 M€ AE à l'acquisition de valises tactiques destinées à équiper en moyens de radiocommunication les véhicules non dotés de postes fixes. Ces équipements seront principalement installés sur les véhicules banalisés des sections de recherches.

En outre, 0,17 M€ AE seront destinées au bureau virtuel permettant d'accéder, à partir d'un poste internet quelconque, à l'environnement de travail (messagerie, intranet, serveur de fichiers) sans dégrader le niveau de sécurité du réseau gendarmerie.

## MOBILITÉ

La mobilité comprend les moyens aériens et les véhicules divers.

La dotation 2011 se monte à 14,74 M€ CP, dont 0,58 M€ CP au titre de la LOPPSI 2.

### Moyens aériens

12,25 M€ CP seront consacrés aux moyens aériens. Ces crédits serviront à régler les dernières factures liées à la livraison des 12 appareils EC135 de la tranche ferme du marché d'acquisition notifié en 2006 ainsi que les opérations de modifications sur les autres appareils.

### Véhicules divers

Cette catégorie regroupe les véhicules lourds, les véhicules de transport de la gendarmerie mobile, un certain nombre de véhicules spécialisés (véhicules pour les techniciens en intervention criminelle, véhicules de transmission...), les motocyclettes et les moyens nautiques.

La dotation 2011 se monte à 2,49 M€ CP.

## IMMOBILIER

Les crédits d'investissement consacrés aux dépenses immobilières de la gendarmerie couvrent :

- la construction d'ensembles immobiliers neufs réalisées soit sous procédure de financement innovant AOT/LOA (Autorisation d'Occupation Temporaire / Location avec Option d'Achat), soit selon le mode classique de construction domaniale ;
- les travaux de maintenance des casernes domaniales existantes, revêtant la forme d'opérations lourdes de réhabilitation ou de gros entretien.

Le budget de titre 5 consacré à l'immobilier est prévu à hauteur de 103,05 M€ AE et 92,77 M€ CP en 2011, dont 67 M€ AE et 29,39 M€ CP au titre de la LOPPSI 2.

### Construction sous procédure de financement innovant AOT/LOA

En 2011, 8,05 M€ AE et 11,10 M€ CP sont programmés pour couvrir les loyers d'investissement, de fonctionnement et de financement des opérations en AOT livrées en 2010 (Châteauroux et Laval) et en 2011 (Caen et Issy-les-Moulineaux).

### Constructions domaniales classiques

En 2011, 58 M€ AE d'opérations nouvelles (dont 55 M€ LOPPSI 2) sont programmées et réparties de la manière suivante :

- 49,68 M€ pour la poursuite des travaux d'installation du pôle judiciaire de la gendarmerie à Pontoise (construction des locaux de l'IRCGN) ;
- 4,05 M€ AE pour la construction d'une hélistation à Villard-Saint-Pancrace (05) ;
- 4,27 M€ AE pour des travaux complémentaires (mises aux normes de réseaux et de logements, démantèlement, dépollution...).

Les prévisions de livraisons en 2011 s'établissent à 135 équivalents unité-logement (EUL) en opérations domaniales classiques.

### Maintenance lourde

En 2011, 37 M€ AE et 53,94 M€ CP seront consacrés à la maintenance lourde immobilière, dont 12 M€ AE/CP au titre de la LOPPSI 2 pour la réhabilitation de plus de 300 logements de gendarmes. Ces crédits seront principalement destinés à la réalisation d'opérations de mise aux normes d'emprises domaniales (électricité, amiante, ascenseurs,

distributions d'eau potable dans les départements et collectivités d'outre-mer) et à l'amélioration des conditions de travail et de vie des gendarmes (équipements sanitaires, de chauffage et de confort, isolation).

## ■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	14 652 629	12 267 501

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie.

Cette aide en capital représente 20% du montant des coûts plafonds pour les opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités territoriales. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18% dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL.

Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL. Cet EUL correspond à un logement nu pour 75% et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25%. Il est compté un EUL par gendarme d'active et un EUL par fraction de 3 gendarmes adjoints volontaires (au lieu de 0,25% EUL par fraction de 2 gendarmes adjoints volontaires auparavant en raison des nouvelles règles d'habitabilité pour cette catégorie de personnel). Revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC), ce coût-plafond est fixé depuis le 21 juillet 2010 à 174 100 € pour le cas général et à 190 000 € pour l'Île-de-France, les îles et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Le budget 2011 consacré aux constructions subventionnées de casernes louées aux collectivités territoriales est prévu à hauteur de 14,65 M€ AE et 12,27 M€ CP.

L'autorisation d'engagement correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, sur demande de celle-ci, avant le début des travaux. L'autorisation revêt un caractère définitif. Les crédits de paiement correspondent pour l'essentiel au paiement des engagements antérieurs à 2011. Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions : les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison. La seconde est un paiement global à la livraison.

En 2011, les prévisions de constructions immobilières sous ce régime sont les suivantes :

- 64 opérations de construction représentant 628 EUL seront mises en chantier ;
- 22 ouvrages représentant 206 EUL seront livrés.

### ACTION n° 05 : Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	140 721 083	0	140 721 083
Crédits de paiement	140 721 083	0	140 721 083

## EFFECTIFS

1 927 ETPT : quote-part déterminée par les statistiques d'activité des effectifs des unités polyvalentes participant aux missions militaires, accomplies tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

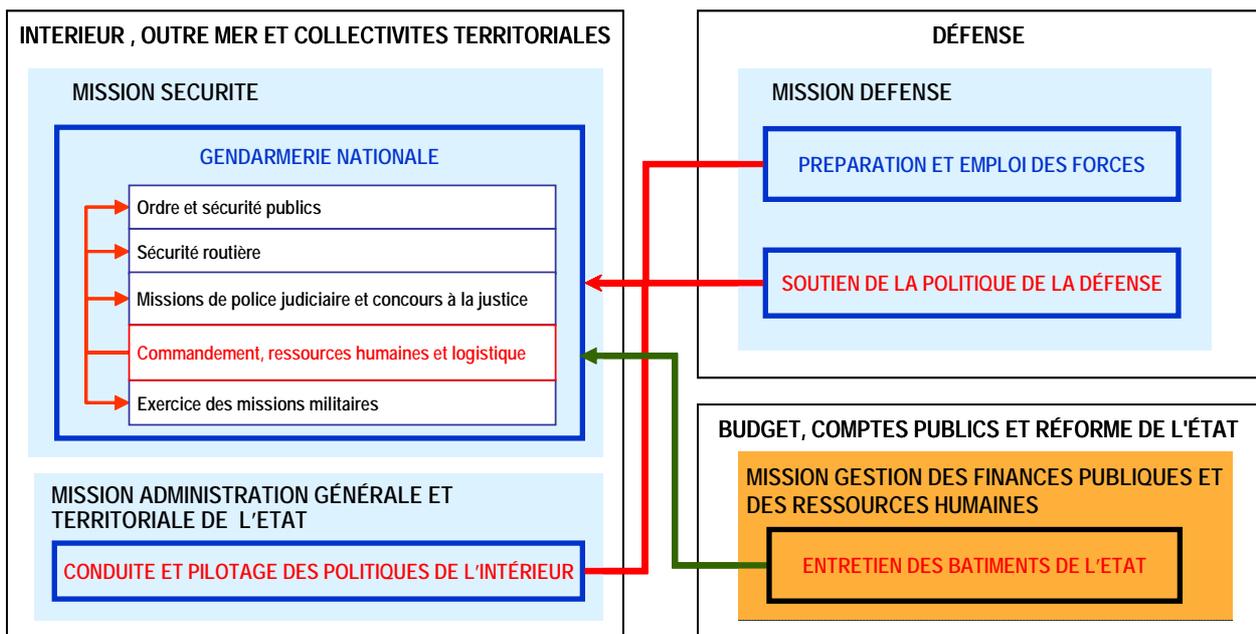
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

### SCHEMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2011 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2011 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Ordre et sécurité publics	3 004 469 222	+1 161 699 917	+81 807 856	4 247 976 995	4 319 052 587
Sécurité routière	800 145 575	+309 471 004	+21 793 201	1 131 409 780	1 133 888 840
Missions de police judiciaire et concours à la justice	1 657 653 650	+631 208 939	+44 450 249	2 333 312 838	2 168 558 442
Commandement, ressources humaines et logistique	2 152 093 213	-2 152 093 213	0	0	0
Exercice des missions militaires	140 721 083	+49 713 353	+3 500 855	193 935 291	163 430 657
<b>Total</b>	<b>7 755 082 743</b>	<b>0</b>	<b>+151 552 161</b>	<b>7 906 634 904</b>	<b>7 784 930 526</b>

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-151 552 161</b>
Préparation et emploi des forces (Mission « Défense »)	-12 939 659
Soutien de la politique de la défense (Mission « Défense »)	-119 665 624
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (Mission « Administration générale et territoriale de l'État »)	-14 217 144
Entretien des bâtiments de l'État (Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »)	-4 729 734

## OBSERVATIONS

Le programme « Gendarmerie nationale » bénéficie de sept déversements de crédits :

- un déversement interne : il s'agit de crédits inscrits à l'action 4 « Commandement, RH et logistique » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale;
- un déversement « externe » provenant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » ; il s'agit des crédits de fonctionnement de la Direction d'Évaluation de la Performance, et des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI) inscrits à l'action 5 « Affaires financières et immobilières », répartis au prorata du nombre d'ETPT par action ;
- trois déversements « externes » provenant du programme « Soutien à la politique de défense » répartis selon les clés d'activité de la gendarmerie nationale : crédits relatifs à la politique immobilière conduite par le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) ; crédits d'action sociale ; crédits relatifs à la reconversion des militaires ;
- un déversement « externe » provenant du programme « Préparation et emploi des forces » relatives aux fonctions pétrolières du Service des Essences des Armées (SEA), répartis en fonction des clés d'activité de la gendarmerie nationale ;
- un déversement « externe » de crédits du programme « Entretien immobilier de l'État » répartis au prorata du nombre d'ETPT par action.

Le programme « Gendarmerie nationale » n'est à l'origine d'aucun déversement de crédits vers d'autres programmes.